MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE

SCIENCES ET ARTS

D'ANGERS

(ANCIENNE ACADÉMIE D'ANGERS)

—

NOUVELLE PÉRIODE

—

TOME HUITIÈME — 3e ET 4e CAHIERS

ANGERS

IMPRIMERIE P. LACHÈSE, BELLEUVRE ET DOLBEAU

Chaussée Saint-Pierre, 13

—

1865

ETUDES DE LÉGISLATIONS COMPARÉES

LE DROIT PAYEN

ET

LE DROIT CHRÉTIEN

PAR

M. Charles CARPENTIER.

Le commencement de l'année 1866 a vu paraître un livre dont l'importance est en raison inverse de la modestie du format; livre que non-seulement tout jurisconsulte, mais tout homme soucieux de vérité, de justice, devrait connaître et surtout méditer. Le titre porte en lui-même son profond enseignement : *Le Droit payen et le Droit chrétien!* Quel noble et fécond sujet! L'énoncé seul d'un tel travail évoque tout un monde d'idées, élève l'esprit jusqu'aux plus hautes régions de la philosophie. Le passé, le présent, l'avenir de l'humanité sont là directement en cause, et

l'horizon qui s'ouvre devant la pensée paraît être sans limites.

Le grand ouvrage entrepris par M. Carpentier se composera de quatre livres, divisés eux-mêmes en douze études, dans lesquelles il se propose d'aborder les plus hautes questions du droit criminel et du droit civil, en tenant d'une main le livre des législations payennes, et de l'autre l'Évangile : l'Évangile qui contient en quelques pages sublimes, tous les principes constitutifs des plus parfaites législations.

L'auteur ne donne aujourd'hui à la publicité que la première étude de son premier livre; mais, à en juger par la sûreté de la science, la fermeté du jugement et la hauteur des vues, on peut déjà pressentir de quelle beauté sera l'œuvre entièrement réalisée.

L'objet de l'étude actuelle est celui-ci :

« Du droit de propriété de l'homme sur l'homme, sous le paganisme, et de l'abolition de ce droit par la législation chrétienne. »

Bien qu'évidemment ce compte-rendu n'ait point à sortir de la question présente, il importe néanmoins, avant de s'y engager, de préciser le point de vue d'ensemble auquel s'est placé l'écrivain, afin qu'il soit possible de saisir réellement, tout le sens et toute la portée de son œuvre. Voici comment, dans une courte préface, il formule son plan et détermine son but :

« Indiquer quel était l'état des législations du paganisme, ainsi que des idées des philosophes et des écrivains de cette époque, sur les plus importantes questions du droit civil et du droit criminel, lorsque Jésus-Christ parut;

« En regard de cet exposé, faire connaître, sur chacune de ces questions, d'abord, l'état de la législation hébraïque, et ensuite, l'état de la législation chrétienne, telle qu'elle a été promulguée et développée par Jésus-Christ, ou par ses apôtres ;

« Comparer ainsi, pas à pas, les anciens principes du droit positif humain, avec les deux législations que les chrétiens appellent *divines* ou *révélées ;*

« Après avoir montré, sur chacune de ces questions, les différences fondamentales qui existent entre le droit payen et le droit chrétien, constater les progrès qui ont été accomplis depuis le christianisme, dans les législations modernes ;

« Signaler, quand il y a lieu, les progrès qui restent à accomplir, pour mettre le droit humain en harmonie avec le droit révélé, et atteindre graduellement le but définitif qui a été fixé par l'Évangile ;

« Faire étudier le christianisme dans ses sources primitives et dans sa pureté originelle, afin de montrer qu'il ne donne pas seulement satisfaction aux aspirations libérales de notre temps, mais encore, comme l'a dit un magistrat illustre, « qu'il est le progrès *final* par « lequel l'humanité a été mise en possession des vrais « principes de la civilisation universelle [1]. »

C'est de cette manière simple et sobre, que M. Carpentier explique le vaste dessein qu'il a conçu ; dessein dans lequel je veux le suivre, à la distance respectueuse que je dois, tout à la fois, à la dignité de sa charge [2] et à son mérite personnel.

[1] M. Troplong. De l'influence du Christianisme, chap. IV.

[2] M. Carpentier, avocat-général à la Cour impériale de Douai.

Conformément à la méthode qu'il a adoptée, l'auteur examine la question posée, au triple point de vue du droit payen, du droit hébraïque, du droit chrétien, et il convie à cette magnifique étude les consciences droites, les esprits de bonne volonté.

Au moment où, dans une bourgade obscure de la Judée, naissait pauvrement entre deux animaux, sur la paille d'une étable, celui dont la doctrine devait changer la terre, le monde payen se partageait en un grand nombre d'Etats, gouvernés dans leur réciproque indépendance, par des lois qui leur étaient propres, ayant leurs mœurs, leurs religions, leurs histoires et leurs historiens. La vieille Europe pouvait notamment être fière de compter des villes telles que Sparte, Corinthe, Athènes, Thèbes, qui attestent la vitalité de cette Grèce dont elles étaient l'âme ; ces illustres cités, après tant de jours écoulés, ont encore parmi nous une célébrité qu'on pourrait dire contemporaine; sans parler de Rome, dont la jeunesse est éternelle.

Cette antique civilisation porte nécessairement en elle de grands enseignements, mais elle est loin de nous ; pour l'apprécier, la juger et la comparer, il faut commencer par la connaître, et comment y parvenir? Par l'étude de ses monuments et de ses œuvres. Ses historiens, ses philosophes, ses poètes, ses légistes, livrent à notre exploration le vaste champ de leurs travaux, de leurs approbations ou de leurs critiques ; c'est à ces sources, qu'un esprit laborieux et attentif doit puiser, pour ressaisir et recomposer toute la physionomie du passé.

Il suffit de réfléchir un instant, pour comprendre

l'importance considérable d'un travail de cette nature. En étudiant le véritable état d'une civilisation, dont les idées, les institutions, étaient le contre-pied de la civilisation moderne, puisque le christianisme a rejeté les principes qu'elle professait, l'esprit est logiquement conduit à rechercher la cause d'un tel changement, la raison d'une telle transformation. Lois, mœurs, croyances, tout a changé, à ce point que sans l'évidence de l'histoire, nous prendrions souvent pour une fable absurde ou une débauche de l'esprit, la plupart des réalités du monde payen. L'auteur a donc étudié les œuvres que nous a laissées l'antiquité indienne, égyptienne, hébraïque, grecque et latine, se proposant de montrer, au point de vue particulier du droit, non-seulement quelles sont les transformations qui se sont produites sous l'influence du christianisme, mais encore les raisons profondes et providentielles de ces transformations.

Ce dont l'auteur est frappé, d'abord, c'est de l'universalité d'un usage qui existait à l'avénement de Jésus-Christ, usage brutal et vil, impie autant qu'inhumain : l'homme était vendu et acheté à l'égal du bétail. L'homme, la femme, le vieillard et l'enfant s'adjugeaient à la criée, soit par lot, soit par tête. Le vainqueur vendait le vaincu, l'État vendait le citoyen, le père vendait l'enfant, le mari vendait la femme, enfin l'homme se trafiquait lui-même à l'homme. Or cet épouvantable commerce, qui révolte jusqu'au plus profond de l'âme, s'opérait avec l'assentiment unanime des peuples, sans que d'une seule conscience sortît un seul cri de réprobation ; pas un sage ne trouva mot à dire

pour protester, c'est un fait douloureux mais certain.

L'antiquité tout entière admettait, professait que le vainqueur avait le droit de tuer le vaincu, par conséquent autant de guerres, autant de massacres; et comme les guerres ne faisaient pas défaut, les massacres furent nombreux, épouvantables. De ce principe, essentiellement barbare, du droit de tuer, découlait le droit pour le vainqueur qui épargnait le vaincu, de disposer à son gré de sa personne, d'en faire marchandise et argent; en un mot, la faculté de tuer impliquait le pouvoir de vendre.

Cicéron, grand penseur et grand orateur, fut aussi général d'armée et vendeur de vaincus par conséquent. Le fait est consigné dans une lettre qu'il écrit après la victoire à son ami Atticus, et dont M. Carpentier prend soin de reproduire le texte :

« Aujourd'hui 19 de décembre, je fais vendre les cap-
« tifs, et dans ce moment où je t'écris sur mon tri-
« bunal, cette *marchandise* s'élevait déjà à douze mil-
« lions de sesterces [1]. »

C'est Cicéron qui, sans sourciller, a fait ce calcul de maquignon !

Toutes les législations payennes reconnaissaient à l'État, comme un droit imprescriptible, la faculté de vendre le citoyen; c'était par conséquent un vaincu d'une autre espèce. Le citoyen fuyait-il le service militaire, vendu; cherchait-il à s'y soustraire par quelque mutilation, vendu; ne payait-il pas ses impôts, vendu. Si la vente du citoyen ne suffisait pas à payer la totalité

[1] Cic. à Atticus, liv. v, lettre 20.

de la dette, ses biens y passaient ; au besoin la vente de sa femme et de ses enfants parachevait le solde du prix. Ce droit inique était inscrit partout ; on le retrouve dans la législation indienne, égyptienne, chinoise, asiatique, grecque, italienne ; le créancier l'appliquait sans autre forme de procès, à son débiteur, et le vendait pour se rembourser.

Si la raison d'État ou celle du salut public pouvait, parfois, servir de prétexte à la vente par le vainqueur du vaincu, par l'État du citoyen, elle ne pouvait plus être invoquée, j'imagine, quand il s'agissait de la vente par le père et la mère de l'enfant ; et c'est ici que le droit payen se révèle sous un de ses aspects les plus odieux. Au moment où Jésus-Christ parut, il trouvait debout, en plein rapport, en parfait crédit, ces diverses ignominies, et beaucoup d'autres ! Un père, sans distinction de sexe, pouvait vendre son enfant, la mère naturelle elle-même le pouvait ; cette particularité infâme offrait une prime à la débauche et au libertinage, et, comme le dit l'auteur avec une énergique justesse : « L'odieux trafic des êtres humains s'opérait jusqu'au bord des berceaux. »

La Grèce et l'Italie, tout aussi bien que les peuples barbares, pratiquaient ce droit de vente des parents sur leurs enfants. On voit Solon, interdire aux citoyens de la seule Athènes, de vendre leur fille ou leur sœur ; cette restriction implique d'une façon nécessaire, que les fils se vendaient :

« Dans sa charmante comédie des *Acharniens,* nous « dit M. Carpentier, Aristophane, qui écrivait plus de

« deux cents ans après Solon, introduit sur la scène un « habitant de Mégare.

« Cet homme, qui est père de deux petites filles, leur « parle ainsi :

« Mes petites, voulez-vous être vendues, ou souffrir les « horreurs de la faim ?

« Vendez-nous, vendez-nous ! répondent les enfants. »

« Le père vend une de ses filles pour une botte d'ail, « et l'autre pour un chœnix de sel.

« Il s'écrie :

« Voilà qui est à merveille ! ô Mercure, dieu du trafic, « fais que je puisse vendre également et ma femme et « ma mère ! »

« Tel était, ajoute l'auteur, le langage que les pères tenaient sur le théâtre d'Athènes, et ce détail de mœurs n'indignait pas l'auditoire.

« Il est même assez probable qu'il le faisait un peu sourire. »

La loi des douze tables, disait expressément : « Si un père a donné *trois fois* son fils en vente, que le fils soit libre de la puissance paternelle. »

Le fils, de la sorte, pouvait procurer un triple bénéfice à son père, avant que le droit de puissance paternelle ne fût épuisé ; le texte ne peut se comprendre autrement, et Denys d'Halicarnasse, fait observer l'auteur, qui, pendant vingt-deux ans fut à même de voir l'application de ce droit à Rome, déclare qu'il en était ainsi.

Le mariage pouvait-il être compris, honoré, respecté, alors que les principes constitutifs de la famille étaient

outrageusement violés? Ce n'était pas possible; il ne faut donc pas s'étonner, puisque les parents vendaient leurs fils ou leurs filles, que l'époux fît commerce de l'épouse. Ce trafic constituait un mode de séparation assez original, et qui permettait à l'époux obéré de rétablir l'équilibre du budget. Le paganisme, n'ayant pas l'intelligence des choses éternelles, n'admettait pas l'indissolubilité du lien conjugal, et il faut reconnaître dès lors, qu'il ne pouvait pas avoir conscience de ce que cette vente avait de révoltant et d'infâme.

La pratique de ce droit était universelle au moment où Jésus-Christ parut; on ne la rencontre pas seulement consacrée par des lois expresses, dans l'Inde et dans la Chine, mais encore on la retrouve dans la législation grecque et romaine.

Le mari vendait sa femme, il la léguait ou la cédait suivant l'occurrence. Le père de Démosthènes lègue sa femme, avec une belle dot, à un certain Aphobus. Que fait ce passé maître en friponnerie? Il prend l'argent et..... et laisse la femme!

Hortensius demande à Caton de lui passer sa femme. Caton y consent. Que fait Martia? Elle se laisse probablement glisser, sans même rougir, des bras de l'austérité dans ceux de l'éloquence! Pauvre Martia! Mais soyons modestes, modérons l'âpreté du blâme, car il paraît certain que les Gaulois, aussi, trafiquaient de leurs femmes avec la même impudeur.

Si le vainqueur vendait le vaincu, l'État le citoyen, le père l'enfant, l'époux l'épouse, il n'y avait pas de raison pour que l'homme ne se vendît pas lui-même, et c'est précisément ce qui se pratiquait sur la plus vaste échelle.

Ce droit était en vigueur dans la législation indienne, asiatique, égyptienne, grecque, romaine; dans celle de la Gaule, de l'Espagne, de la Germanie. Non-seulement l'homme se vendait à l'homme, mais les cités se vendaient aux cités, et pour faciliter ces sortes de transactions, il existait des agents d'affaires connus sous le nom ignoble et significatif de marchands d'hommes.

Oui, cette iniquité monstrueuse se réalisait en plein soleil; l'espèce humaine se vendait, comme dans nos foires se vendent les bestiaux, sans plus d'égards, sans plus de différences. Les marchands d'hommes savaient dissimuler les défauts des bipèdes, comme les marchands de chevaux d'aujourd'hui savent déguiser et dissimuler, avec un art très-madré, les vices rédhibitoires. Ces gens tenaient à l'étalage, raconte M. Carpentier, des échantillons de tous pays, à divers prix, et j'aime à le croire, à de justes prix. Les riches formaient là leur personnel-domestique; les petits propriétaires guettaient le bon moment et achetaient au rabais; c'était naturellement entre leurs mains que les marchands écoulaient les bossus, les boîteux, les borgnes et autres infirmes. Il n'est pas utile de dire que les marchands d'hommes abondaient, qu'ils faisaient d'excellentes affaires, que ces messieurs jouissaient même d'une certaine considération.

Si l'homme peut se vendre, il doit pouvoir se voler! Ce raisonnement, médiocrement philosophique, j'en conviens, engendra néanmoins les voleurs d'hommes! Ces gens se mettaient en embuscade, pour capturer la marchandise humaine, ils en faisaient la chasse et organisaient des prises sur terre et sur mer. Lorsque,

fatiguée de la tyrannie fastueuse des forbans, Rome voulut en finir avec cette exécrable race, il lui fallut recourir à Pompée, et Pompée lui-même ne triompha, que grâce aux forces puissantes dont il disposait.

De tout ce qui précède, il résulte jusqu'à la dernière évidence, que le droit de propriété de l'homme sur l'homme, s'exerçait dans l'antiquité de la manière la plus complète et la plus entière. S'exerçait-il sous l'empire de lois vieillies, surannées, qui n'étaient plus en harmonie avec l'état des esprits? La société payenne tendait-elle en réalité vers une civilisation plus vraie, plus morale, plus humaine? Les consciences protestaient-elles notamment contre le droit de propriété de l'homme sur l'homme, qui se pratiquait partout? Hélas non! Il faut dire que la législation et les esprits allaient tristement de pair.

M. Carpentier s'est à juste raison préoccupé de l'état de l'opinion publique, relativement à ce droit de propriété de l'homme sur l'homme. Il a étudié scrupuleusement les écrivains de l'antiquité, interrogé successivement ses poètes, ses orateurs, ses philosophes, et de cet examen il est résulté que, non-seulement pas une voix ne s'était élevée contre l'esclavage, mais encore que ce terme brutal et définitif du droit de propriété de l'homme sur l'homme avait été expliqué, justifié, approuvé.

Socrate, le sage des sages, disait, à propos des prisonniers de guerre, qu'il n'était pas juste que les Grecs eussent des esclaves grecs; il admettait par là même le principe de l'esclavage.

Platon le divin, oui, le divin! écrivait dans son *Traité*

des Lois, que la chasse comprenait la poursuite des poissons, des oiseaux, des quadrupèdes et des *hommes*.

Aristote le docte, après avoir dit que l'esclave était « un instrument animé dont on est propriétaire, » concluait en ces termes : « L'esclavage est aussi *utile* que *juste*. » C'était le commentaire approbateur et philosophique de la théorie poétique et esclavagiste d'Homère, dans l'*Odyssée*.

Cicéron, on se le rappelle, parlait de la marchandise humaine en bon entendeur ; dissertant de l'âme et des passions, il disait : « Elle (l'âme) doit leur commander « comme un maître à ses esclaves, *en les réprimant et « en les domptant.* »

Il est inutile de multiplier les citations, la lumière est faite ; mais si nous avons la vérité sur ce point, nous n'en avons pas l'explication. Nous sommes en présence d'un « phénomène moral extraordinaire, » s'écrie l'auteur, et il a cent fois raison. Pas un penseur, en quatre mille ans de paganisme, qui ait osé dire : Ce droit de propriété de l'homme sur l'homme, est inique!

Quelle est la cause de ce phénomène? Faut-il s'en prendre entièrement aux hommes, à leur lâcheté, à leur égoïsme? M. Carpentier ne le pense pas, il croit, à très-juste titre, que la cause réside dans une raison d'un ordre supérieur ; qu'enfin le droit de propriété de l'homme sur l'homme, découle logiquement de l'idée que le paganisme se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme. Partant de cette opinion et la généralisant, l'auteur exprime cette conviction que « tout sys- « tème de législation se lie étroitement à un système de « cosmogonie, c'est-à-dire à une histoire de la création

« de l'univers en général, et de l'homme en particu-
« lier.

« C'est en faisant, ajoute-t-il [1], connaître l'idée de
« l'origine et de la destinée de l'homme, sous le paga-
« nisme et sous le christianisme, que nous trouverons
« le secret des différences radicales qui existent entre
« le droit payen et le droit chrétien. »

L'écrivain légiste aborde immédiatement le développement de sa thèse en se demandant quelle idée le paganisme se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme.

A part les Hébreux, les peuples croyaient universellement que les hommes étaient produits de la terre (autochtones), et comme ils ne dégageaient pas la spiritualité de la matière, ils assignaient à l'homme le même rang qu'aux animaux et aux plantes. Les masses avaient cette croyance; les poètes et les philosophes l'acceptaient et l'encourageaient.

Platon avait dit : « Les anciens hommes étaient fils de la terre et ne naissaient pas les uns des autres ! » Cette affirmation, qui n'était que le résumé de l'opinion générale, impliquait la diversité des origines et la pluralité des races, c'est-à-dire la réalité du principe destructif entre tous, de l'ordre et de la paix dans le monde. De plus, les idées admises par le paganisme sur la destinée de l'homme, après la mort, aboutissaient invariablement, — quel que fût le système, — à la dégradation de l'homme, et conduisaient, par conséquent, à la consécration de l'esclavage. Il

[1] Page 58.

est nécessaire de suivre ici M. Carpentier pas à pas, dans les développements ingénieux qu'il donne à sa thèse, en ce qui touche les croyances du paganisme sur la destinée.

Trois systèmes se partageaient les esprits. Le plus ancien était celui de la métempsycose ou migration des âmes. Cette doctrine, venue de l'Inde en Égypte et d'Égypte en Grèce, eut accès auprès des plus belles intelligences de l'antiquité. Au moment de boire la cigüe, Socrate plaide en sa faveur, en même temps qu'il parle de l'immortalité de l'âme, comme d'une hypothèse à laquelle il est prudent et sage de se rattacher. Platon, Cicéron, Virgile, à des degrés divers, ont accepté l'idée de la migration des âmes. Aristote fut le père d'un second système, enseigné par l'école péripatéticienne ; il admettait, après la mort, la survivance d'un élément spirituel, mais il concluait à son absorption dans la substance infinie, donc pas d'immortalité de l'âme. Le troisième système concluait tout simplement à l'anéantissement de l'âme, et c'était franchement le plus rationnel. Quand on pense qu'avant la venue de Jésus-Christ, l'humanité croupissait dans ce matérialisme abject, et que telle était sa foi; — si on peut profaner ainsi ce mot fort et sublime! — Jules César, Lucrèce, Pline l'Ancien, Cicéron (dans ses jours d'épanchement), professaient au fond le matérialisme, et M. Carpentier n'hésite pas à grossir la liste en nommant Sénèque le Tragique, Plutarque, Strabon, Valère-Maxime, Lucain, et même Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle. Tous les systèmes payens justifiaient en somme la définition de Platon : l'homme est « un animal terrestre apprivoisé, »

et l'esclavage, dernier terme du mépris de l'homme pour l'homme, découlait de ces doctrines comme de sa source naturelle. Que je m'anéantisse après des migrations plus ou moins bestiales, ou que je m'anéantisse dans un infini dont je n'ai pas conscience, ou qu'enfin je m'anéantisse totalement et immédiatement; franchement, dans tous les cas, je suis anéanti, et les nuances ne m'inquiètent guère. De tout ceci, il faut conclure que si le droit de propriété a atteint l'homme comme *tout autre animal*, l'explication en est tout entière dans l'état des idées et des croyances de l'antiquité. Le droit de l'homme sur l'homme étant fondé sur la cosmogonie payenne, il fallait, pour le renverser, l'avénement d'une autre cosmogonie; or, ce fut précisément celle du christianisme qui résolut le problème. Le droit hébraïque, dont il convient de parler actuellement, prépara les voies à la transformation de l'humanité.

Un jour, la fille de Pharaon, promenant ses pensées le long des bords du Nil, aperçut un panier de jonc qui flottait sur les eaux ; la fille du roi s'émut et, d'un geste plein de grâce et de désir, elle envoya l'une de ses femmes chercher parmi les roseaux la corbeille mystérieuse. Doux miracle : un enfant y dormait! cet enfant dont une seule goutte d'eau pouvait à chaque seconde arrêter la respiration et la vie, c'était Moïse, le futur législateur des Hébreux. Comme au premier jour de la Genèse, l'*Esprit de Dieu porté sur les eaux* souffla sur le monde et le transforma; ainsi, cette frêle créature, qui flottait sur le Nil, portait en elle la loi de Dieu dont le christianisme devait être l'épanouissement total.

Au moment où Moïse, cet homme extraordinaire,

entreprit son œuvre, le droit de propriété de l'homme sur l'homme était de principe universel; il est dès lors d'un grand intérêt de savoir s'il l'admit ou s'il le repoussa dans l'économie de sa législation.

Moïse, né près de 1600 ans avant Jésus-Christ, prédécesseur de plusieurs siècles des législateurs de l'Inde, de la Perse, de la Crète, de Sparte, de la Chine, d'Athènes, de Rome enfin, Moïse voulant faire une législation et fonder un peuple, sépara d'abord ce peuple de tous les autres, afin de le tenir en dehors des idées, des mœurs, des lois qui faisaient le lot de l'humanité. Le législateur hébreu, avec une persévérance prodigieuse, et qui, dans la suite des âges, ne s'est pas rencontrée deux fois, garda pendant quarante ans son peuple dans le désert, comme à vue, et sous la main immédiate de son génie. En certains points, l'œuvre de Moïse, — où Dieu est sensible et présent partout, à la différence des législations payennes, — atteignit à la perfection, et dans son ensemble surpassa de beaucoup les autres législations. L'hébraïsme est une solennelle et magnifique introduction à la loi parfaite qui sera promulguée par le christianisme, et on peut, législativement parlant, dire de Moïse qu'il fut le Jean-Baptiste du Christ.

Que pensait Moïse du droit de propriété de l'homme sur l'homme?

Chose, au premier aspect, inexplicable, le principe est consacré dans le droit hébraïque. Comment cet homme, que les Juifs aussi bien que les chrétiens disent inspiré de Dieu, a-t-il pu souscrire sans hésiter à l'avilissement et à la dégradation de l'homme?

Il ne faut pas trop s'émouvoir, selon M. Carpentier, et voici pourquoi :

Moïse devait nécessairement compter, dans une certaine mesure, avec l'état général de l'humanité, il ne pouvait prendre d'une manière absolue le contrepied de toutes les idées admises dans le monde entier, sans s'exposer, en demandant trop, à rendre son œuvre irréalisable; sans s'exposer, en un mot, à faire des Hébreux une nation impossible, jetée forcément en dehors du mouvement des peuples et des transactions sociales. Moïse, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. Carpentier, inscrivit d'une main le principe dans son code, tout en préparant, de l'autre, sa destruction réelle par des modifications et des transformations successives. Il n'y eut pas là, de la part de Moïse, une défaillance, ce fut au contraire un trait de génie ; au surplus, il faut le voir à l'œuvre.

En ce qui touche les vaincus, le législateur hébreu repousse, dans ce qu'il a de plus farouche, de plus barbare, le droit de guerre, le droit de massacrer les vaincus, quel qu'en fût l'âge ou le sexe; Moïse limite ce droit aux *mâles*. Il autorise, favorise même le mariage des captives avec les Hébreux, mariage dont la conséquence est de libérer la femme à toujours; elle ne pourra plus être ni vendue, ni asservie. Moïse maintient le droit de propriété du mari sur la femme, des parents sur l'enfant; mais il exige expressément que l'Hébreu, acheteur d'une fille, l'épouse ou la donne comme épouse à son fils; elle ne pouvait être vendue à un étranger. Moïse n'avait garde d'oublier qu'au puits de Madian, il protégea sept jeunes filles, contre des pas-

teurs qui voulaient les chasser et chasser leurs brebis, et qu'après les avoir défendues, il fit boire leur troupeau.

L'Hébreu pouvait se vendre, mais le maître n'avait pas sur lui le même droit que sur les esclaves étrangers. L'Hébreu servait comme un *colon*, comme une sorte de domestique si l'on veut, dès lors une certaine liberté était officiellement substituée à l'esclavage proprement dit. L'esclave hébreu n'était pas une chose, par conséquent son honneur et sa dignité étaient saufs. Maintenant, voici le point essentiel, et ce qu'on pourrait appeler l'œuvre d'émancipation de Moïse, c'est que, suivant sa législation, la propriété de l'acheteur n'était plus que *temporaire,* ce qui revient à dire que le principe de propriété de l'homme sur l'homme était directement atteint au cœur, puisque l'idée de propriété exclut en soi celle de terme ou de limite. Posséder pour un temps déterminé, ce n'est pas là évidemment être propriétaire. Ce tempérament fut donc, de la part de Moïse, un véritable chef-d'œuvre d'habileté ; ceux qui se croyaient naïvement propriétaires de l'homme, ne l'étaient plus depuis longtemps, et, comme dit l'auteur : « Moïse avait respecté le nom et transformé la chose. » La propriété de l'homme sur l'homme était limitée à six ans, et même elle était moindre, si le jubilé arrivait avant le terme. La liberté était, dans tous les cas, pleinement acquise à l'esclave, sans qu'il eût à payer à son maître aucune rétribution ; le maître lui devait, au contraire, une gratification.

La loi disait textuellement en ce qui touche les voleurs d'hommes : « Celui qui aura *volé un homme* et

l'aura vendu, s'il est reconnu coupable, sera puni de mort. » Nous sommes loin, on le voit, de l'impunité fastueuse et insolente dont jouissaient les forbans et les pirates. Mais ce qu'il importe essentiellement de remarquer, comme l'observe le savant auteur, c'est que le texte de la loi, en disant *un homme*, plaçait, par le fait même, sur la même ligne, l'homme libre et l'esclave, et portait ainsi un rude coup au principe de l'esclavage.

Si le penseur entre de plus en plus dans le détail, la supériorité intellectuelle et morale du droit hébraïque sur le droit payen, va se manifester à chaque pas d'une manière plus sensible. Dans la question qui nous occupe, que fait le droit payen? Il consacre le droit de vente du vaincu, dans un sens complet, absolu, abstraction faite de tous les liens de famille, au mépris des affections les plus sacrées. Non seulement après la victoire, la vente à la criée des captifs séparait les maris des femmes, les enfants de leurs parents, mais ce même arbitraire se reproduisait dans les ventes ordinaires, et le drame qui se réalisait en bloc, dans le premier cas, se renouvelait en détail dans le second. Il n'en allait pas ainsi chez les Hébreux : l'interdiction de séparer par la vente les membres d'une même famille, — se fût-il agi des vaincus, — était absolue; c'était une mesure libérale, empreinte du respect des affections humaines. Le propriétaire du mari et de la femme n'avait pas le droit de les *désunir,* ce qui impliquait l'indissolubilité du lien conjugal; vérité dont le paganisme n'avait eu en aucune façon conscience. Dans le droit payen, le propriétaire d'une fille était légitimement autorisé à en tirer le meilleur parti possible; il lui était loisible par

conséquent de la livrer à la prostitution et de percevoir les ignobles bénéfices de ce commerce. Le droit hébraïque, ainsi que je le disais plus haut, avait protégé, par des mesures efficaces, la jeune fille achetée. Quant au métier de soi-même par la femme, cette ignominie était formellement interdite chez les Hébreux.

C'en est assez pour établir que le législateur hébreu s'est élevé à une hauteur de vues que les sages du paganisme n'avaient pas soupçonnée; pour montrer que Moïse a pris en main la cause du vaincu, de la femme, de l'enfant, de l'esclave, quand le paganisme tout entier professait le droit absolu de propriété de l'homme sur l'homme, et cela, observe l'auteur, plus de quinze siècles avant que la parole de Jésus-Christ n'ait retenti dans l'humanité.

Où donc Moïse, se demande M. Carpentier, en de pareils temps, en de telles conditions, avait-il, — devançant ainsi les siècles, — puisé ses idées d'émancipation humaine et de justice sociale? L'auteur ne doute pas, et sa thèse repose sur de très-fortes raisons, que ce ne soit dans l'idée même que le législateur hébreu se faisait de l'origine et de la destinée de l'homme; il passe ainsi par une transition logique, à l'étude de la cosmogonie hébraïque.

Les idées payennes, on l'a vu, conduisaient au matérialisme et à l'abjection de la nature humaine. Moïse, levant les yeux en haut, ouvrit d'autres horizons, et, reprenant la chaîne brisée des traditions divines obscurcies depuis la chute, il rétablit dans la Genèse, sous la dictée de Dieu, les vérités d'origine.

Ces vérités disent en substance : L'homme pris du

limon de la terre a été pétri par Dieu même qui l'a fait à son image. Dieu l'a doué d'une âme immortelle, en d'autres termes, d'une spiritualité distincte de son organisme ; il a tiré de sa substance la femme, et ces deux êtres ont produit l'humanité dans une parfaite unité de race. Ce qui revient à dire qu'il y a dans l'homme deux natures, que l'homme est une créature supérieure aux autres dans son organisme et surtout dans son esprit ; qu'enfin l'homme descend d'Adam et d'Ève et par conséquent que sa race est une. L'acceptation de cette cosmogonie par Moïse, donne la clef de sa législation, abstraction faite bien entendu des lumières spéciales et directes dont il plut à Dieu de l'éclairer.

Chose remarquable ! Moïse affirme l'origine de l'homme, il se tait sur sa destinée, laissant aux Hébreux le soin de tirer les conséquences du principe originel qu'il a posé. Ne semble-t-il pas, en vérité, qu'une seule bouche fût assez autorisée et assez pure pour révéler aux hommes les secrets de la vie future, et ne semble-t-il pas que Moïse, tout grand qu'il fût, ait voulu s'arrêter, comme avec respect et tremblement, devant la sublime personnalité de Jésus-Christ?

Le moment d'étudier la législation chrétienne, est venu désormais.

Il est évident que le législateur chrétien, en disant qu'il ne venait pas *abolir* la loi ou les prophètes, entendait dire qu'en abrogeant ou réformant, il ne faisait, en réalité, que perfectionner la loi de Moïse, et par là-même il confirmait la mission providentielle de ce grand homme.

Il ne s'agit pas actuellement de se demander quelles

dispositions le Nouveau Testament a réformées ou abrogées, il faut se borner aux termes de cette première étude, à la question de savoir si le droit chrétien a maintenu ou aboli le droit de propriété de l'homme sur l'homme; or, on peut affirmer qu'il en a pleinement proclamé la déchéance.

Un mot, d'abord, du caractère qui distingue éminemment la législation chrétienne : elle a cela de particulier, fait remarquer avec raison M. Carpentier, qu'elle est universelle, c'est-à-dire faite pour tous les peuples, pour toutes les phases de l'histoire, et qu'elle a été promulguée à perpétuité. Le code d'une pareille législation devait contenir des principes généraux, précis, formels, d'une application possible dans tous les temps, à toutes les époques sociales, de façon à ce que chaque peuple, obéissant à sa vocation, pût les mettre efficacement en pratique. Or, le code chrétien est formulé précisément dans quelques pages qui renferment en même temps le récit de la naissance, de la vie et de la mort du Christ, l'histoire des apôtres et l'origine de l'Église. Les principes du Nouveau Testament sont en opposition radicale avec le droit de propriété de l'homme sur l'homme.

Jésus-Christ a proclamé l'unité de race et confirmé les affirmations de Moïse, touchant l'origine des choses et de l'homme ; de plus, il s'est prononcé formellement sur le caractère de la vie future et sur notre destinée. Moïse avait dit d'où vient l'homme, Jésus-Christ précise où il va. Il affirme l'immortalité de l'âme, et d'un mot tranche le grand conflit des philosophies payennes sur la nature de l'homme. Il affirme la résurrection des

corps, vérité que les prophètes avaient précédemment entrevue. Il affirme le jugement par ticulier de l'individu, le jugement général des nations au dernier jour, et promet à l'humanité, par delà le temps et l'épreuve, de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Autant de coups mortels portés aux rêveries ridicules, puériles, parfois grotesques, de la métempsycose.

Jésus-Christ a parlé, et désormais l'homme est connu tel qu'il est ! connu dans son origine, connu dans sa destinée ; c'est non-seulement un corps, c'est surtout un esprit, et un esprit immortel. Entre l'homme du paganisme et l'homme de la nouvelle doctrine, il y a donc une contradiction flagrante, complète, et les conséquences qui découlent des principes posés par l'Évangile, sont inévitables, incalculables ; la législation qui va sortir de la cosmogonie chrétienne, doit nécessairement conduire les sociétés humaines, si elles le veulent, au dernier terme de la perfection morale et sociale.

L'abolition totale du droit de propriété de l'homme sur l'homme, est la première conséquence de la cosmogonie chrétienne.

La doctrine de Jésus a complétement transformé le caractère de l'homme, tel que le paganisme l'avait compris. L'homme n'est plus la chose vendable, taillable et corvéable à merci ; de chose de droit humain, il est devenu, si l'on peut ainsi parler, chose de droit divin. Sa personne est inviolable, elle est sacrée, c'est un temple, — bien plus, un temple vivant, — autrement respectable, sans nul doute, que la pierre ou le

marbre des temples matériels. Cette doctrine est évidemment la négation absolue du droit de propriété de l'homme sur l'homme ; comment posséder ou vendre, ce qui en soi est inviolable et sacré ?

A cet égard, M. Carpentier cite les magnifiques paroles de saint Paul aux Corinthiens ; il convient de les rappeler :

« Ne savez-vous pas que vous êtes *le temple de Dieu*, « et que l'esprit de Dieu habite en vous ?

« Si quelqu'un viole le temple de Dieu, Dieu le per- « dra, car le temple de *Dieu est saint*, et vous êtes ce « temple... Vous êtes le temple du Dieu vivant...

« .....,.....

« Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple « de l'Esprit-Saint, qui est en vous, et que *vous n'êtes « point à vous-mêmes ?* Vous avez été achetés d'un « grand prix : glorifiez et portez Dieu dans votre « corps. »

Est-ce assez concluant ?

Le droit de propriété de l'homme sur l'homme étant radicalement aboli par le droit chrétien, l'esclavage, sa conséquence forcée et brutale, n'a plus de raison d'être, il doit disparaître, car Jésus-Christ a fait bien plus que d'enseigner l'unité de race, il a proclamé l'unité spirituelle, l'universelle fraternité des hommes, ce qui implique une contradiction absolue avec toute servitude.

En saint Jean, le Fils de Dieu s'exprime ainsi :

« Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as « donnés, afin *qu'ils soient un, comme nous*...

« ..... Je ne prie pas seulement pour eux, mais

« je prie aussi pour ceux qui croiront en moi, par leurs « paroles.

« Afin que tous *soient un*, comme toi, ô mon Père, « es en moi, et moi en toi ; qu'eux aussi *soient un* en « nous, et que le monde croie que c'est toi qui m'as « envoyé.

« Je leur ai fait part de la gloire que tu m'as donnée, « afin qu'ils *soient un*, comme nous sommes un.

« Je suis en eux, et tu es en moi, afin qu'ils *soient « consommés* dans un : *ut sint consommati in unum!* »

Voici comment le vaillant interprète du maître, saint Paul, parle dans ses diverses Épîtres :

« Il n'y a plus de distinction entre le Juif et le Grec, « parce qu'ils ont tous un même Seigneur...

« ..... Nous avons tous été baptisés dans un *même « esprit* pour n'être *qu'un seul corps*, soit Juif, soit Grec, « *soit esclave*, *soit libre*, et nous avons tous été abreuvés « dans *un même esprit*...

« ..... Il n'y a plus ni de Juif ni de Grec ; *il n'y a « plus d'esclave ni de libre*, il n'y a plus d'homme ni « de femme, car vous n'êtes tous *qu'un* en Jésus-« Christ...

« ..... Il n'y a *qu'un seul* corps et un *seul esprit*, « comme vous êtes appelés à un seule espérance, par « votre vocation évangélique.

« Il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un « seul baptême, un seul Dieu, et père de tous, qui est « au-dessus de tous, et parmi tous, *et en vous tous : In « omnibus vobis!*

« Chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Sei-« gneur, selon le bien qu'il aura fait.... L'homme libre

« ou l'esclave ont le même maître dans le ciel, et devant « lui, *il n' y a point d'acception de personne.*

« ..... Il n'y a, ici, ni Grec ni Juif, ni circoncis ni « incirconcis, ni barbares, ni Scythe, *ni esclave, ni libre,* « mais Christ est toutes choses, et en tous. »

Rien de plus beau, en même temps, rien de plus significatif; saint Paul dédaigne le fait, mais sape le principe par sa base.

Si l'on sort des textes pour ouvrir les commentaires, on se convainc que tous les pères de l'Église grecque et latine, pendant les cinq premiers siècles, ont unanimement compris la doctrine dans le sens de l'abrogation absolue du droit de propriété de l'homme sur l'homme. M. Carpentier, renvoie sur ce point, aux grandes œuvres qu'il a lues et qu'il a méditées, de saint Cyprien, de Lactance, de saint Clément d'Alexandrie, de saint Jean Chrysostôme, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Grégoire de Nysse. Il est regrettable que M. Carpentier ne donne pas en même temps le résumé des décisions des conciles, relatives à la matière; c'eût été un travail digne de lui; travail d'autant plus précieux qu'un savant ami m'affirmait dernièrement que tout était à faire à cet égard.

L'auteur cite, avec enthousiasme, un fragment de saint Grégoire de Nysse, fragment si admirable, que je ne saurais moi-même le passer tout entier sous silence; l'homélie se termine ainsi :

« *J'ai possédé des esclaves, hommes et femmes !* »

« Combien, dites-le moi, les avez-vous achetés ? Qu'avez-vous trouvé dans le monde qui pût valoir un homme? A quel prix avez-vous estimé la raison? Com-

bien d'oboles avez-vous données pour l'image de Dieu ? Quelle somme avez-vous payée pour acheter l'être sorti des mains de Dieu? Le Seigneur a dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. » *Celui qui a été créé à l'image de Dieu, qui commande à tout l'univers, qui a reçu du Seigneur le pouvoir sur tout ce qui est en ce monde, à qui donc, dites-le moi, appartient-il de le vendre, à qui de l'acheter ?* Dieu seul le peut : ou plutôt, si j'ose ainsi parler, lui-même il ne le peut pas. Le Seigneur nous dit, en effet : « Je ne me repens pas des dons que j'ai accordés. » Par conséquent, il ne nous réduira pas à l'esclavage, lui qui, tout en nous laissant sujets à l'esclavage du péché, nous a établis dans la liberté. Mais, si Dieu n'a pas réduit à l'esclavage l'être qui est né libre, quel est celui dont le pouvoir passera avant le pouvoir du Tout-Puissant? Et comment *pourrait-on vendre* celui qui commande à toute la terre, et à tout ce qui est sur la terre ? Car il faut que l'on estime dans la vente le pouvoir de celui qu'on vend. Quel est le prix de tout ce qu'il y a sur la terre ? S'il est impossible de le déterminer, combien vaudra, dites-le moi, celui qui est au-dessus de tout cela ? Quand même vous me répondriez qu'il vaut le monde tout entier, vous ne l'estimeriez pas encore à sa valeur. Car celui qui connaît la nature humaine, ne dira pas que le monde tout entier est un prix suffisant pour une âme. *Donc, lorsque l'on s'en va vendre un homme, celui que l'on mène au marché, c'est tout simplement le maître de la terre.* Avec lui, il faudra vendre la terre, et toutes les créatures qu'elle renferme, c'est-à-dire les continents, la mer, les îles et tout ce qui s'y trouve! Que pourra, donc, payer

celui qui achète, que pourra recevoir celui qui vend, quand, dans le contrat, il s'agit d'un être d'une telle valeur? *Quoi! un morceau de parchemin, un écrit de quelques lignes, un chiffre, ont-ils pu vous faire illusion, au point que vous vous êtes crus les possesseurs de l'image de Dieu?* O démence! Mais si ce contrat de vente est déchiré, si ces lignes sont dévorées par l'humidité, si quelque goutte d'eau les effacent, où trouverez-vous donc des preuves qui attestent votre droit de propriété? *Vous ne différez de celui qui est votre esclave que par le nom.* Le pouvoir que vous vous arrogez ne vous accorde rien, ni pour la prolongation de la vie, ni pour aucune supériorité! Votre origine est la même; votre vie est la même. A vous qui êtes le maître, et à celui qui est votre esclave, se font sentir également, et les exigences du corps, et les mouvements de l'âme, et l'abattement et l'ardeur, et la joie et la tristesse, et la souffrance et la volupté, et la colère et la crainte, et la maladie et la mort. L'esclave et le maître diffèrent-ils donc en quelque chose? Est-ce qu'ils ne respirent pas le même air? Est-ce qu'ils ne contemplent pas le même soleil? Est-ce qu'ils ne conservent pas l'existence en se nourrissant de la même manière? L'organisation de leur corps est-elle différente? Tous deux ne sont-ils pas, après leur mort, également réduits en poussière? Ne seront-ils pas jugés par le même Dieu? N'y aura-t-il point pour eux un ciel semblable, un semblable enfer? *Vous dont cet homme est en tout l'égal, quel titre de supériorité, je vous le demande, avez-vous à invoquer pour vous croire son maître?* Homme vous-même, comment pouvez-vous vous dire le maître d'un homme? »

Ce sont là des pages admirables entre les plus belles, et après lesquelles il serait franchement difficile d'équivoquer.

En fait, et malgré la persévérante énergie de la doctrine chrétienne, la plaie de l'esclavage ne s'est fermée que lentement, bien plus, elle saigne encore ! Quelle en est la raison ? C'est que le christianisme a méprisé l'usage de la force, l'emploi de la violence ou de la contrainte, et que par un respect inconnu jusque-là de la raison humaine, il n'a voulu d'autre arme, pour assurer le triomphe de la justice, que celle de la persuasion. Le péril était grand, et le génie, livré à lui-même, aurait succombé sous le poids des difficultés ; il fallait instruire les hommes, leur révéler leurs droits, préciser leurs devoirs, et cela sans produire de violentes représailles; sans armer les esclaves contre leurs maîtres, et pour ainsi dire, une partie de l'humanité contre l'autre !

Jésus-Christ a voulu abroger, en Dieu, ce droit de propriété de l'homme sur l'homme, il l'a détruit d'abord dans les consciences, au lieu de le supprimer violemment dans les faits, et il a triomphé par l'arme nouvelle et pacifique de la persuasion !

Le législateur chrétien n'a pas dit à l'esclave : tu es libre, frappe le maître ; il a dit au maître : celui que tu tiens en servitude est ton égal et ton frère.

Il fallait opter entre deux procédés : ou la suppression immédiate du droit, — et alors s'engageait la guerre la plus fratricide qui fut jamais ; — ou la persuasion, opérant lentement mais sûrement au fond des âmes, amenant, dans un temps donné, les maîtres eux-mêmes à reconnaître et détester leur propre injustice. Le premier procédé était humain et ne pouvait conduire qu'au

triomphe aveugle de la force ; le second était divin, et portait en lui le germe de la conversion du monde. Jésus-Christ ne souleva pas les opprimés, il désarma les oppresseurs !

Saint Paul est admirable dans cette lutte suprême entre le maître et l'esclave ; il est à la fois prudent, patient, pressant, énergique et doux. « Un esclave du nom « d'Onésime, — écrit M. Carpentier, — qui demeurait « chez un riche Phrygien, nommé Philémon, à Colosses, « s'était enfui à Rome, et avait étudié le christianisme « sous l'apôtre saint Paul.

« Saint Paul renvoya cet esclave à Philémon, avec une « lettre dans laquelle il déclarait ne faire appel qu'à sa « liberté et à sa charité.

« Je te prie, — disait-il, — pour mon fils Onésime, « que j'ai engendré étant dans les chaînes ; reçois-le « comme *mes propres entrailles*. J'aurais souhaité de le « retenir auprès de moi, afin qu'il me servît, au lieu de « toi, dans les liens où je suis à cause de l'Évangile, « mais je n'ai rien voulu faire *sans ton consentement*, « afin que le bien que tu feras ne soit pas *forcé*, mais « qu'il soit volontaire.

« Car peut-être que s'il a été séparé de toi pour « quelque temps, c'était afin que tu le recouvrasses « pour toujours ; mais non plus comme un esclave, mais « comme *le frère le plus cher*, à la place d'un esclave, « surtout pour moi, et combien plus encore pour toi, et « dans la chair, et dans le Seigneur !

« Si donc tu me regardes comme uni avec toi, reçois-« le comme si c'était moi-même.

« Que s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque « chose, mets-le sur mon compte.

« C'est moi, Paul, qui t'écris de ma propre main ; je « te le rendrai pour ne pas dire que tu te dois toi- « même à moi.

« Ainsi, mon frère, que je reçoive ce plaisir de toi « en notre Seigneur ; réjouis mes entrailles au nom du « Seigneur.

« Confiant dans ton obéissance, je t'ai écrit, sachant « que tu feras encore plus que je ne dis. »

Or, voici quel fut le résultat, aussi touchant qu'admirable : Philémon, qui était converti, affranchit Onésime, lequel devint évêque d'Ephèse ! Je propose à M. Renan, de renvoyer ce miracle à une commission d'examen ?

Si maintenant on se demande, quels sont les progrès accomplis, voici quelle sera la réponse, renfermée dans les termes de la question posée : Ne sont plus vendus ni les vaincus, ni les citoyens, ni les femmes, ni les enfants, et l'homme ne se vend plus à l'homme ; les marchands d'hommes, et voleurs d'hommes, sont ruinés ; l'esclavage est détruit, ou du moins, ce qui reste encore debout de cette iniquité, est atteint de la réprobation universelle, et s'affaisse de plus en plus sous le mépris ; à aucun titre enfin, l'homme n'est la propriété de l'homme. Cet immense progrès, à qui est-il dû ? A Jésus-Christ seul, législateur et sauveur. Le Galiléen a vaincu la vieille société de l'égoïsme et de l'esclavage, et reconstitué le monde dans la justice, conscience par conscience, âme par âme ! La législation payenne reposait sur une cosmogonie matérialiste ; le droit de propriété de l'homme sur l'homme était sa conséquence logique, il y avait là l'étroit rapport de la cause à l'effet. Eh bien ! pense-t-on que sans l'avénement du christia-

nisme, cette législation eût été abrogée? M. Carpentier ne le croit pas et il a parfaitement raison. Qui donc, en effet, en deçà ou au delà de la Croix, a pensé, parlé, agi, comme le fils du charpentier? Personne ; parce que personne n'avait sa puissance et sa mission. Le christianisme est la lumière du monde et comme la respiration des siècles ; s'il disparaissait soudainement de l'horizon spirituel, l'humanité, — pour l'affranchissement de laquelle quatre mille ans de sagesse humaine, de poésie, d'éloquence et de génie, n'avaient rien pu faire d'efficace, — recommencerait à se dévorer elle-même. L'exploitation de l'homme par l'homme, regagnerait rapidement, qu'on en soit convaincu, tout le terrain perdu, depuis la promulgation de la loi de grâce.

Telle est, en réduction, la première étude que M. Carpentier vient de faire paraître ; on le voit dès maintenant, ce savant magistrat est au début d'une œuvre considérable. Il va successivement comparer les trois législations payenne, hébraïque, chrétienne, et mettre à l'ordre du jour les questions de droit les plus importantes, qu'il s'agisse des personnes ou des biens, de la liberté ou de la vie. La première étude, sobrement écrite, — trop sobrement peut-être, — fortement pensée, autorise, je le disais en commençant, à préjuger de l'avenir et l'engage. Il est permis de dire, sans témérité, que les douze études en quatre livres, annoncées par l'auteur, formeront une œuvre de premier ordre, remarquable tout ensemble, par la patience de l'érudition, la portée philosophique des aperçus et la constante élévation des pensées.

Emile Affichard.

UN MARIN ANGEVIN

LE COMMANDANT MOUCOUSU

Il y a peu de temps le *Moniteur* publiait une intéressante notice sur un Angevin peu connu parmi nous, le commandant Moucousu. [1] Son nom, en effet, doit être rappelé au souvenir de la gratitude du pays, car, vénéré par les contemporains, il est glorieusement inscrit dans les fastes de la marine et encore vivant dans les traditions de la flotte.

Pierre-Augustin Moucousu naquit le 26 août 1756 à Bauné, près de Baugé. Il est assez remarquable que ce pays, traversé seulement par les plus minces cours d'eau, a vu à toutes les époques, des jeunes gens dont l'Océan était la seule pensée et qui une fois embarqués sont devenus d'excellents marins.

[1] La plupart des documents reproduits dans cette notice sont empruntés aux deux articles publiés dans le *Moniteur* par M. Chassériau, historiographe de la marine, sous ce titre : *Un héros d'Algésiras.*

La famille de Moucousu était une famille de simples laboureurs, habitant depuis plusieurs générations la terre de l'Épinière, appartenant à M. le marquis de Contades.

Quand Moucousu vint au monde, son père était mort. Il fut donc élevé par sa mère; c'était une femme de cœur et d'intelligence, qui ne chercha point à s'opposer à la vocation irrésistible qui entraînait son fils si loin des lieux où ses aïeux avaient vécu pendant tant d'années. Il voulait être marin. Il quitta donc le toit natal, accompagné des prières et des larmes de la pauvre veuve abandonnée, il avait à peine seize ans.

Le 17 mars 1773, il s'embarquait à Brest, comme matelot sur *le Roland*. Ce bâtiment commandé par le capitaine de Kerguelen, était chargé d'un voyage de découvertes aux terres australes. Cette expédition s'accomplit heureusement, et ne fit qu'exciter l'enthousiasme de Moucousu pour la carrière qu'il venait d'embrasser. Il navigua sans interruption jusqu'en 1780. Ses excellents services lui valurent un avancement précoce. Il fut nommé timonier le 17 mai 1775, premier pilote le 3 décembre 1777 et officier bleu ou auxiliaire le 5 décembre 1779.

Dès les préludes de la guerre d'Amérique, à jamais honorables et glorieux pour notre pavillon, il se signala par son intrépidité, attestée par l'extrait suivant d'une lettre de M. de Sartine, datée du 7 février 1780: —«Il a été accordé une gratification extraordinaire de 300 livres sur les fonds des Invalides au nommé Moucousu, premier pilote sur le lougre *le Chasseur*, commandé par M. Rosily, lieutenant de vaisseau, pour s'être

présenté le premier à l'abordage et avoir perdu tous ses effets dans le combat de ce bâtiment au début des hostilités.»

Si nous en croyons une notice imprimée à Nantes, Moucousu aurait eu l'insigne honneur d'assister au combat de la frégate la *Surveillante* et de la mouche *l'Expédition*, commandées par MM. Ducouédic et de Roquefeuil, contre la frégate le *Québec* et le cutter le *Rambler*, près de l'île d'Ouessant.

Ce combat est certainement un des plus terribles et des plus dramatiques dont l'histoire ait conservé le souvenir. Dès que les navires furent à portée, la lutte s'engagea et en quelques instants toutes les manœuvres furent hachées, les ponts couverts de morts. Le drapeau de la *Surveillante* disparaît; le second pilote, nommé le Mancq, en saisit un autre, s'élance à la place restée vide et se tient immobile, au milieu des balles et de la mitraille, faisant flotter au-dessus de sa tête son pavillon immédiatement en lambeaux, jusqu'à ce qu'on ait pu en hisser un autre à la poupe de la frégate. Il venait de descendre sain et sauf quand les trois mâts de la *Surveillante* chancellent et tombent à la fois; presqu'au même instant les mâts du *Québec* s'ébranlent et s'abattent à leur tour. Tous les officiers de la *Surveillante* sont hors de combat. Ducouédic avait à son bord ses trois neveux, tous trois gardes-marine. Il les fait monter près de lui sur le pont: «Ici, mes enfants, leur dit-il, et songez à l'honneur de la famille.» Il n'avait pas achevé qu'une balle lui brise les reins. Il tombe, mais aussitôt se relève par un effort surhumain, et le bâtiment retentit de ce commandement prononcé d'une

voix tonnante: «A l'abordage!» La manœuvre est exécutée et le beaupré de la *Surveillante* s'engage dans les débris du *Québec*. Les neveux de Ducouédic vont se précipiter à la tête de l'équipage sur le pont du navire ennemi, lorsqu'on en voit sortir des nuages de fumée, puis des tourbillons de flammes. Le feu gagne la *Surveillante* elle-même : les canons du *Québec*, allumés par l'incendie, couvrent le navire français de mitraille.

Ducouédic mourant donne l'ordre de s'éloigner. Quelques instants encore et le *Québec* saute avec un fracas horrible. Le lendemain la *Surveillante* et *l'Expédition* entraient dans la baie du Camaret sans mâts, sans officiers, presque sans équipages, mais le pavillon flottant glorieusement à la drisse.

Suivant un récit, Moucousu aurait rempli les fonctions de second à bord de *l'Expédition*; les états officiels assignent ce poste glorieux à M. le Prince. Celui-ci ayant été tué au commencement de l'action, peut-être Moucousu fut-il appelé à lui succéder.

Nous avons dit que Moucousu était ce qu'on appelait un *officier bleu*. Avant 1789, les véritables officiers de la marine royale étaient pris exclusivement parmi les gentilshommes. Quelques services qu'on eût rendu, quand on était d'une naissance obscure on ne pouvait guère prétendre qu'à des récompenses précaires. D'ordinaire, c'était par le don d'une épée que le roi récompensait le courage des armateurs et des capitaines de la marine marchande; quelquefois ils recevaient un brevet de lieutenant de frégate et ils pouvaient alors exercer un commandement sur les vaisseaux de l'État pendant la durée de la guerre. Mais, bien que cette récompense ne fût

accordée qu'aux plus dignes et après des preuves multipliées de valeur et d'habileté, elle n'avait pas pour résultat de les assimiler aux officiers du *grand-corps* de la marine. Les *auxiliaires* portaient même un habit et une épaulette différents de ceux des autres; c'est pour cela qu'on les appelait les *bleus*.

Ainsi condamné à rester en bas de la hiérarchie navale, Moucousu préféra quitter la marine royale et passer dans celle du commerce. Il revint donc à Nantes et fut reçu capitaine le 18 décembre 1781. Il avait alors 26 ans.

Mais la guerre d'Amérique se prolongeant paralysait de plus en plus les armements commerciaux. Le jeune capitaine sut mettre à profit ses loisirs pour se procurer l'inappréciable bienfait de l'étude. Peu d'années après il commença à naviguer pour la maison Courtois et Le Ray, alors une des plus considérables de Nantes. A la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Domingue, il se distingua par une conduite pleine de fermeté et d'intelligence au milieu de circonstances si difficiles, et il put sauvegarder les intérêts qui lui étaient confiés et qui étaient singulièrement compromis. En cherchant à revenir de la Guadeloupe il fut pris par un navire anglais et emmené à Liverpool comme prisonnier de guerre. Il parvint à s'échapper et après bien des péripéties et des dangers, il débarqua le 26 mai 1793 à Calais et revint à Nantes. Là l'attendait un rare bonheur. Il avait su gagner l'estime et l'affection de M. Le Ray. Celui-ci avait deux filles; Moucousu demanda la main de l'une d'elles et l'obtint aussitôt.

Cependant la Révolution marchait à grands pas. La marine française, abandonnée par ses officiers, était dans le plus grand désordre. Une réorganisation était nécessaire. Le nom de Moucousu n'était point oublié. Jean Bon Saint-André, chargé par la Convention de régénérer et de diriger la marine en Bretagne, usant des pouvoirs illimités qui lui étaient confiés, appela l'ancien officier *bleu* de Nantes à Brest et le nomma au commandement provisoire du vaisseau le *Redoutable*. Jamais Moucousu ne savait hésiter quand on faisait appel à son patriotisme, il partit sur-le-champ pour son nouveau poste.

Le *Redoutable* faisait partie de l'armée navale réunie à Brest sous les ordres de Villaret-Joyeuse, en vue surtout de protéger l'arrivée de convois de blés attendus avec anxiété. Rentré après avoir combattu la flotte anglaise les 29 mai et 1er juin 1794, Villaret était parvenu à se réorganiser pour opérer de nouvelles sorties contre l'ennemi. « Cette armée est superbe, écrivait Moucousu le 23 septembre 1794. Nous sommes trente-six vaisseaux de ligne, dont pas un au-dessous de 74, seize frégates et beaucoup de corvettes. Si nous rencontrons l'ennemi, à la bonne heure ! Mais si les mauvais temps, ordinaires dans cette saison, nous molestent, ce sera grand dommage. »

Dans les premiers jours d'octobre, deux contre-amiraux et dix capitaines de vaisseau, dont Moucousu faisait partie, furent mandés sur-le-champ de Brest à Paris. Après avoir été interrogés sur l'état de la marine dans le premier port militaire de la république, ils furent consultés sur l'opportunité d'une nouvelle sortie de l'ar-

mée navale, et se prononcèrent énergiquement contre le projet qui leur était soumis. Cependant, sur l'ordre impératif du Gouvernement, la flotte, toujours aux ordres de Villaret-Joyeuse, dut reprendre la mer au cœur de l'hiver. Battue par la tempête, elle rentra successivement et presque désemparée, après avoir perdu six vaisseaux sans avoir combattu.

Dans une autre sortie, après avoir donné chasse à l'escadre du vice-amiral Cornwallis, elle se trouva, le 23 juin 1795, aux prises sous l'île de Groix avec la flotte anglaise de la Manche, aux ordres de l'amiral Bridport. Dès le lendemain 24, Moucousu s'adressant à son beau-père, lui rendit compte de cette rencontre dans les termes suivants :

« Hier au jour, nous eûmes connaissance de Groix. Nous en étions encore à trois lieues, lorsque les Anglais nous joignirent à cinq heures et demie du matin. Le feu commença sur quelques-uns de nos vaisseaux ; *le Redoutable* était du nombre. Vous pensez bien que la riposte fut dure. Mais comme nous portions, c'est-à-dire *le Redoutable*, pavillon quarré, comme commandant de la seconde division, nous fûmes bientôt distingués par les Anglais, qui nous accordèrent une certaine préférence en nous faisant passer en revue par des vaisseaux à trois ponts. J'avais toujours toutes voiles dehors pour suivre notre armée, dont les meilleurs marcheurs ne venaient point au secours des vaisseaux arriérés. Notre général voulut faire exécuter quelques mouvements. Soit ignorance ou autre chose, personne ne fit la manœuvre; mais ayant heureusement un vaisseau à trois ponts ennemi, dont la position en nous

combattant contrariait ce mouvement, je fus obligé de revenir au vent, et alors je ne songeai plus qu'à gagner la terre, comme tous les vaisseaux qui s'étaient refusés au mouvement dans ce même instant. Le vaisseau *le Tigre* m'accosta et me dit qu'il ne gouvernait plus, ayant des avaries dans son gouvernail. Je lui fis filer une bouée pour lui donner la remorque. Le brave homme qui le commandait et qui est un de nos amis, voyant probablement que cette générosité me perdrait, fit refus de ce secours. Peu de temps après il fut coupé par deux trois-ponts étant dans mes eaux qui, en lui envoyant une volée, m'envoyèrent l'autre. Le moment était pressant; j'étais déjà sous le vent et dans une position à être coupé à mon tour.

« Heureusement que notre vaisseau à trois ponts prit à partie un autre de sa force qui voulait exécuter cette manœuvre. Alors je n'eus plus à faire qu'à un qui me tenait par la hanche de dessous le vent et qui recevait le feu de retraite de plusieurs vaisseaux. Je fus réduit à mépriser le sien et à faire comme ceux qui n'en avaient pas voulu tâter. Je m'en suis tiré par ce moyen, ayant toute ma mâture criblée, tous les bas haubans coupés dans les deux hanches et de l'avant, mais rien n'étant venu à bas. J'ai gagné le mouillage, en louvoyant fort mal, comme tous ceux qui n'ont point eu de part à l'action.

« Trois de nos vaisseaux ont été coupés et pris; un est *le Formidable*, ci-devant *Marat*, commandé par un brave homme. Ce vaisseau, peu de temps après le commencement de l'action, le feu avait pris dans son arrière: nous étions à portée de pistolet de lui. Deux vaisseaux

anglais se sont acharnés dessus et, dans cet état malheureux, le canonnaient comme un vaisseau qui aurait pu se défendre. Cette conduite de la part des Anglais m'a bien surpris, car il suffisait de le couper pour s'en emparer. Un autre est *l'Alexandre*, vaisseau pris il y a six mois, et le troisième est le malheureux *Tigre*.

« Quinze vaisseaux nous ont joints, dont six à trois ponts; mais nous ne pouvions compter le reste. Une de nos corvettes, éloignée du feu, nous a signalé, peu de temps après le feu cessé, 72 autres voiles dans l'ouest-sud-ouest et nous sûmes de suite que la totalité était composée de 40 vaisseaux de guerre et le reste frégates, corvettes et, à ce que nous présumons, des transports pour un débarquement dans le Morbihan.

« Je n'ai eu heureusement en tués et blessés que 80 hommes; mon frère et moi nous nous portons bien.

« Nous sommes entrés hier les uns sur les autres dans le Port-Louis. Quand en sortirons-nous? Je n'en sais plus rien.

« Le général Kerguelen est toujours à bord; mais, dès la veille de l'action, il s'était embarqué sur une frégate et n'est revenu à bord qu'hier au soir, ainsi que les autres généraux et le représentant.

« Je désirerais bien avoir des nouvelles de ma petite femme; vous savez que je l'ai laissée deux jours après ses couches. Je tâcherai de lui donner le premier des nouvelles de notre fâcheuse aventure pour la tranquilliser sur mon sort. »

Dans cette lettre, Moucousu parle d'un de ses frères qu'il avait à son bord, mais aucun document ne nous apprend en quelle qualité il servait alors dans la flotte.

Villaret-Joyeuse, dans son rapport au ministre, en date du 25 juin 1795, se loua beaucoup du *Redoutable*. De plus, il écrivit à son habile et valeureux capitaine une lettre de haute et affectueuse estime en son propre nom, comme au nom du gouvernement. — « Je suis chargé par la commission de la marine, disait-il, d'un devoir qu'il m'est bien doux de remplir : j'ai à vous féliciter, mon cher Moucousu, de la conduite que vous avez tenue dans l'affaire du 5 messidor, ainsi que votre équipage. Je serais déjà allé à bord du *Redoutable* annoncer la satisfaction du gouvernement, sans ma jambe qui me retient (un malheureux abordage m'a causé une inflammation à la jambe). Vous jugez aisément du plaisir que j'éprouve à rendre justice aux braves. Il me serait bien agréable de n'avoir à me livrer qu'à ce sentiment; mais l'armée navale n'est pas toute composée d'hommes comme vous. »

En effet notre marine était alors dans la plus triste situation. L'inexpérience qui prédominait dans ses conseils, s'étendait de l'action à l'organisation et à l'administration. Moucousu écrivait le 19 mai 1795 à son beau-père : « Il est question d'une organisation, on l'annonce comme devant se faire de cette manière : Dix vice-amiraux, dont sept seront nommés sur-le-champ. Ces sept vice-amiraux nommeront les contre-amiraux; les contre-amiraux nommeront les chefs de division; les chefs de division, les capitaines de vaisseau, et ainsi de suite. Tout cela ne vaut rien. La marine est perdue, non-seulement par la manière dont on prétend l'organiser, mais encore par les pertes qu'elle a soutenues et par le dépérissement total de ce

qui nous reste de vaisseaux. Depuis quelque temps mes réflexions me purifient. J'attends, avec toute la résignation du caractère dont je suis pourvu, le moment de ma ruine totale, car, avant six mois, il n'y aura peut-être pas un cordonnier dans la France qui ne jouisse d'un sort digne d'envie pour moi. »

Au mois de septembre, il écrivait encore : « Vous parlez, mon ami, d'une organisation de la marine, et, par conséquent, d'une épuration de ce corps... Attendez encore quelque temps. Alors congédiez et cassez tous ceux qui y sont attachés, sans exception des chefs. Le Gouvernement ensuite rappellera, mais avec toutes les précautions possibles, les sujets qui conviendraient le mieux à la chose, pour tâcher au moins de former un noyau solide.

« Nous n'avons rien de nouveau ici. Ceux qui ont de l'argent ne manquent de rien; mais ceux qui, comme nous, n'ont que des assignats, sont bien embarrassés. Mes appointements de 4,200 livres valent à peu près 72 livres en argent. Jamais les capitaines de vaisseau n'ont été à si bon marché. »

A l'incurie, à la misère, se joignait l'intrigue, pour achever de désorganiser la marine, ainsi que l'atteste la lettre suivante, datée de Brest, le 27 octobre 1795 :

« Depuis quelques jours nous éprouvons moins de misère qu'auparavant, les officiers de la marine ayant des rations en nature comme les officiers de terre; j'ai donc trois rations pour mon grade; c'est à quoi se bornent les émoluments de ma place, car, quant aux assignats, ils sont absolument à bas, au point que vous n'auriez pas une feuille de persil pour 100 livres en papier.

Nous avons la fâcheuse perspective que les rations en nature ne peuvent pas durer longtemps, par la pénurie des matières qui les composent, et, en vérité, je ne sais pas alors comment nous ferons.

« Beaucoup de gens se frottent ici les mains sur l'organisation promise de la marine, qui doit, dit-on, paraître sous peu, et beaucoup d'autres paraissent inquiets.

« En vérité, mon ami, je ne sais pas ce que pourra être cette organisation. Il paraît qu'elle se fait à Paris par compère et commère. Tous les jours on fabrique surtout des capitaines de vaisseau et des officiers généraux en employant des gens qui n'ont point été connus pendant la Révolution, et qui à peine l'étaient avant. Comme le nombre d'officiers de chaque grade est fixé, et qu'il y en avait déjà deux fois plus qu'il n'en fallait, jugez du nombre de ceux qui seront renvoyés. Il vient de se faire des mutations dans les capitaines de vaisseau qui sont réellement indécentes; des gens qui ont commencé le métier de la mer il y a six ou sept ans, faits capitaines de vaisseau il y a trois ou quatre mois, qui n'ont jamais vu le feu, ont réclamé leur rang d'ancienneté et ont obtenu du comité de salut public de sauter de la queue à la tête. Je ne dis mot, je m'occupe sérieusement, je réfléchis et, sans orgueil, il n'est pas étonnant que toutes mes idées tombent à faux et ne soient pas encore fixées. »

D'après le projet de réorganisation, dont s'entretenaient les ports, le personnel de la flotte devait être notablement réduit. — « Il paraît, écrivait Moucousu le 7 novembre 1795, que cette liste est composée d'après

le nombre restant de nos vaisseaux. Cet ordre de choses fut présenté par nous, il y a un an, lorsque nous étions à Paris. Nous n'eûmes pas beauconp de partisans alors; cependant on y est revenu. Le nombre des officiers, excepté les généraux, dans chaque grade, était plus grand, parce qu'on nous disait de compter sur cent vaisseaux de ligne que nous devions avoir la campagne dernière. Il n'était pas permis d'en douter! Vraiment, on s'y est bien pris !—Pauvre marine!

«Je compte qu'il y aura quatorze ou quinze officiers généraux, et au moins quatre-vingts capitaines de vaisseau de remerciés. Aussitôt que la nouvelle de la suppression générale sera arrivée, je compte faire prendre l'air à mon habit de noces jusqu'à plus ample information. »

Cependant le grand projet de Hoche sur l'Irlande se préparait alors. Il s'agissait, comme l'on sait, d'opérer une descente dans ce pays, où l'on comptait trouver d'énergiques sympathies, pour obliger l'Angleterre à diviser ses forces, et à défendre à son tour son territoire menacé. Rien n'avait été négligé pour que cette expédition eût d'importants résultats. Le Directoire avait fait des efforts inouïs, pour organiser et armer une escadre suffisante à Brest. Elle se trouva au mois de décembre 1796 en état de mettre à la voile, et le 16 elle leva l'ancre. Hoche commandait 27,000 hommes dont se composait l'armée expéditionnaire; la flotte était sous les ordres de l'amiral Morard de Galles. *Le Redoutable* ne pouvait manquer d'en faire partie. Moucousu en avait conservé le commandement bien que, le 22 mars 1796, il eût été promu au grade de chef de division,

grade intermédiaire entre ceux de capitaine de vaisseau et de contre-amiral, déjà plusieurs fois institué, puis supprimé et qui avait été rétabli par un décret du 25 octobre précédent.

Le 14 décembre, à six heures du matin, le commandant du *Redoutable*, qui regardait cette expédition comme une véritable folie, écrivait à son beau-père :

« Mon ami, les vents sont à l'est; le signal de désafourcher vient d'être fait, nous allons donc appareiller. Nous sommes dix-sept vaisseaux de ligne, quinze frégates, quatre corvettes et quatre à cinq transports.

« L'arrivée du contre-amiral Richery nous a augmentés de deux vaisseaux et de trois frégates qui sont de l'expédition; les autres nous ont fourni des équipages, de sorte que nous sommes à peu près complets.

« D'après l'augmentation des deux vaisseaux et des trois frégates, nous emportons deux mille hommes de troupes de plus, de sorte que la totalité se monte à vingt-sept mille hommes de débarquement.

« Au cas d'événements, je vous recommande, mon ami, ma femme et mes enfants. Définitivement, ma femme est dans son quatrième mois de grossesse. Quant à moi, tout ce que je puis me promettre, c'est de faire mon possible pour avoir soin de l'honneur, car je vois toujours cette opération du même côté. »

L'escadre française, grâce à une brume épaisse, échappa aux croisières anglaises et traversa la mer sans être aperçue; mais dans la nuit du 16 au 17 une tempête affreuse la dispersa. Un vaisseau fut englouti. Cependant le contre-amiral Bouvet manœuvra pour rallier l'escadre, et après deux jours, parvint à la réunir tout

entière, à l'exception d'un vaisseau et de trois frégates. Malheureusement la frégate qui portait Hoche et Morard de Galles était du nombre de ces dernières. L'escadre cingla vers le cap Clear et manœuvra là plusieurs jours pour attendre les deux chefs. Enfin le 24 décembre, elle entra dans la baie de Bantry qui avait été indiquée pour le débarquement. Le mauvais temps obligea l'escadre à s'éloigner des côtes. Le contre-amiral Bouvet, effrayé par tant d'obstacles, craignant de manquer de vivres et séparé de ses chefs, crut devoir regagner les côtes de France. Hoche et Morard de Galles arrivèrent enfin dans la baie de Bantry, et apprirent là le retour de l'escadre. Ils revinrent à travers des périls inouïs. Battus par la mer, poursuivis par les Anglais, ils ne furent rendus à la France que par une espèce de miracle. Ainsi finit l'expédition d'Irlande.

Le Redoutable avait atteint le premier et il quitta le dernier la baie de Bantry. Il rentra à Brest le 5 janvier 1797.

« Nous allons, écrivait le lendemain Moucousu, avoir à débrouiller avec les jurys militaires. Quant à moi, j'ai fait mon devoir; il n'est pas entré un vaisseau à Brest en plus mauvais état que le mien, et je me suis trouvé seul à faire le Don Quichotte.

« Tous les projets irlandais sont à bas. Dieu les bénisse !

« Bruix, notre major général , va à Paris Je ne crois pas qu'il lui reprenne envie, ainsi qu'à Hoche, de faire désormais des châteaux en Irlande.»

Moucousu, ayant quitté le commandement du *Redoutable*, passa quelque temps à terre. Ce séjour fut mis à

profit par lui pour étendre le cercle de ses connaissances. Sa correspondance prouve aussi quelle haute estime lui portait le gouvernement.

Il écrivait le 24 janvier 1798 : « Je n'ai de calme que la nuit. Alors, dormant en égoïste, le mauvais temps ne m'occupe point; mais le jour, je suis continuellement, sérieusement occupé. J'ai besoin de me meubler l'imagination de connaissances que m'avait fait perdre ou négliger le temps passé au commerce. En outre je n'ai pas un instant où je ne sois de quelques commissions, occasionnées par des donneurs de projets de toute espèce qui pleuvent ici et que Paris nous envoie. On a la manie de me considérer comme un homme instruit, et je ne suis véritablement qu'un homme qui fait tout ce qui dépend de lui pour ne pas mériter l'épithète d'ignorant; enfin, c'est le cas de dire que dans le royaume des aveugles les borgnes sont les rois. »

Le grand nom de Bonaparte, quand il apparaît dans la correspondance de Moucousu, est toujours salué avec confiance et enthousiasme. Avant de partir pour l'Egypte, et peut-être pour mieux masquer ses profonds desseins, l'illustre général s'était fait nommer au commandement en chef des forces réunies sur le littoral pour reprendre le projet de descente en Angleterre, qui ne fut définitivement abandonné qu'en 1813. Aussitôt cette nomination connue, Moucousu renaît à l'espérance pour la marine. « Soyez tranquille, écrit-il le 12 avril 1798 à M. Le Ray. Si, lorsque Bonaparte sera ici, il veut, comme je n'en doute point, examiner et juger froidement le corps de la marine, il ne sera pas longtemps sans être persuadé de son zèle et de l'envie que nous

avons de reprendre notre revanche. Mais nous ne pouvons rien faire seuls ; il nous faut des vaisseaux armés ou à peu près ; il faut qu'on continue à payer ; il nous faut des lois, un code pénal : rien de plus urgent que ce dernier article. »

Après avoir monté *le Républicain* dans l'armée navale de Bruix, Moucousu fut nommé le 28 octobre 1800 au commandement de *l'Indomptable*, vaisseau de 90 canons, qui n'allait pas tarder à justifier son nom, digne d'être perpétué dans la flotte.

Il faisait partie de l'escadre réunie sous les ordres de l'amiral Ganteaume.

Au moment de sa nomination, Moucousu se trouvait à Brest avec sa femme accouchée le 28 septembre 1800, et depuis ce moment restée en danger. Les plus grands ménagements avaient été recommandés. — Soudain elle entend un coup de canon ; c'est le signal de départ pour l'escadre; son état s'aggrave. Eperdu, son mari s'arrache de ses bras et n'a que le temps d'adresser ces mots au père de la mourante :

« Partez, mon ami, de suite, pour vous rendre ici; je m'attends à l'événement le plus affreux. Ma femme est à toute extrémité, et le signal d'appareiller est fait.

« Ne marchandez point, mon ami, tout a besoin de vous ici.

« Brest, ce 17 nivôse. »

Le coup avait été mortel; Mme Moucousu rendit le dernier soupir en prononçant le nom de son mari!

Sortie de Brest, le 23 janvier 1801, l'escadre devait porter secours à l'armée expéditionnaire d'Orient. Parvenu dans la Méditerranée, Ganteaume tenta d'atteins-

dre les rivages de l'Egypte; mais il n'y put réussir, au très-grand désespoir du Premier Consul.

Le contre-amiral Linois fut détaché avec trois vaisseaux et une frégate, *le Formidable*, *l'Indomptable*, *le Désaix*, et *le Muiron*, pour opérer de concert avec les Espagnols dans le détroit de Gibraltar. Le 4 juillet 1801, au soir, il mouillait dans le port d'Algésiras. Averti de ce qui se passait, l'amiral anglais Saumarez se hâta de profiter de l'occasion qui se présentait de détruire cette division, car il pouvait opposer sept vaisseaux à trois. L'amiral Linois prit aussitôt toutes les précautions possibles. Deux batteries de terre furent armées, quelques canonnières espagnoles vinrent se mêler à nos vaisseaux. Le 6 juillet vers 7 heures du matin, l'escadre anglaise s'avança et ouvrit le feu immédiatement. Nous n'avons point l'intention de raconter ici ce combat d'Algésiras, si terrible et si glorieux pour notre drapeau. Engagé à demi-portée de canon, il se prolongea pendant six heures avec un acharnement incroyable. Enfin l'escadre anglaise fut réduite à se retirer presque désemparée et laissant le vaisseau *l'Annibal* comme trophée de cette journée.

L'Indomptable avait eu l'honneur d'engager l'action, mais son commandant ne devait point être témoin de la victoire. Atteint par un boulet au commencement de la bataille, il tomba pour ne plus se relever. Une telle perte était profondément regrettable et l'opinion publique, comme le gouvernement, fut vivement émue de cette mort héroïque

S'adressant au Premier Consul, le 22 juillet 1801, le ministre lui disait : « Le capitaine de vaisseau Mou-

cousu, qui commandait *l'Indomptable*, laisse, dit-on, quatre enfants. Lorsqu'il sortit de Brest avec le général Ganteaume, sa femme était expirante (elle est morte depuis), et il fit taire tous les sentiments qui auraient pu le retenir dans le port, pour n'écouter que celui de l'honneur. Cet officier était généralement estimé; il réunissait toutes les qualités que l'on peut désirer dans un homme de mer et dans un chef militaire; sa mort excite des regrets universels, et je vous propose de décider que ses fils seront élevés au Prytanée, aussitôt qu'ils seront dans l'âge d'y être admis. »

Dans une lettre de condoléance, adressée le 3 août 1801 au beau-père de l'ancien capitaine de *l'Indomptable*, le ministre disait : « Le Premier Consul, citoyen, a été extrêmement sensible à la perte des officiers qui ont péri dans l'affaire d'Algésiras; il a surtout donné des regrets au capitaine Moucousu, dont le témoignage unanime du corps de la marine lui avait fait connaître et apprécier le mérite, les talents et le courage. »

Moucousu laissait quatre orphelins en bas âge et sans ressources. Touché de cette situation, le Premier Consul avait rendu deux arrêtés, les 17 et 28 juillet 1801, déclarant l'aîné admissible au Prytanée français, et allouant à chacun une pension de 200 francs par an jusqu'à l'âge de quatorze ans accomplis.

« Ma femme, écrivait Moucousu à son beau-père, le 5 avril 1795, ma femme se porte à merveille; elle est seulement un peu embarrassée. Voilà son terme qui approche, aussi ai-je fait hier mon invitation à Descorbières pour être parrain. Nous sommes bien fâchés

que les circonstances nous obligent à vous faire des passe-droits, messieurs les grands-papas; mais nous vous ferons d'autres petits enfants. Dieu veuille que la misère ne nous punisse pas de notre sécurité ! Mais nous sommes disposés et décidés à en courir les risques. »

Ses craintes ne devaient que trop complétement se réaliser.

Son fils aîné, Pierre-Augustin, au lieu d'entrer au Prytanée, avait été admis au Lycée Napoléon. De là il était passé à l'école navale, et il en était sorti avec le grade d'aspirant. Il se trouvait à l'île d'Aix quand le 8 juillet 1815 l'Empereur y fut amené de Rochefort sur la frégate *l'Amphitrite*. Aussitôt le jeune aspirant alla se jeter à ses pieds pour le conjurer de permettre à quelques hommes dévoués de tout tenter pour le sauver. C'étaient quatre officiers et deux aspirants du 14e régiment de marins en garnison à l'île d'Aix. Ils s'étaient concertés pour fréter un navire danois, y recevoir l'auguste captif dans la nuit du 13 juillet et le conduire aux États-Unis d'Amérique. Leur généreux projet fut déjoué par la vigilance du colonel et de la police. « Il est plus que probable, écrivait le jeune Moucousu le 16 juillet à sa grand'mère, que je serai licencié. Pourquoi? parce que j'ai essayé de faire, avec cinq autres officiers de notre équipage, ce que l'honneur prescrivait à tout véritable Français. Plus tard, je te parlerai plus en détail de tout cela. Nous avons possédé à l'île d'Aix et en rade l'Empereur pendant quelques jours; je lui ai parlé plusieurs fois. »

Il ne prévoyait que trop bien le sort qui l'attendait.

En effet, peu de temps après, le contre-amiral comte de Gourdon, préfet maritime de Rochefort, publiait l'ordre du jour suivant :

« Le contre-amiral, préfet maritime, fait connaître à tous les officiers et marins du 5e arrondissement, que Sa Majesté, par une ordonnance du 23 août 1815, a prescrit de rayer des listes de la marine les sieurs : Genty, lieutenant de vaisseau ; Doret, Saltz, Peltier (de Nantes), enseignes de vaisseau ; Châteauneuf et Moucousu, aspirants de 1re classe. Ces officiers, qui faisaient partie du 14e régiment de marins en garnison à l'île d'Aix, avaient, même avant l'arrivée de Bonaparte dans cette île, une exaltation extrême ; ils ont cherché, par des propositions d'adresse, à égarer leurs camarades ; ils ont pris la part la plus active au projet d'évasion formé par l'usurpateur, et déserté leur corps pour s'embarquer sur les barques destinées à cette évasion ; ils n'ont rejoint que quand le projet a été découvert et a échoué ; ils ont enfin manifesté sans cesse des opinions contraires à leurs devoirs.

« Sa Majesté s'étant fait rendre compte de leur conduite, a reconnu qu'ils méritaient une punition sévère et l'a ordonnée. Etc., etc.

« Comte de Gourdon. »

Le jeune Moucousu, ainsi rayé des cadres de la marine, fut désigné au ministre de la police générale pour être soumis à une surveillance particulière. Brisé de douleur, le fils du héros d'Algésiras s'embarqua sur un navire de commerce et bientôt il mourait de la fièvre jaune à la Guadeloupe.

Ajoutons que l'adversité s'attacha également aux autres descendants du commandant de *l'Indomptable.*

La ville de Nantes, fière de le compter parmi ses enfants d'adoption, a donné son nom à l'un de ses quais. Quant à nous, si nous ne pouvons pas rendre le même hommage à sa mémoire, nous devons du moins l'honorer, comme celle de l'un de ces hommes d'élite, qui après avoir consacré leur vie entière au service de la France, sont morts pour elle, en laissant au corps dont ils faisaient partie un noble exemple et un grand souvenir.

Paul Lachèse.

RECTIFICATION

A PROPOS

D'UNE INSCRIPTION GALLO-ROMAINE

Il y a déjà quelque temps, la Société voulait bien donner place dans son recueil à un travail de moi sur Dumnacus et l'émigration qui avait suivi la défaite de ce vaillant chef gaulois. Au nombre des inscriptions citées, il s'en trouvait une relevée à Nevers par M. Protat, de Dijon, inscription ainsi traduite : *Andecavo, Camulo sanctissimo, fortissimo hic nos* (*lapides*) *ieruum sumus*. Depuis, j'ai reçu de M. Protat une lettre, beaucoup trop louangeuse pour mon travail, mais signalant une erreur dans cette inscription. Je me proposais de revenir sur ce sujet dans un nouvel article, où cette lettre eût naturellement trouvé place; le temps s'écoulant, je préfère la reproduire immédiatement, et donner ainsi à M. Protat une satisfaction déjà trop tardive. P. L.

« Monsieur et très-honoré collègue,

« J'ai lu avec le plus vif intérêt votre savante étude sur la défaite de Dumnacus, et je suis heureux que les

inscriptions des enceintes sacrées gallo-romaines vous aient inspiré ce travail.

« Malheureusement mon adjectif sacramentel a toujours été inexactement reproduit, ce qui rend ces inscriptions peu intelligibles.

« Je vois encore dans votre brochure, p. 15, IERuum, et page 24, IEURuum au lieu de IEURVum[1], composé du préfixe IE, indiquant le sacré, et du verbe *urvo*, qui marque l'action de tracer une enceinte avec la charrue, littéralement *j'entoure le sacré*. C'est un peu ma faute, ayant donné une même forme au *v* et à l'*u*, comme sur les autres inscriptions antiques.

« Je vous serai reconnaissant de rectifier ce point capital lorsque vous en trouverez l'occasion.

« Vous avez très-bien interprété, selon ma pensée, le surnom de *Camulus* (ANDECAVUS) par *Angevin*, mais je n'ai jamais eu l'intention d'en faire un *Hercule* (page 24, ligne 3), puisque les inscriptions de ce dieu de la guerre portent MARTI CAMVLO. Ces deux divinités, adorées par un même peuple, ont naturellement conservé le même radical dans leur dénomination topique.

« Je partage entièrement votre opinion sur tout le reste, et je trouve très-ingénieuse la pensée que ce même radical AND était un souvenir pieusement conservé d'une origine commune parmi les valeureux débris d'un peuple infortuné, qui s'étaient réfugiés chez d'autres nations.

« Recevez, etc. « H. PROTAT,

« Membre résidant de l'Académie des sciences de Dijon. »

[1] IEVRV, prononcez ieurve.

NOTES

SUR

UN OUVRAGE DE CORNEILLE

TROP PEU CONNU

Messieurs,

Le recueil si souvent réimprimé sous le titre : *Chefs-d'œuvre de P. et de Th. Corneille* contient seulement onze pièces de l'aîné des deux poètes. Il n'y aurait pas, je crois, une bien grande témérité à affirmer qu'il faudrait réduire au moins d'un tiers ce chiffre pour avoir le nombre exact de celles qu'on lit généralement. Cependant, par respect pour la mémoire de Corneille, admettons, si l'on veut, qu'aucune des productions de son génie qualifiées de chefs-d'œuvre n'est ignorée de quiconque s'occupe tant soit peu de littérature. Mais le reste de ses ouvrages, combien compte-t-il aujourd'hui

de lecteurs? Quelques personnes amenées par des devoirs de position ou entraînées par un goût de jour en jour plus rare à faire une étude approfondie de nos principaux écrivains.

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.

Quant à la plupart de ceux qui n'ont pas encore entièrement renoncé à lire des vers, il est très-permis de croire que des vingt-deux tragédies ou comédies de P. Corneille non réputées chefs-d'œuvre, il en est deux tout au plus dont ils connaissent le titre, les deux rendues fameuses par l'épigramme de Boileau :

Après l'Agésilas,
Hélas!
Mais après l'Attila;
Holà!

Bien moins encore connaissent-ils la *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, les autres *Poèmes religieux* et enfin les *Poésies diverses*.

Corneille, il est vrai, fut à son aurore, et bien plus encore à son déclin, très-loin de ce qu'il fut à l'apogée de sa gloire. Cette énorme disproportion du génie semble justifier l'exclusive prédilection de ceux pour qui existe seulement

..... le Corneille et du *Cid* et d'*Horace* [1],

[1] Boileau, *Art poétique*, IV.

le grand poète qui

crayonna [1]
L'âme d'Auguste, de Cinna,
De Pompée et de Cornélie [2].

Ils perdent cependant plus qu'ils ne croient en renonçant à pénétrer plus avant dans son intimité. Car, sans compter le charme avec lequel on suit les progrès d'un esprit supérieur, et même l'intérêt pénible, mais instructif sous plus d'un rapport, qui s'attache à sa décadence, on trouve épars dans les dernières comme dans les premières productions de Corneille des traits nombreux qui ne dépareraient pas celles de sa vigoureuse maturité. Ce sont les parcelles d'or, récompense du labeur assez patient pour les chercher dans le sable du fleuve et jusque dans l'argile qui trouble la limpidité de ses eaux :

Quum flueret lutulentus, erat quod tollere velles [3].

De cette exploration des écrits de Corneille non compris dans les chefs-d'œuvre, voyage de découverte dans des régions abondantes en richesses trop peu connues, on pourrait faire sortir un livre plein d'intérêt. Il le serait surtout si l'on y insérait le trésor d'expressions neuves et hardies dont le grand poète dota notre langue en contribuant puissamment à la fixer, et si l'on

[1] *Crayonna*, terme employé par Corneille dans une de ses épîtres.

[2] Voltaire, *Temple du goût*.

[3] Horace, *Sat.* I, IV, 11.

complétait l'œuvre par de nombreux et faciles rapprochements de Corneille comparé tour à tour à lui-même et aux autres grands écrivains, anciens et modernes. Un tel travail serait assurément bien propre à tenter les esprits studieux; mais il serait aussi d'une étendue capable d'effrayer ceux-là mêmes qui en éprouveraient le plus vivement l'attrait. Pour moi, je me reconnais plus apte à en donner le conseil qu'à en entreprendre l'exécution. Mais en restreignant beaucoup la tâche, elle serait belle encore, et je me sentirais disposé à l'aborder sur un des ouvrages de Corneille les plus dignes d'en fournir la matière, je veux dire sa *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*. Toutefois, Messieurs, j'aimerais sur ce point à être éclairé des conseils de votre bienveillante confraternité. Permettez-moi donc de vous présenter quelques notes qui vous donneront l'idée de la manière dont je conçois cette étude. Si vous m'engagiez à la continuer, je recevrais de vos encouragements la force que ne me donneraient pas mes seules inspirations. Dans le cas contraire, j'ose dire que du moins vous ne regretteriez pas l'attention que vous auriez bien voulu m'accorder en écoutant des vers qu'on aime toujours à relire ou à entendre citer.

Quand, pour la première fois, en parcourant les œuvres de Corneille, on y voit ce titre, *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, on se demande tout d'abord : une traduction en vers de l'Imitation est-elle possible? Puis une seconde question se présente en même temps à l'esprit : Si la chose est possible, est-ce par Corneille qu'elle pouvait être réalisée? On est tenté de répondre : Le charme principal de ce livre consiste

dans une admirable simplicité, qui ne semble pas conciliable avec le plus léger ornement poétique, et moins que personne Corneille, si enclin à porter la noblesse du style jusqu'à l'emphase, pouvait résoudre l'insoluble problème d'allier la couleur du texte latin avec les exigences de la poésie française. Telle était l'opinion d'un de nos grands écrivains, qui a dit quelque part : « On prétend que sa traduction de l'*Imitation de Jésus* « a été imprimée trente-deux fois : il est aussi difficile « de le croire que de la lire une seule [1] ; » et ailleurs : « Il y a une grande différence entre le débit et le suc- « cès. Les Jésuites, qui avaient un très-grand crédit, « firent lire le livre à leurs dévotes et dans les cou- « vents ; ils le prônaient, on l'achetait, et on s'ennuyait. « Aujourd'hui ce livre est inconnu. L'*Imitation de Jésus* « n'est pas plus faite pour être mise en vers qu'une « épître de saint Paul [2]. » Est-il nécessaire, Messieurs, de vous nommer l'auteur qui s'exprime ainsi? Non assurément. A la légèreté du ton en parlant de choses si graves, à la dédaigneuse désinvolture avec laquelle sont jetés pêle-mêle l'Imitation de Jésus et les Épîtres de saint Paul, le grand Corneille, les jésuites et les dévotes, les lectures de couvent et le livre trente-deux fois imprimé, qui ne peut se faire lire une seule, livre prôné, qu'on achète et qui ennuie, vous avez reconnu Voltaire.

Indigné de cet inconvenant persiflage, le dernier éditeur de l'Imitation traduite par Corneille [3] dit éner-

[1] Siècle de Louis XIV.

[2] Commentaires sur Corneille. Remarques sur sa vie.

[3] M. Alex. de Saint-Albin.

giquement : « Le dédain de Voltaire pour cette para-
« phrase poétique l'a du moins sauvée de l'outrage de
« son commentaire. » Puis il ajoute : « Racine, recevant
« à l'Académie française Thomas Corneille, élu à la
« place de l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte*, appelait
« celui-ci, aux applaudissements de tous ceux qui l'a-
« vaient connu, *un homme de probité et de piété.* J'espère
« que ceux qui liront celle de toutes ses œuvres qu'il a
« préférée, celle qu'il a écrite avec le plus d'ardeur,
« qu'il a revue et retouchée pendant vingt ans avec le
« plus d'amour, la paraphrase de l'*Imitation de Jésus-*
« *Christ*, l'appelleront une œuvre de génie et de piété.

« Je n'ai pas à la vanter : ceux qui me lisent l'ont
« entre les mains. Qu'ils l'ouvrent au hasard : Corneille
« est inégal, je le sais bien ; mais il l'est ici moins que
« dans aucun de ses autres ouvrages. La foi du fidèle
« soutient partout dans cette paraphrase l'inspiration
« du poète. Ou, si quelquefois elle le laisse tomber,
« elle le relève bien vite et l'emporte à une hauteur
« qui semble voisine de la sublimité des livres marqués
« de l'inspiration divine. »

Voilà, Messieurs, deux appréciations, celle de Voltaire et celle de M. de Saint-Albin, aussi diamétralement contradictoires que puissent l'être des jugements humains. Lequel des deux critiques a raison? Ni l'un ni l'autre d'une manière absolue. Ici, comme en toutes choses, c'est entre les extrêmes qu'il faut chercher la vérité. « Corneille, a dit La Bruyère[1], ne peut être égalé
« dans les endroits où il excelle, il a pour lors un

[1] Des ouvrages de l'esprit.

« caractère original et inimitable ; mais il est inégal..... « On s'étonne qu'il ait pu tomber de si haut. » Il ne faut pas cependant trop s'en étonner ; on peut même le comprendre, si l'on considère que cette vigueur qui portait Corneille à une élévation où il trouvait « cer- « tains vers les plus heureux, dit encore La Bruyère, « qu'on ait jamais lus, » est une faculté dont la puissance a nécessairement des bornes. Si son action était continue, l'homme qui la possède serait plus qu'un homme, ce serait presque un dieu. La Bruyère devait bien le reconnaître puisqu'il faisait cette judicieuse remarque : « Il est peut-être moins difficile aux rares « génies de rencontrer le grand et le sublime que d'éviter « toutes sortes de fautes. » Il y a des fautes en effet généralement inévitables, parce qu'elles sont inhérentes à la nature humaine,

Quas humana parum cavit natura.

Elles ne peuvent surtout manquer de se produire chez les écrivains qui ont à lutter à la fois contre les inégalités de leur propre génie et contre les entraînements du goût de leur époque, qu'ils sont appelés à réformer en subissant encore son influence. Tel fut Corneille, n'hésitons pas à le dire ; mais arrêtons-nous là. M. de Saint-Albin va trop loin quand il affirme que Corneille n'a été nulle part moins inégal que dans l'Imitation de Jésus-Christ. Rapprochée de ses principales tragédies, elle leur est inférieure par l'ensemble ; on y trouve beaucoup plus de taches mêlées à d'incomparables beautés. S'ensuit-il qu'il soit *difficile de la lire une seule*

fois, comme dit impertinemment Voltaire? Cela devait être en effet difficile, impossible même pour lui, et par plus d'un motif. La légèreté de son prodigieux esprit permet de croire que, si en ouvrant l'Imitation traduite par Corneille il tomba tout d'abord sur une des pages faibles de l'ouvrage (et malheureusement elles sont nombreuses), il ne daigna pas même essayer de lire le reste. En outre, si dans ses notes sur le théâtre de Corneille il ne peut s'empêcher de lui rendre justice, on sent néanmoins à l'âpreté avec laquelle il relève les fautes que, peut-être même à son insu, l'orgueil du commentateur éprouve une certaine satisfaction à saisir les défaillances de son immortel devancier dans la carrière dramatique. Combien plus encore ne devait-il pas avoir le même plaisir à signaler comme ne méritant pas d'être lu un poème dont le plus grand tort à ses yeux était sans doute de faire éclater la sincère piété de l'auteur encore plus que la puissante variété de son talent? Quand Voltaire s'égaie sur *le débit* qui n'est pas *le succès*, *sur le livre ennuyeux*, *prôné par les jésuites qui le firent lire à leur dévotes et dans les couvents*, n'est-il pas évident que ces sarcasmes vont au delà de la traduction, et qu'ils s'adressent pour le moins autant à l'œuvre originale? Voltaire était-il donc insensible au charme si généralement senti de cet admirable livre? Je le crois, Messieurs, et pour vous en donner la raison, permettez-moi de vous citer, quoiqu'il soit un peu long, un délicieux passage de la préface mise par M. de Sacy en tête de l'édition qu'il a donnée de l'*Imitation* dans sa Bibliothèque spirituelle : « L'*Imitation de Jésus-*
« *Christ* parle à toutes les âmes... Le scepticisme ne

« résiste pas à l'influence de cette douce lumière qui « brille dans les ténèbres de l'âme comme la clarté « d'une lampe d'or dans l'obscurité du sanctuaire. On « est touché, on espère, on croit du moins pour un « moment! Qu'y a-t-il de comparable à ces dialogues « du troisième livre, entre l'âme chrétienne et Jésus- « Christ? C'est le comble du mysticisme; et pourtant « tout y est si simple et si vrai, qu'il n'y a pas d'esprit « qui ne se prête à la fiction. Aussi, cet ouvrage, qui « semblerait d'abord n'avoir été composé que pour des « moines et des anachorètes, a-t-il toujours fait la lec- « ture favorite des gens mêmes du siècle, pour peu « qu'ils eussent de goût et de cœur. A mesure qu'on en « parcourt quelques pages, la persuasion se glisse, « pour ainsi dire, dans l'âme avec un sentiment de « paix et de bonheur inexprimable. Par un privilége « unique, l'*Imitation de Jésus-Christ* est un livre de dé- « votion à l'usage de tout le monde. » Eh bien! Messieurs, on peut dire que, par un privilége fâcheux pour Voltaire, ce livre n'était pas à son usage, et voici pourquoi. Ce qui manquait à Voltaire pour en saisir toute la valeur, assurément ce n'est pas le goût. Personne jamais n'eut plus de goût que lui, bien qu'il ait trop souvent, quand la passion l'aveuglait, péché en même temps contre la justice et contre le goût; mais pour apprécier dignement sous tous les rapports l'*Imitation de Jésus-Christ*, il faut réunir les deux conditions indiquées par M. de Sacy, avoir du goût et du cœur, du cœur même encore plus que de goût; or, Voltaire avait au contraire infiniment plus de goût que de cœur. Ajoutons qu'il avait aussi plus d'aversion pour

tout ouvrage de piété que d'admiration même pour les plus beaux vers [1]. Voilà, je crois, la principale cause de l'arrêt de réprobation prononcé par lui contre l'*Imitation*, quoiqu'il n'ignorât certainement pas le mot si connu d'un homme qui n'était ni un dévot, ni un lecteur de couvent, ni un pénitent des jésuites, Fontenelle, qui appelait l'*Imitation le plus beau livre sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas.*

Corneille, au contraire, qui fut toute sa vie chrétien sincère, alors même qu'il travaillait pour le théâtre, sentait profondément la beauté religieuse de l'*Imitation*. De là vient qu'il disait dans la dédicace de sa traduction au pape Alexandre VII : « Je considérai que ce n'é-« tait pas assez d'avoir si heureusement réduit le talent « dont Dieu m'avait favorisé à purger notre théâtre des « ordures que les premiers siècles y avaient comme « incorporées et des licences que les derniers y avaient « souffertes ; qu'il ne me devait pas suffire d'y avoir « fait régner en leur place les vertus morales et poli-« tiques et quelques-unes mêmes des chrétiennes ; qu'il « fallait porter ma reconnaissance plus loin et appli-« quer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai « de ses forces qui n'eût point d'autre but que le ser-« vice de ce grand Maître et l'utilité du prochain. C'est « ce qui m'a fait choisir la traduction de cette sainte « morale, qui, par la simplicité de son style, ferme la « porte aux plus beaux ornements de la poésie, et,

[1] « Des critiques judicieux ont observé qu'il y a deux hommes « dans Voltaire : l'un plein de goût, de savoir, de raison ; l'autre qui « pèche par les défauts contraires à ces qualités..... Il est bien à « plaindre d'avoir eu ce double génie qui force à la fois à l'admirer

« bien loin d'augmenter ma réputation, semble sacri-
« fier à la gloire du divin Auteur tout ce que j'en ai
« pu acquérir en ce genre d'écrire. »

Corneille, on le voit, semble à la fois constater lui-même l'impossibilité d'une véritable traduction en vers de l'*Imitation*, et avertir qu'on chercherait en vain dans la sienne rien qui rappelât les beautés des autres productions de son génie. Cette seconde assertion est un acte de modestie de sa part. Quant à la première, elle n'est exacte que si on la prend dans un sens littéral et absolu. Oui sans doute, pour goûter tout le charme, pour éprouver toute la pénétrante onction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est dans le texte latin qu'il faut la lire, ou à défaut du texte dans une traduction en prose qui en altère le moins possible la délicieuse simplicité. Mais les sublimes pensées qu'elle renferme, les pieux et tendres sentiments dont elle abonde, les secrets qu'elle arrache aux plus mystérieux replis du cœur humain, sont autant de sources d'inspiration ouvertes à la poésie. En un mot, l'*Imitation* ne peut en vers être traduite rigoureusement, mais elle peut être heureu-

« et à le haïr. Il édifie et renverse ; il donne les exemples et les pré-
« ceptes les plus contraires... Excepté dans quelques-uns de ses chefs-
« d'œuvre, il n'aperçoit que le côté ridicule des choses et des temps,
« et montre sous un jour hideusement gai l'homme à l'homme. Il
« charme et fatigue par sa mobilité ; il vous enchante et vous dé-
« goûte... Voltaire n'a flotté parmi tant d'erreurs, tant d'inégalités
« de style et de jugement, que parce qu'il a manqué du grand contre-
« poids de la religion ; il a prouvé que des mœurs graves et une
« pensée pieuse sont encore plus nécessaires dans le commerce des
« muses qu'un beau génie. »

Châteaubriand. — *Génie du christianisme*, deuxième partie. Livre I, chap. v.

sement paraphrasée; Corneille l'a prouvé. Il l'a prouvé, non dans toute son œuvre, il est vrai, mais dans de nombreuses parties qui montrent qu'au génie rien n'est impossible.

Pour y réussir il avait à lutter, comme je le disais tout à l'heure, contre sa tendance au grandiose, qui contraste avec le ton généralement si simple de son modèle. Néanmoins en étudiant leurs procédés de style on y trouve de curieuses analogies. Ainsi, par exemple, la latinité altérée de l'*Imitation* est souvent énergique à force d'abandon, de négligence et presque de naïveté; le français de Corneille présente souvent le même caractère par le mélange heureux de la grâce qu'il emprunte à notre vieille langue et de la fermeté qu'il lui donna dans la poésie, en même temps que dans la prose elle la recevait de Pascal.

Un autre rapport est trop saillant encore pour qu'on ne le signale pas; c'est le goût des antithèses. Ce goût, dans Corneille, tient en partie à son époque et peut-être davantage à son commerce avec la littérature espagnole. L'auteur latin de l'*Imitation*, donnant l'exemple de l'humilité chrétienne qu'il a tant recommandée, a caché son nom. Cet écrivain, si digne de la gloire à laquelle il s'est dérobé, est resté inconnu comme les architectes de la plupart de nos belles cathédrales. Toutefois, qu'il soit le chanoine et moine Thomas A. Kempis, le chancelier de l'Université de Paris Jean Gerson, l'abbé de Verceil Jean Gersen, ou tout autre, chez lui le goût des antithèses est aussi un peu le cachet de son siècle; mais il s'explique surtout par des qualités d'esprit et de cœur qui devaient enchanter Corneille

parce qu'il les possédait lui-même. Elles ont été admirablement caractérisées par M. de Sacy. « L'antithèse, « dit-il, est la figure de style la plus familière à l'au- « teur de l'*Imitation ;* figure qui a autant de naturel « sous sa plume qu'elle en a peu d'ordinaire dans les « écrivains qui en font un fréquent usage. C'est du fond « même de son sujet que sort cette opposition perpé- « tuelle entre les misères de ce monde et les joies de « l'autre ; entre le peu de prix des biens qui passent et « l'incomparable valeur des biens qui ne passent pas ; « entre la folie de ceux qui cherchent leur bonheur en « eux-mêmes et la sagesse des saints, qui n'aiment, ne « cherchent et ne veulent posséder que Dieu. Lieux « communs, dira-t-on ; mais où est la source des « grandes et durables émotions, sinon dans les lieux « communs? Où est l'éloquence, celle qui ne meurt pas, « sinon dans l'expression de ces sentiments que nous « portons tous en nous-mêmes, et qu'il n'appartient « qu'à bien peu de rendre avec cette énergie et cette « vérité qui font d'un lieu commun le cri du cœur, le « gémissement éternel de l'humanité? »

J'ai dit, Messieurs, que tous les ouvrages de Corneille ont enrichi notre langue d'une foule d'expressions non moins heureuses que hardies. Pour en recueillir des exemples dans son *Imitation*, la difficulté se réduit littéralement à l'embarras du choix.

L'auteur latin dit que le vrai chrétien cherche par amour pour Jésus-Christ *les fortes épreuves et les rudes travaux* plutôt que *les consolations humaines et leurs douceurs sensibles*. Corneille traduit :

Mais quiconque aime Dieu d'un amour véritable,
Quiconque s'étudie à marcher sur ses pas,
Apprend si bien à fuir ces dangereux appas,
Que d'une telle chute il devient incapable :
Rien de la part des sens ne le saurait toucher ;
Et loin de prêter l'âme à leurs vaines délices,
Les grands travaux pour Dieu, les rudes exercices,
Sont tout ce qu'en la vie il se plaît à chercher.
(II, IX, 162 [1].)

On dit *prêter l'oreille*, *prêter le flanc*, *se prêter* à quelque chose. Montaigne a même dit excellemment : « Il « se fault prester à aultrui et ne se donner qu'à soy-« même [2]. » Mais *prêter son âme*, *la prêter aux délices*, appartient à Corneille, et cette expression est trop belle pour qu'on ne lui en fasse pas honneur.

Qui jamais, avant lui, osa sanctifier l'orgueil et faire du plus insupportable vice de l'homme un adorable attribut de la divinité ? Corneille l'a osé ; et, loin d'être un blasphème, son audace est un hommage rendu à l'*amour jaloux*, comme parle l'Ecriture, de Dieu pour les hommes :

Sitôt que notre cœur pour un autre soupire,
Et si comme en son trône il n'est seul en ce cœur,
Un orgueil adorable à ses bontés inspire
Le dédain d'un honteux empire
Que partage un autre vainqueur.
(II, VII, 152.)

[1] Les deux premiers chiffres indiquent le livre et le chapitre de l'*Imitation*, le troisième désigne la page dans le dixième volume de Corneille, édition Lefèvre.

[2] *Essais*, livre III, chap. X.

Voilà l'orgueil presque déifié; voulez-vous le voir rentrer dans les conditions de l'humanité, moins toutefois comme portant au dehors sa superbe arrogance que comme se plaisant dans l'intime et douce jouissance de ce qui le flatte? Corneille vous rappellera que vous ne devez pas vous enivrer des faveurs du ciel :

> Et qui reçoit le plus se doit mieux prémunir
> Contre ce doux orgueil où l'abondance invite,
> (III, XXII, 281.)

et, comme il dit encore, contre

> ... la douce mollesse où flotte vagabonde
> Une âme qui s'endort dans les plaisirs du monde,
> (I, XXIV, 115.)

vers que l'on croirait échappés à La Fontaine en même temps que ceux-ci sur la disgrâce de Fouquet :

> Voilà le précipice où l'ont enfin jeté
> Les attraits enchanteurs de la prospérité.
> . . . . . .
> Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
> Qu'on croit avoir pour soi le vent et les étoiles,
> Il est bien malaisé de régler ses désirs ;
> Le plus sage s'endort sur la foi des zéphirs.

Mais ne craignez pas que le poète traducteur de l'*Imitation* confonde l'*adorable orgueil* de Dieu avec le doux, mais *insolent* et comme il l'appelle ailleurs, *ignorant orgueil* de l'homme. (III, XVIII, 261.)

Il veut que le chrétien

> se fasse violence
> Pour vaincre de ses sens la mutine insolence ;
> (I, XXIV, 111).
>
> *Que* l'insolent effort d'une indigne pensée,
> (I, XII, 50).
>
> . . . . . que de la chair l'insolence rebelle,
> (III, XXVI, 300).

soient vaincus par l'humilité qui implore le secours divin.

> Que te sert de percer les plus sombres abymes
> Où se cache à nos yeux l'immense Trinité,
> Si ton intérieur manque d'humilité ?
> . . . . . .
> Cet orgueilleux savoir, ces pompeux sentiments,
> Ne sont aux yeux de Dieu que de vains ornements ;
> Il ne s'abaisse point à des âmes si hautes.
> (I, I, 15).

Est-il possible de mieux écraser l'orgueil humain qu'en montrant ses plus sublimes *hauteurs* comme ne méritant pas que Dieu s'*abaisse* jusqu'à elles? Pour trouver de pareils traits, il faut être Corneille, Bossuet ou Pascal, et aussi, comme eux et comme l'auteur de l'*Imitation*, être pénétré du suc de l'Ecriture sainte [1].

[1] Remarquons, en passant, au grand honneur d'un homme d'état notre contemporain, qu'on serait presque tenté de voir un souvenir de cette magnifique image dans la foudroyante apostrophe lancée par lui à ses adversaires : « Entassez contre moi vos injures ; vous

Que Corneille, tout en conservant sa puissante originalité, donne lieu à de faciles rapprochements avec Pascal ou Bossuet, rien sans doute ne doit sembler plus naturel ; ces trois génies sont de la même famille. Ce qui est moins prévu et par là même plus curieux, c'est qu'il offre également de nombreux points de contact avec La Fontaine, Racine, et autres poètes ou prosateurs de caractères aussi divers qu'en apparence opposés au sien.

Le voici d'abord en communauté d'idées et d'expressions avec Bossuet. Il s'agit de la force que le chrétien puise dans l'amour de Jésus-Christ.

> Qui le sait embrasser en devient invincible,
> Et sa défaite est impossible
> Au temps, par qui tout est défait.
> (II, VII, 152).

Passons sur le petit cliquetis de mots, *sa défaite* et *tout est défait ;* mais *le temps qui défait* n'est-il pas, avec un peu moins d'énergie, l'heureuse contre-partie de l'image sublime de Bossuet : « La voilà, cette prin- « cesse...., telle que la mort nous l'a faite ? » Ce trait, si justement célèbre, est bien de Bossuet ; on y reconnaît la main du grand orateur, *ab ungue leonem.* Il est intéressant néanmoins de noter que Corneille l'avait à peu près trouvé avant lui. L'oraison funèbre de la du-

« ne les élèverez jamais à la hauteur de mon dédain. » Il faut avouer pourtant que, si ce mouvement oratoire, qui restera dans notre histoire parlementaire, rappelle un peu la lettre de l'*Imitation*, il n'en exhale pas précisément l'esprit.

chesse d'Orléans fut prononcée en 1670, et c'est en 1652 que Corneille avait dit dans l'*Imitation :*

> Tu pleurais, Madeleine, et ton frère au tombeau
> Ne souffrait point de trêve à ta douleur fidèle ;
> Mais à peine on te dit : « Viens, le Maître t'appelle, »
> Que ce mot de tes pleurs fait tarir le ruisseau ;
> Tu te lèves, tu pars, et ta douleur suivie
> Des doux empressements d'un amoureux transport,
> Laissant régner la joie en ton âme ravie,
> Pour chercher l'auteur de la vie,
> Ne voit plus ce qu'a fait la mort.
> (II, VIII, 154).

Cette strophe est chargée de mots : *ruisseau de pleurs, douleur suivie des empressements d'un transport, douleur laissant régner la joie,* tout cela est emphatique, tout cela, comme dirait Alceste,

> Sort du bon caractère et de la vérité,
> . . . . . .
> Et ce n'est point ainsi que parle la nature.

Il y a aussi trop de recherche dans l'*auteur de la vie* opposé à *ce qu'a fait la mort* [1] ; mais cette dernière expression peut être regardée comme une remarquable ébauche de celle de Bossuet, *la mort nous l'a faite.*

[1] Cette antithèse n'est pas dans le texte ; mais elle est conforme au goût du moyen âge, goût bien autrement prononcé encore dans l'hymne de la Passion, *Vexilla regis prodeunt*, où l'on trouve :

> . . . Vita mortem pertulit,
> Et morte vitam protulit ;

et dans la *prose* du jour de Pâques : *Dux vitæ mortuus regnat vivus.*

Est-ce à dire que le grand orateur a mis à contribution le grand poète ? Nullement. Ils n'avaient pas besoin l'un de l'autre pour atteindre au sublime ; ils étaient dignes de s'y rencontrer : *par nobile fratrum.*

Quand on met en présence ces géants de la pensée et du style, il y aurait une puérile témérité à vouloir mesurer comparativement leur taille et strictement équilibrer leurs forces ; on ne peut que les confondre dans l'hommage d'une égale admiration. Cependant, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, certains traits permettent de signaler quelques inégalités de détail. Ainsi Corneille, qui tout à l'heure avait, disais-je, un peu moins d'énergie que Bossuet, me semble ailleurs lui être supérieur à son tour. L'auteur de l'*Imitation* pousse un cri d'effroi, né du souvenir évident de ce qu'il y a de plus terrible dans l'Ecriture sainte. On croit entendre Jérémie ou Job, dont quelques paroles sont même citées. Corneille s'inspire ainsi du texte latin :

> Seigneur, tu fais sur moi tonner tes jugements ;
> Tous mes os ébranlés tremblent sous leur menace ;
> Ma langue en est muette, et mon cœur tout de glace
> N'a plus pour s'expliquer que des gémissements.
>
> (III, XIV, 245).

J'ai vainement cherché dans la Bible cette métaphore, qui fait frissonner, *intonas judicia tua.* Si l'auteur l'a tirée de son propre fonds, elle ne pouvait du moins se présenter qu'à l'esprit d'un écrivain tout tremblant des *épouvantements* dont parle le livre sacré. C'est le dernier degré du sublime en ce genre, et, si je ne me trompe, c'est plus fort même que l'*éclat de tonnerre* de

Bossuet, à propos de la mort de la duchesse d'Orléans[1]. Une telle expression était trop bien dans le goût de Corneille et trop digne d'être adoptée par lui pour qu'il la laissât échapper. Aussi n'a-t-il pas hésité à donner à notre langue *faire tonner tes jugements*. Ce qui est plus extraordinaire c'est qu'un poète qui ne mérite nullement d'être comparé à Corneille ait aussi, et presque en même temps que lui, trouvé spontanément, ou puisé dans le texte latin de l'*Imitation*, cette même image, à moins toutefois qu'il ne la doive à Corneille. Châteaubriand dit dans le *Génie du christianisme :* « La « *Pucelle* de Chapelain, le *Moïse sauvé* de Saint-Amand, « et le *David* de Coras, ne sont plus connus que par les « vers de Boileau. On peut cependant tirer quelque « fruit de la lecture de ces ouvrages : le *David* surtout « mérite d'être parcouru[2]. » Puis il cite un passage du *David*, dans lequel se trouvent ces vers :

Contemple donc Héli, le chef du tabernacle,
Que Dieu fit de son peuple et le juge et l'oracle ;
Son zèle à sa patrie eût pu servir d'appui,
S'il n'eût produit deux fils trop peu dignes de lui.
. . . . . .
Mais Dieu fait sur ces fils, dans le vice obstinés,
Tonner l'arrêt des coups qui leur sont destinés...

Remarquons d'abord que Châteaubriand, comme beaucoup d'autres avant lui, s'est trompé en attribuant le

[1] « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable ! où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame se meurt ! Madame est morte ! »

[2] *Génie du christianisme*. Seconde partie, liv. I, chap. IV.

David à Coras. Voici les vers de Boileau auxquels l'auteur du *Génie du christianisme* fait allusion :

> Le *Jonas* inconnu sèche dans la poussière ;
> Le *David* imprimé n'a point vu la lumière ;
> Le *Moïse* commence à moisir par les bords [1].

Ces vers, dans les plus anciennes éditions des satires, publiées par Boileau lui-même, sont accompagnés de cette note, reproduite dans l'édition de Lefèvre : « Ces « trois poèmes avaient été faits, le *Jonas* par Coras, le « *David* par Les Fargues, et le *Moïse* par Saint-Amand. » Les mêmes vers sont ainsi annotés dans l'édition de Brossette et Monteil, revue et corrigée par Souchay [2]. « Le *Jonas inconnu*, *Jonas* ou *Ninive pénitente*, poème « de Jacques de Coras, imprimé en 1663. — Le *David*. Ce « n'est point le *David* de Coras que le poète a en vue, « et qui valut à son auteur une pension du clergé ; mais « le *David* de Les Fargues, Toulousain. — Le *Moïse*, « idylle héroïque, par Saint-Amand. » Les deux vers

> Mais Dieu fait sur ces fils, dans le vice obstinés,
> Tonner l'arrêt des coups qui leur sont destinés,

appartiennent donc à Les Fargues, et non à Coras. Il faut être juste envers tout le monde, et surtout il ne faut pas dépouiller les pauvres du peu qu'ils possèdent. Laissons à Les Fargues, plus obscur encore, heureusement pour lui, que Coras à qui deux ou trois coups de la férule de Boileau et une des plus jolies épigrammes

[1] *Satire*, IX.
[2] Paris, Ve Alix, 1740, 2 vol. in-4°.

de Racine ont infligé l'immortalité du ridicule, laissons, dis-je, à Les Fargues l'honneur de s'être peut-être rencontré avec Corneille ou de lui avoir au moins fait un habile emprunt. Il n'est pas possible de dire auquel de ces deux éloges il a droit. Ce qui est certain, c'est que les trente premiers chapitres du troisième livre de l'*Imitation* de Corneille furent publiés pour la première fois en 1654 et que le *David* de Les Fargues parut en 1660 [1].

Corneille, après avoir, avec autant de bonheur que de hardiesse, traduit *intonas judicia tua*, est peut-être un peu moins heureux, mais il n'est pas moins hardi, quand il ajoute dans des vers qui ressemblent à une page détachée des Pensées de Pascal :

Que je dois m'abaisser, que je dois m'avilir
Sous tes saints jugements, sous leurs profonds abymes,
Où je ne vois en moi qu'un néant plein de crimes,
Qui, tout néant qu'il est, ose s'enorgueillir !

O néant ! ô vrai rien ! mais pesanteur extrême,
Mais charge insupportable à qui veut s'élever !
Mer sans rive, où partout chacun se peut trouver,
Mais sans trouver partout qu'un néant en soi-même !

Dans un gouffre si vaste où te retires-tu,
Où peux-tu te cacher source de vaine gloire ?
. . . . . .

Tout s'abîme, Seigneur, dans cette mer profonde
Que tes grands jugements ouvrent de toutes parts.
. . . . . .

[1] Voir Brunet.

Que verraient-ils (les mondains),

> Que verraient-ils en eux qu'ils puissent estimer,
> S'ils voyaient devant toi ce qu'est leur chair fragile ?
> Comment souffriraient-ils qu'une masse d'argile
> S'enflât contre la main qui vient de la former ?
> (III, XIV, 247).

On cite partout et avec raison comme une belle alliance de mots la phrase de Bossuet, dans l'oraison funèbre de Condé, *versez des pleurs avec des prières.* Corneille fait souvent aussi de ce mot *verser* un remarquable emploi. Ainsi, pour exprimer la salutaire influence des remords :

> Sacrés ressentiments, réflexions perçantes,
> Qui dans un cœur navré versez d'heureux regrets.
> (I, XXI, 91).

Ces efficaces retours de l'homme sur lui-même obtiennent de Dieu

> Les douceurs que sa main verse en la conscience.
> (I, XI, 46).

C'est par eux que sont attirées

> Ces grâces divines
> Qui, parmi tant de maux et parmi tant d'épines,
> Versent du haut du ciel la consolation;
> (I, XX, 83).

faveurs d'autant plus précieuses que

> Dieu les verse toujours par delà l'espérance.
> (I, X, 44).

Remarquons, dans tous ces vers, que le mot *verser* est à la fois plus expressif et plus harmonieux que ne le serait *répandre*. Dans le dernier vers notamment,

Dieu les verse toujours par delà l'espérance,

la mesure permettait bien de dire *répand* au lieu de *verse*. Que l'on fasse ce changement, et si on a l'oreille tant soit peu délicate, qu'on prononce entre les deux leçons.

Mais je vous demande pardon, Messieurs, et je demanderais volontiers aussi pardon à Bossuet et à Corneille de m'arrêter sur ce mince détail. Mettons-les plutôt pour ainsi dire aux prises sur un sujet qui semble presque appartenir en propre au grand orateur, tant il s'en est souvent et souverainement emparé, mais que le grand poète s'est montré digne de lui disputer; je veux parler du néant de tout ce qui séduit dans ce monde et dont le prestige s'évanouit devant la mort.

Vous avez tous présente à la mémoire la magnifique paraphrase qu'a faite Bossuet des paroles de l'*Ecclésiaste :* « *Vanitas vanitatum, et omnia vanitas... Om-* « *nia ergo vanitas præter amare Deum, et illi soli ser-* « *vire.* » — « Vanité des vanités, et tout est vanité.... « O vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leur des- « tinée !... Non,. . la santé n'est qu'un nom, la vie n'est « qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence, les « grâces et les plaisirs ne sont qu'un vain amusement; « tout est vain en nous excepté le sincère aveu que « nous faisons devant Dieu de nos vanités, et le juge-

« ment arrêté qui nous fait mépriser tout ce que nous « sommes... Voulez-vous savoir en un mot ce que c'est « que l'homme? Tout son devoir, tout son objet, « toute sa nature, est de craindre Dieu, tout le reste « est vain. »

Et Corneille :.

> Tout n'est que vanité, gloire, faveurs, richesses,
> Passagères douceurs, trompeuses allégresses,
> Tout n'est qu'amusement, tout n'est que vain appui,
> Hormis d'aimer Dieu seul, et ne servir que lui.
> (I, XXIV, 115).

Ce dernier vers joint au mérite d'une nerveuse concision celui d'être une traduction littérale du texte sacré.

C'est aussi aux livres saints, qui l'ont souvent répétée, que l'auteur de l'*Imitation* emprunte cette image de la vie comparée à une ombre fugitive, *vita hominum tanquam umbra subito pertransit.* Corneille la reproduit à son tour avec une vigueur de pinceau qu'aurait pu lui envier Bossuet :

> . . . Mille genres de morts
> Par mille différents efforts
> Des mortels retranchent le nombre ;
> L'ordre en ce point seul est pareil,
> Qu'ils passent tous ainsi qu'une ombre
> Qu'efface et marque le soleil.
> (I, XXIII, 108).

Bossuet, si riche en images sur la puissance de la mort, sur la rapidité de ses coups et sur l'oubli dont

elle enveloppe la mémoire des hommes, a-t-il jamais rien trouvé de plus effrayant que :

Parmi les vers et la poussière
Qui daignera chercher ton nom?
(I, XXIII, 108).

A-t-il rien dit de plus énergique et de plus neuf que :

D'où te vient la folle espérance
De faire en terre un long séjour?
. . . . . .
Combien en trompe un tel espoir!
Et combien en laisse-t-il choir
Dans le plus beau de leur carrière!
Combien tout-à-coup défaillir,
Et précipiter dans la bière
La vaine attente de vieillir!
(I, XXIII, 107).

Et de même :

Pense, mortel, à t'y résoudre;
Ce sera bientôt fait de toi :
Tel aujourd'hui donne la loi
Qui demain est réduit en poudre.
Le jour qui paraît le plus beau
Souvent jette dans le tombeau
La mémoire la mieux fondée;
Et l'objet qu'on aime le mieux
Echappe bientôt à l'idée
Quand il n'est plus devant les yeux.
(I, XXIII, 99).

Puis encore :

Où sont tous ces docteurs, ... ,
. . . . . autrefois si fameux ?
. . . . . .
Tant qu'a duré leur vie ils semblaient quelque chose ;
Il semble après leur mort qu'ils n'aient jamais été :
Leur mémoire avec eux sous la tombe est enclose ;
Avec eux y repose
Toute leur vanité.
(I, III, 27).

On ne peut lire ces derniers vers sans se rappeler ceux de Malherbe :

Ont-ils rendu l'esprit, ce n'est plus que poussière
Que cette majesté si pompeuse et si fière
Dont l'éclat orgueilleux étonnait l'univers ;
Et, dans ces grands tombeaux où leurs âmes hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.

Ce n'est pas le seul endroit où Corneille se rencontre avec Malherbe. Le nécessité de souffrir dans ce monde est une loi aussi générale que la loi qui nous condamne à mourir. La première fournit à Corneille une strophe qui, sans être aussi poétique que la plus connue des strophes de Malherbe, a cependant avec elle beaucoup d'analogie. Il n'est, dit Corneille, en parlant de la souffrance,

Il n'est emploi, ni rang dont la grandeur se pare
De cette inévitable loi,
Et ceux qu'on voit porter le sceptre et la tiare
N'en sont pas plus exempts que toi.
(I, XXII, 92).

Et Malherbe dit de la mort :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

Il y a, comme on le voit, entre les deux strophes rapport non seulement de pensée et d'expression, mais encore, à peu de chose près, de rhythme. Au reste, dans un grand nombre de passages de l'*Imitation*, comme dans les stances de *Polyeucte* et du *Cid*, Corneille a prouvé que, pour l'ampleur et l'harmonie de la phrase lyrique, quand il est bien inspiré, ni Malherbe, ni personne ne l'emporte sur lui.

Il donne à son vers tous les tons, il le plie à toutes les formes.

Quand le poète des *Méditations* s'écrie :

Encore un hymne, ô ma lyre !
Un hymne pour le Seigneur,
Un hymne dans mon délire,
Un hymne dans mon bonheur !

. . . . . .

Toi qui donnes sa pente au torrent des collines,
Toi qui prêtes son aile au vent pour s'exhaler,
Où donc es-tu, Seigneur ? Parle : où faut-il aller ?
N'est-il pas des ailes divines,
Pour que mon âme aussi puisse enfin s'envoler ?

quand, dis-je, Lamartine s'exprime ainsi, il n'a pas plus d'élan, plus de souffle, d'enthousiasme et de nom-

bre que Corneille emporté aussi par la sainte ardeur de la prière :

Qu'en hymnes tout un chœur autour de moi résonne.
(II, IX, 165).

. . . . . .

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute.

. . . . . .

Mais désarme d'éclairs ta divine éloquence,
Fais-la couler sans bruit au milieu de mon cœur;
Qu'elle ait de la rosée et la vive abondance
Et l'aimable douceur.

. . . . . .

Je ne veux ni Moïse à m'enseigner tes voies,
Ni quelque autre prophète à m'expliquer tes lois;
C'est toi, qui les instruis, c'est toi, qui les envoies,
Dont je cherche la voix.

. . . . . .

Qu'ils parlent hautement, qu'ils disent des merveilles,
Qu'ils déclarent ton ordre avec pleine vigueur :
Si tu ne parles point, ils frappent les oreilles
Sans émouvoir le cœur.

. . . . . .

Ils n'arrosent sans toi que les dehors de l'âme,
Mais sa fécondité veut ton bras souverain;
Et tout ce qui l'éclaire et tout ce qui l'enflamme
Ne part que de ta main.

. . . . . .

Silence donc, Moïse! et toi, parle en sa place,
Éternelle, immuable, immense Vérité;
Parle, que je ne meure enfoncé dans la glace
De ma stérilité.

. . . . . .

Parle donc, ô mon Dieu! ton serviteur fidèle
Pour écouter ta voix réunit tous ses sens,
Et trouve les douceurs de la vie éternelle
En ses divins accents.

Parle, pour consoler mon âme inquiétée ;
Parle, pour la conduire à quelque amendement,
Parle, afin que ta gloire ainsi plus exaltée
Croisse éternellement!
(III, II, 191, 192, 193, 194).

Si je ne craignais, Messieurs, de vous fatiguer par trop de détail, j'insisterais sur ce beau vers :

Qu'en hymnes tout un chœur autour de moi résonne,

tiré de ces seuls mots du texte, *dulcis cantus et hymni;* sur l'heureuse traduction de *Illi exterius rigant*,

Ils n'arrosent sans toi que les dehors de l'âme ;

sur ce magnifique développement de *æterna Veritas*,

Eternelle, immuable, immense Vérité ;

et encore sur

Mais désarme d'éclairs ta sublime éloquence,

qui appartient tout entier à Corneille, de même que :

. . . . . enfoncé dans la glace
De ma stérilité,

image d'une si originale audace, substituée à l'expression commune *sine fructu efficiar*. Je pourrais en outre vous faire remarquer l'onction et la mélodie racinienne de cet appel à l'éloquence divine :

Fais-la couler sans bruit au milieu de mon cœur;
Qu'elle ait de la rosée et la vive abondance
Et l'aimable douceur,

vers inspirés par la phrase du texte, *fluat ut ros eloquium tuum*, inspirée peut-être elle-même à la fois par celle de Moïse[1] : *Fluat ut ros eloquium meum, quasi imber super herbam, et quasi stillæ super gramina*, et par le trait d'Isaïe [2], reproduit dans la prophétie de Joad : *Rorate, cœli, desuper...*

Heureux qui pour Sion d'une sainte ferveur
Sentira son âme embrasée !
Cieux, répandez votre rosée [3]...

Enfin, je pourrais de ces vers

Si tu ne parles point, ils frappent les oreilles
Sans émouvoir le cœur,

comme de ceux de Racine,

. . . Quoi ! toujours les plus grandes merveilles
Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles [4],

trouver encore la source dans Isaïe : *Qui apertas habes aures, nonne audies* [5] ?

Mais je vous demande la permission de relever par une observation technique un mot qui prouve qu'il n'est pas de règle ou d'usage dont l'infraction ne puisse devenir une beauté. En général, on évite avec raison de

[1] Deuxième cantique de Moïse, Deuteron., XXXII, II.
[2] Isaïe, XLV, VIII.
[3] *Athalie*, III, VII.
[4] *Athalie*, I, I.
[5] Isaïe, XIII, XX.

faire tomber une strophe, et surtout la dernière d'un poème, sur un mot aussi lourd que cet adverbe *éternellement* qui termine le passage de Corneille dont nous nous occupons. Ici au contraire il fait image et répond à la grandeur de la pensée :

> . . . . . que ta gloire ainsi plus exaltée
> Croisse éternellement,

semble, en prolongeant la phrase, étendre la suite à jamais prolongée des siècles pendant lesquels la gloire de Dieu doit, non seulement durer, mais croître sans fin. Il y a là comme un reflet des sublimes paroles de l'Ecriture que Racine encore s'est si habilement appropriées : *Dominus regnabit in æternum et ultra* [1].

> Que son nom soit béni; que son nom soit chanté,
> Que l'on célèbre ses ouvrages
> Au delà des temps et des âges,
> Au delà de l'éternité [2]!

Corneille et Racine étaient nourris de la littérature sacrée. Aussi les retrouve-t-on souvent ensemble soit dans l'imitation proprement dite, soit même dans le vague souvenir, écho lointain, de quelques uns de ses oracles, par exemple de ceux-ci : « . . . simul insipiens « et stultus peribunt. Et relinquent alienis divitias suas; « et sepulchra eorum domus illorum... Et homo, quum « in honore esset, non intellexit... Mors depascet eos...

[1] Premier cantique de Moïse, Exod., XV, XVIII.
[2] *Esther*, III, IX.

« Ne timueris quum dives factus fuerit homo, et quum « multiplicata fuerit gloria domûs ejus. Quoniam quum « interierit, non sumet omnia; neque descendet cum « eo gloria ejus [1]. . »

Ecoutons Corneille :

Homme, quoi qu'ici-bas tu veuilles entreprendre,
Songe à ce compte exact qu'un jour il en faut rendre,
Et mets devant tes yeux cette dernière fin
Qui fera ton mauvais ou ton heureux destin.
Regarde avec quel front tu pourras comparaître
Devant le tribunal de ton souverain maître,
Devant ce juste juge à qui rien n'est caché,
Qui jusques dans ton cœur sait lire ton péché,
Qu'aucun don n'éblouit, qu'aucune erreur n'abuse,
Que ne surprend jamais l'adresse d'une excuse,
Qui rend à tous justice, et pèse au même poids
Ce que font les bergers et ce que font les rois.
(I, XXIV, 110).

Et Racine avec plus de pompe encore, en moins de mots :

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux :
L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage ;
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois [2].

C'est à propos de ce magnifique langage, mis par

[1] David, Ps. XLVIII.
[2] *Esther*, III, IV.

Racine dans la bouche d'Esther, que Voltaire disait : « On « a honte de faire des vers quand on en lit de pareils.» J.-B. Rousseau n'a pas cependant eu honte d'en faire sur la même pensée que Racine et Corneille. Lui aussi, il s'est attaqué au Psalmiste, et, en le serrant de plus près que les deux rudes jouteurs qui l'avaient précédé, il s'est montré leur digne émule :

Le riche et l'indigent, l'imprudent et le sage,
Sujets à mêmes lois, subissent même sort.
. . . . . .
Justes, ne craignez point le vain pouvoir des hommes;
Quelque élevés qu'ils soient, ils sont ce que nous sommes.
Si vous êtes mortels, ils le sont comme vous.
Nous avons beau vanter nos grandeurs passagères,
Il faut mêler sa cendre aux cendres de ses pères;
Et c'est le même Dieu qui nous jugera tous.

Quand Rousseau imitait ainsi deux versets d'Isaïe [1],

Je disais à la nuit sombre :
O nuit, tu vas dans ton ombre
M'ensevelir pour toujours !
Je redisais à l'aurore :
Le jour que tu fais éclore
Est le dernier de mes jours !

il ne devait sans doute son harmonieuse paraphrase qu'à sa propre inspiration; mais il aurait pu en trouver le modèle dans ces vers, où Corneille développe

[1] De mane usque ad vesperam finies me. Sperabam usque ad mane, quasi leo sic contrivit omnia ossa mea. Is., XXXVIII, 12, 13,

aussi en poète quelques mots de son auteur sur la même idée [1] :

Aussitôt que le jour te luit,
Doute si jusques à la nuit
Ta vie étendra sa durée ;
Et la nuit, reçois le sommeil,
Sans la croire plus assurée
D'atteindre au retour du soleil.
(I, XXIII, 102).

Vous montrerai-je maintenant, Messieurs, Corneille rival de La Fontaine? Devant qui ne connaîtrait pas comme vous les vers du fabuliste, ne pourrait-on pas lui faire honneur de la délicieuse image de *la joie s'épanchant dans le cœur?*

Souvent il est plus sûr, tant que l'homme respire,
Qu'il sente peu de joie en son cœur s'épancher.
(I, XXI, 90).

L'illusion ne serait-elle pas complète encore si l'on attribuait au *Bonhomme* cette strophe pittoresque et harmonieuse?

Ne mets point ton espoir sur un frêle roseau
Qui penche au gré du vent, qui branle au gré de l'eau,
Sur le monde en un mot et sur sa flatterie ;
Sa gloire n'est qu'un songe, et ce qu'il en fait voir
Pour surprendre un moment de folle rêverie,
Comme la fleur de la prairie,
Tombera du matin au soir.
(II, VII, 153).

[1] Quum mane fuerit, puta te ad vesperum non perventurum. Vespere autem facto, mane non audeas tibi polliceri.

Et lorsque, vantant le bonheur de l'homme qui sait vivre en paix avec tout le monde, Corneille s'écrie :

> Heureux trois fois celui qui se fait un tel sort!
> Heureux trois fois celui qu'une aussi douce vie
> Conduit vers une heureuse mort!
> (I, XVII, 67).

Ces vers n'ont-ils pas, du moins en partie, la grâce, quoiqu'ils n'aient pas entièrement la suavité de

> Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour?

On peut en dire autant de

> Et la parfaite joie arrive avec le soir
> Chez qui sait avec fruit employer la journée.
> (I, XXV, 125).

trait qui, outre le même rapport avec celui de La Fontaine, présente aussi une certaine analogie avec ces jolis vers d'un de nos anciens poètes :

> De ma primevere tempeste
> Ne me remembre sans plézir;
> Cil qui dansa moult à la feste
> Au soir n'ha regret de gézir [1].

La philosophie et la poésie antiques avaient dit :

> . . . . Video meliora proboque,
> Deteriora sequor [2].

[1] Barbe de Verrue, femme poète du XIII[e] siècle, citée par Vanderbourg dans la préface des poésies de Clotilde de Surville.

[2] Ovid., Metam., VII, XX.

Mais à ce cri de découragement elles n'avaient pas joint pour correctif le cri du repentir qui, du fond des misères humaines, s'élève avec confiance vers le ciel : « De profundis clamavi ad te, Domine; Dòmine, exaudi « vocem meam... Dixi : confitebor adversum me injus- « titiam meam Domino, et tu remisisti impietatem pec- « cati mei [1]. »

Ce rapprochement, à la fois triste et consolant, de la faiblesse consciente d'elle-même, opposée à l'espérance ouvrant pour la fragilité la source où elle est assurée de trouver la force, tel est le sujet d'un des plus beaux chapitres de l'*Imitation*, le vingtième du troisième livre. Il y est traité avec une profondeur de pensée et une vigueur de style qui offraient à Corneille un modèle digne de lui. Voici quelques-uns des vers qu'il en a tirés :

A ma confusion, Seigneur, je te confesse
Quelle est mon injustice et quelle est ma faiblesse ;
Je veux bien te servir de témoin contre moi :
Peu de chose m'abat, peu de chose m'attriste ;
Et dans tous mes souhaits, pour peu qu'on me résiste,
Un orgueilleux chagrin soudain me fait la loi.
J'ai beau me proposer d'agir avec courage,
Le moindre tourbillon me fait peur de l'orage,
Et renverse d'effroi mon plus ferme propos ;
D'angoisse et de dépit j'abandonne ma route,
Et, me livrant moi-même à ce que je redoute,
Je me fais le jouet et des vents et des flots.

Quelquefois, au milieu de ma persévérance,
Lorsque je crois marcher avec quelque assurance,

[1] David, Ps. CXXIX et XXXI.

Et fournir ma carrière avec moins de danger,
Quand j'y pense le moins, je trébuche par terre,
Et, lorsque je m'estime à l'abri du tonnerre,
Je me trouve abattu par un souffle léger.

. . . . . .

Fais que je me relève aussitôt que je tombe ;
Fais que, si l'on m'abat, jamais je ne succombe ;
Fais que je ne sois point tout-à-fait terrassé.
(III, xx, 268, 269).

Ces vers, beaux en eux-mêmes, plaisent en outre par un air de parenté, éloigné si l'on veut, mais cependant saisissable, avec ceux qui caractérisent le Chêne et le Roseau :

Le moindre vent qui d'aventure
Fait rider la face de l'eau,
Vous oblige à baisser la tête ;
Cependant que mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.
. . . . . .
Les vents me sont moins qu'à vous redoutables.
Je plie, et ne romps pas [1].

Ailleurs, les deux poètes se sont encore plus rapprochés l'un de l'autre, non par l'identité de la pensée, mais par celle de l'image et par le même tour de phrase habilement cadencée. Corneille dit :

Une affliction passe, une autre lui succède ;
Souvent elle renaît de son propre remède,
Et rentre du côté qu'on la vient de bannir ;

[1] *Fables*, I, XXII.

Un combat dure encor, que mille autres surviennent,
Et cet enchaînement dont ils s'entre-soutiennent
Fait un cercle de maux qui ne saurait finir.
(III, xx, 270),

Et La Fontaine :

. . . . . Le bœuf vient à pas lents.
Quand il eut ruminé tout le cas en sa tête,
Il dit que du labeur des ans
Pour nous seuls il portait les soins les plus pesants,
Parcourant sans cesser ce long cercle de peines
Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines
Ce que Cérès nous donne, et vend aux animaux [1].

Enfin, et pour ne pas prolonger trop ce parallèle, mettons une dernière fois en contact l'auteur des *Fables* et le traducteur de l'*Imitation*.

La Fontaine peint un avare qui n'ose toucher à son cher trésor.

Ce malheureux attendait
Pour jouir de son bien une seconde vie ;
Ne possédait pas l'or, mais l'or le possédait [2].

Et Corneille dit aussi :

Ceux qui pensent ici posséder quelque chose,
La possèdent bien moins qu'ils n'en sont possédés.
(III, xxxii, 318.)

Cette énergique antithèse n'est pas dans le texte latin. Corneille, de même que La Fontaine, était bien assez

[1] *Fables*, X, ii.
[2] *Fables*, IV, xx.

riche pour ne la demander à personne. Cependant ils étaient l'un et l'autre si versés dans les littératures anciennes qu'il est permis de penser qu'ils se rappelaient le mot de Pline le jeune : « Ea invasit homines habendi « cupido, ut possideri magis quàm possidere videan- « tur [1], » et celui de Bion, le philosophe grec, qui, comme le rapporte Fénelon, disait à un avare : « Tu ne « possèdes pas ton bien; c'est ton bien qui te pos- « sède [2]. »

Le pieux auteur de l'*Imitation* avait, lui aussi, une grande connaissance des auteurs profanes. Il ne fait pas difficulté d'emprunter leurs pensées et leurs expressions, quand elles conviennent à son sujet. En les citant, il les modifie quelquefois, soit pour les approprier mieux à ce qu'il dit, soit parce qu'au lieu de recourir au texte, il s'en rapporte à ses souvenirs un peu confus. Voici de ce genre d'altération un exemple assez curieux.

On lit dans l'*Imitation*, sur les dangers que le chrétien rencontre dans le monde : « Dixit quidam : quoties « inter homines fui, minor homo redii. » Cette petite phrase, vive et bien coupée, donne du relief à la pensée. Corneille traduit :

> Un païen nous l'apprend, tout chrétiens que nous sommes :
> « Je n'ai jamais, dit-il, été parmi les hommes
> « Que je n'en sois sorti moins homme et plus brutal. »
> (I, xx, 80.)

[1] *Epist.*, IX, XXX.

[2] *Vies des anciens philosophes.*

Ces vers ont le tort de délayer ce qui était dit avec tant de précision. En outre, on peut être choqué de la trivialité de l'expression *et plus brutal;* mais veut-on savoir d'où elle est venue? Corneille, pour la faire entrer dans sa paraphrase, est allé la chercher dans l'ancien écrivain dont l'auteur de l'*Imitation*, par calcul de bon goût ou par infidélité de mémoire, avait pour ainsi dire condensé en quelques mots le texte développé que voici; il est remarquable. Quel orateur chrétien a jamais condamné les réunions mondaines et les spectacles plus sévèrement que Sénèque dans ce passage?

« Inimica est multorum conversatio... Quo major est « populus cui miscemur, hoc periculi plus est. Nihil « vero tam damnosum bonis moribus quam in aliquo « spectaculo desidere : tunc enim per voluptatem faci- « lius vitia subrepunt. Quid me existimas dicere? Ava- « rior redeo, ambitiosior, luxuriosior, immo vero cru- « delior et inhumanior, quia inter homines fui [1]. »

Il est évident qu'en écrivant son *et plus brutal*, Corneille avait sous les yeux ou présent à l'esprit le *crudelior et inhumanior* du philosophe latin. Si, pour le traduire, il a poussé l'exactitude littérale jusqu'à la crudité, c'est que, comme tous les grands écrivains de son siècle, il ne recule pas devant un terme familier ou même trivial, quand ce terme est le mot propre, indiqué par les convenances du style et du sujet. Ainsi, par exemple, l'auteur de l'*Imitation* recommande la prudence avec laquelle, pour éviter le mal, l'homme le plus saint doit veiller sur lui-même. C'est la reproduction

[1] *Ad Lucilium Epist.*, VII.

du précepte donné par le Sauveur à ses disciples dans le jardin des Oliviers : « Vigilate, et orate, ut non intre- « tis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, « caro autem infirma [1]. » Le texte de l'*Imitation* porte : « Non dormit diabolus, nec caro adhuc mortua, » et Corneille traduit mot à mot :

> Le diable ne dort point, et la chair n'est pas morte.
> (II, IX, 166).

Il avait dit dans *Polyeucte :*

> Ainsi du genre humain l'ennemi vous abuse,

vers que Voltaire a commenté de cette manière : « Re- « marquez que cette périphrase, l'*ennemi du genre* « *humain*, est noble, et que le nom propre eût été ri- « dicule : le vulgaire se représente le diable avec des « cornes et une longue queue ; l'*ennemi du genre humain* « donne l'idée d'un être terrible, qui combat contre « Dieu même. » Voltaire, on n'en peut douter, éprou- vait un malin plaisir à donner une grande extension à ce mot *le vulgaire*, par lequel il désignait les quelques naïfs ignorants, s'il en est, qui sérieusement se repré- sentent l'esprit tentateur sous la forme d'un monstre à face grimaçante, avec queue, cornes et pied fourchu. Cependant son observation sur la périphrase du poète n'en est pas moins juste ; mais il est juste aussi de re- marquer que Corneille a doublement fait preuve de goût en écartant du style de la tragédie le mot trop

[1] S. Matth., XXVI, XLI.

peu poétique, et en n'hésitant pas à l'employer dans un ouvrage ascétique, où, même en vers, il est parfaitement admissible. S'il y disait, presque comme dans *Polyeucte :*

> L'immortel ennemi des soins de ton salut,
> (III, VI, 215),

il y disait tout aussi bien :

> Le diable ne dort point, et la chair n'est pas morte.
> (II, IX, 166).

Pénétré de l'esprit de son modèle, le grand poète savait bien que ce ne seraient pas de grotesques idées que suggérerait le mot *diable* aux lecteurs animés aussi des dispositions que demande la lecture d'un livre comme l'*Imitation*. Il connaissait et suivait le précepte d'Horace :

> Descriptas servare vices, operumque colores [1].

Revenons à quelques-uns des emprunts que, même dans son pieux ouvrage, il aimait à faire à l'antiquité profane. Nous l'avons vu traduisant Sénèque le philosophe; il devait évidemment à l'autre Sénèque [2] le beau vers du *Cid* qui est devenu proverbe :

> A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

[1] *Epist. ad Pisones*, 86.

[2] L'*autre Sénèque*, si tant est que le philosophe et le tragique soient deux personnages différents. Aucune question n'a été plus débattue par les érudits; aucune, malgré cela, et les mauvais plai-

traduction littérale de *Qui sine periculo, sine gloria vincit.* Quand, dans l'*Imitation*, il paraphrasait : *Ibi homo plus proficit, ubi magis seipsum vincit*, par

> La grandeur des travaux ennoblit le combat,
> Et la gloire de vaincre a d'autant plus d'éclat
> Que pour y parvenir on fait voir plus de force,
> (I, XXV, 119),

il s'inspirait peut-être plus encore de la phrase du tragique latin que de celle du penseur chrétien. Et de même aussi, en disant :

> L'affliction s'obstine à suivre qui l'évite,
> (II, XII, 185).

il se rapprochait beaucoup plus de l'élégant *post equitem sedet atra cura* d'Horace, si bien traduit par Boileau,

> Le chagrin monte en croupe et galope avec lui,

sants diraient peut-être à cause de cela, n'est demeurée plus obscure :

> Grammatici certant, et adhuc sub judice lis est.

« Les plus habiles critiques n'ont fait qu'embrouiller la question en « voulant l'éclaircir, et les savantes mains de Juste-Lipse, des « deux Scaliger, de Nicolas et de Daniel Heinsius, d'Isaac Pontanus, « de Klotsch et de Jacobs, au lieu de faire briller la lumière, ont « assemblé plus de nuages.... Toutes leurs hypothèses se sont dé- « truites les unes par les autres; le dernier venu a prouvé l'erreur « de ses devanciers jusqu'à ce qu'un autre vînt lui prouver la sienne, « et ainsi de suite... »

(M. Greslou. — *Introduction aux tragédies de Sénèque;* édition Panckoucke).

que du texte un peu obscur, *sequitur te fuga tribulationis.*

J'ai nommé Horace, le poète épicurien par excellence. Notre poète chrétien le connaissait parfaitement. Comme tous les maîtres de la poésie française, formés à cette grande école de la littérature antique à laquelle il faut toujours revenir quand on cherche les modèles du beau, il puisait largement à cette source féconde; mais il en épurait les eaux par un heureux mélange avec celles qui coulent de plus haut que les sommets du Parnasse et du Pinde. Trois fois, dans l'*Imitation*, il rencontre la pensée développée par Horace dans l'ode, à la fois philosophique, mélancolique et sensuelle, qui commence par cette belle strophe :

> Æquam memento rebus in arduis
> Servare mentem, non secus in bonis
> Ab insolenti temperatam
> Lætitia, moriture Delli[1].

Et trois fois, voici ce que devient chez Corneille cette pensée, transformée en passant par le livre de l'*Imitation :*

> Montre un visage égal aux changements divers :
> Dans le plus doux bonheur, dans le plus dur revers,
> Rends-moi, sans t'émouvoir, même action de grâces ;
> Tiens la balance égale à chaque événement,
> Tiens-la ferme à tel point que jamais tu ne passes
> Jusques dans la faiblesse ou dans l'emportement.
> (III, xxv, 295).

[1] Hor., *Odes*, II, III.

Les deux derniers vers sont faibles; mais les quatre premiers sont loin d'être sans valeur, même au point de vue poétique, et surtout comme traduction du texte latin [1].

Sache régler ta joie ; une âme est peu discrète
Qui dans les plus heureux succès
S'y livre avec un tel excès
Qu'elle va tout entière où ce transport la jette.
. . . . . .
Ne sois pas moins soigneux de régler la tristesse :
C'est témoigner peu de vertu
Que d'avoir un cœur abattu
Sitôt qu'un déplaisir violemment te presse.
(III, VII, 222, 223).

Voilà comme ci-dessus, et nous allons revoir une troisième fois ce même conseil, si élégamment donné par Horace, de conserver toujours le calme d'une âme invincible à la mauvaise comme à la bonne fortune. Mais ce sage conseil, le poète de Tibur l'appuie sur l'inévitable nécessité de la mort; et comme sa philosophie épicurienne ne lui permet pas de porter sa vue au-delà du tombeau, le mot terrible *moriture*, qu'il ajoute à son précepte, est précisément ce qui le rend inacceptable. Car, si je n'ai rien à espérer ou à craindre après la mort, je n'ai rien de mieux à faire que de charmer, si je le puis, par le plaisir cette vie éphémère comme la rose dont il veut que je couronne ma coupe et mon front,

[1] Ita ut una æquali facie, in gratiarum actione permaneas inter prospera et contraria, omnia æqua lance pensando.

Huc vina, et unguenta, et nimium brevis
Flores amænos ferre jube rosæ,
Dum res et ætas, et sororum
Fila trium patiuntur atra.

Mais aussi je n'en dois être que plus sensible aux douleurs et aux joies de ce monde. Il y a contradiction à borner ma destinée aux jouissances de la vie terrestre et à vouloir que je les accepte sans ardeur et que je les perde sans chagrin. Corneille, au contraire, en posant la loi qui doit gouverner le sage, lui donne en très-beaux vers sa raison d'être et sa sanction.

Quand l'homme se possède, et que les créatures
N'ont aucunes douceurs qui puissent l'arrêter,
C'est alors que sans peine il commence à goûter
Combien le Créateur est doux aux âmes pures.
Alors, quoi qu'il arrive ou de bien ou de mal,
Il vit toujours content, et d'un visage égal
Il reçoit la mauvaise et la bonne fortune ;
L'abondance sur lui tombe sans l'émouvoir,
La pauvreté pour lui n'est jamais importune,
La gloire et le mépris n'ont qu'un même pouvoir.
(I, xxv, 124).

Cette belle strophe est suivie de celle-ci, plus remarquable encore par la difficulté, très-heureusement vaincue, de rendre en vers les idées abstraites de la plus haute métaphysique :

C'est lors entièrement en Dieu qu'il se repose,
En Dieu sa confiance et son unique appui,
En Dieu qu'il voit partout, en soi-même, en autrui,
En Dieu qui pour son âme est tout en toute chose.

Où qu'il soit, quoi qu'il fasse, il redoute, il chérit
Cet Être universel à qui rien ne périt,
Et dans qui tout conserve une immortelle vie,
Qui ne connaît jamais diversité de temps,
Et dont la voix sitôt de l'effet est suivie
Que dire et faire en lui ne sont point deux instants.

Il n'y a dans ces deux strophes qu'une légère tache. Ce n'est pas *lors*, mot vieilli maintenant, mais encore usité du temps de Corneille; c'est la répétition, avec *soi-même, autrui* et *toute chose*, du mot *en*, qui, pour l'entière clarté de la phrase, ne devrait être joint qu'à *Dieu*. Tout le reste est excellent. On dit vulgairement que *le malheur tombe* sur quelqu'un; Corneille applique à l'*abondance* la même métaphore, et elle est aussi juste que neuve et hardie. Car la joie immodérée *tombe* et pèse comme la douleur excessive sur l'âme qui ne puise pas en Dieu la force de supporter avec la même sérénité la bonne et la mauvaise fortune. Le latinisme, *cet être à qui rien ne périt*, est plus expressif que *pour qui rien ne périt*, dont la mesure eût également permis l'emploi. Le dernier vers,

Que dire et faire en lui ne sont point deux instants,

est admirable; il est en outre ajouté, et non emprunté au texte.

Ce vers est terminé par une expression dont Casimir Delavigne a fait aussi un bel usage, en rendant une idée analogue à celle de Corneille, quoique moins forte.

Toi, qui peuplas les airs d'immortels habitants,
Suspendis sous leurs pieds les orbes éclatants,

Et dont le bras puissant faisait signe à la foudre,
Pour créer l'univers et le réduire en poudre,
Que te fallait-il ? deux instants [1].

Voici un autre passage qui permet de rapprocher Corneille et Casimir Delavigne, bien que l'auteur du *Paria* n'ait certainement pas eu l'intention de lutter contre l'auteur du *Cid* traduisant un livre de piété. Corneille dit, en parlant des misères de ce monde :

La vie est un torrent d'éternelles disgrâces ;
. . . . . .
Entre mille ennemis il faut que tu la passes.
. . . . . .
Ce sont guerres continuelles
Qui portent dans ton sein chaque jour mille morts,
Si tu n'es bien muni d'armes spirituelles
Pour en repousser les efforts.
(III, xxxv, 327).

C'est, d'après le texte de l'*Imitation*, le développement de l'antique comparaison de Job [2], *militia est vita hominis super terram*, image venue de bien loin, comme on le voit, mais dont la vérité est si constamment confirmée par l'expérience de tous les âges, qu'en se la transmettant, ils l'ont usée à cause de sa justesse même. Casimir Delavigne l'a rajeunie et complétée :

La vie est un combat dont la palme est aux cieux [3].

Cette palme, Corneille encourage l'homme à s'en

[1] *Le Paria*, IV, VII.
[2] Job, VII, 1.
[3] *Le Paria*, II, 1.

rendre digne par une saine appréciation des séductions qui pourraient l'empêcher de *combattre*, comme dit saint Paul, le *bon combat*.

Ces riches, que du siècle adore l'imprudence,
Passent comme fumée avec leur abondance,
Et de leurs voluptés le plus doux souvenir,
S'il ne passe avec eux, ne sert qu'à les punir.
Celles que leur permet une si triste vie
Sont dignes de pitié beaucoup plus que d'envie ;
Elles vont rarement sans mélange d'ennuis,
Leurs jours les plus brillants ont les plus sombres nuits ;
Souvent mille chagrins empoisonnent leurs charmes,
Souvent mille terreurs y jettent mille alarmes,
Et souvent des objets d'où naissent leurs plaisirs
Ma justice en courroux fait naître leurs soupirs.
L'impétuosité qui les porte aux délices
Elle-même à leur joie enchaîne les supplices,
Et joint aux vains appas d'un peu d'illusion
Le repentir, le trouble et la confusion.
Toutes ces voluptés sont courtes et menteuses,
Toutes n'ont que désordre, et toutes sont honteuses :
Les hommes cependant n'en aperçoivent rien ;
Enivrés qu'ils en sont, ils en font tout leur bien ;
Ils suivent en tous lieux, comme bêtes stupides,
Leurs sens pour souverains, leurs passions pour guides ;
Et, pour l'indigne attrait d'un faux chatouillement,
Pour un bien passager, un plaisir d'un moment,
Amoureux d'une vie ingrate et fugitive,
Ils acceptent pour l'âme une mort toujours vive,
Où, mourant à toute heure, et ne pouvant mourir,
Ils ne sont immortels que pour toujours souffrir.
Plus sage à leurs dépens, donne moins de puissance
Aux brutales fureurs de ta concupiscence ;
Garde-toi de courir après les voluptés,
Captive tes désirs, brise tes volontés,

Mets en moi seul ta joie, et m'en fais une offrande,
Et je t'accorderai ce que ton cœur demande.
(III, XII, 240).

Il serait facile de relever ici quelques expressions faibles et deux ou trois traits de mauvais goût ; mais ces taches sont plus que compensées par la richesse de l'ensemble et par de grandes beautés de détail, telles que *les supplices enchaînés à la joie, brise tes volontés,*

Leurs jours les plus brillants ont les plus sombres nuits,

et surtout, après deux vers alambiqués, dans le goût du fameux sonnet d'Oronte, ce vers sublime

Ils ne sont immortels que pour toujours souffrir,

qui fait penser à ceux de Delille dans son dithyrambe sur l'immortalité de l'âme :

Oui, vous qui, de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels !

Et vous, vous du malheur victimes passagères,
Sur qui veillent d'un Dieu les regards paternels,
Voyageurs d'un moment aux terres étrangères,
Consolez-vous, vous êtes immortels !

Je vous ai fait pressentir, Messieurs, que, parmi les rapprochements auxquels peut donner lieu la traduction de Corneille, il en est quelques-uns d'autant plus curieux qu'ils sont moins attendus. Je vous en ci-

terai deux; ils sont assez remarquables pour être spécialement indiqués.

Le premier est encore relatif à la lutte de l'homme contre lui-même dans ce combat dont *la palme est aux cieux*,

Mais pour se vaincre ainsi qu'il faut d'art et de force!
Qu'il faut pour ce combat préparer de vigueur!
Et qu'il est malaisé de faire un plein divorce
Avec la douce amorce
Que chacun porte au cœur!

Ce devrait être aussi notre unique pensée
De nous fortifier chaque jour contre nous,
Pour en déraciner cette amour empressée
Où l'âme intéressée
Trouve un poison si doux.
(I, III, 24).

Ces strophes sont charmantes, pleines de grâce et d'harmonie; j'aurais pu les joindre à celles que j'ai citées comme dignes d'être attribuées à Racine, à La Fontaine ou à Lamartine. Le poète continue:

Les soins que cette amour nous donne en cette vie
Ne peuvent aussi bien nous élever si haut
Que la perfection la plus digne d'envie
N'y soit toujours suivie
Des hontes d'un défaut.

Le texte porte: « Omnis perfectio in hac vita quam-« dam imperfectionem habet sibi annexam. » On peut s'étonner que Corneille n'ait pas reproduit littéralement *perfectio imperfectionem habet*, antithèse énergique et conforme à la couleur ordinaire de son style. On doit

regretter aussi qu'il n'ait pas conservé la force de *annexam*, mot beaucoup plus expressif que *suivie* et qui caractérise si bien l'*imperfection inhérente*, même à la plus grande perfection parmi les hommes. Mais dans le dernier vers Corneille retrouve toute sa vigueur. Si c'est la mesure qui l'a forcé de dire *des hontes d'un défaut*, et non *de la honte*, c'est un exemple entre mille des services que rendent souvent aux poètes les exigences du rhythme et de la rime. Corneille l'avait bien senti. Il avait dit d'abord de la victoire que l'homme remporte sur lui-même :

> Toute perfection, sans elle, a du mélange
> Qui joint à sa louange
> La honte d'un défaut [1].

En substituant *les hontes* à *la honte*, il entra plus avant dans la pensée de son modèle. Malheureusement, à force de la développer pour l'approfondir, il lui fit perdre sa nerveuse concision. Elle était alanguie déjà dans la strophe que nous venons de voir ; il l'affaiblit davantage encore dans celle-ci :

> Nos spéculations ne sont jamais si pures
> Qu'on ne sente un peu d'ombre y régner à son tour ;
> Nos plus vives clartés ont des couleurs obscures,
> Et cent fausses peintures
> Naissent d'un seul faux jour.

Ce n'est pas que cette strophe manque d'élégance et d'harmonie; mais la surabondance des mots et la re-

[1] Première édition des vingt premiers chapitres du livre I, publiée en 1651.

cherche de l'effet y remplacent à tort la ferme concision du texte [1].

Saint François de Sales, qui, avec moins de nerf que l'auteur de l'*Imitation*, en rappelle si souvent la pénétrante onction, a signalé aussi l'*imperfection* de la *perfection* humaine dans ce passage où il fait à l'amitié un devoir de ne pas fermer les yeux sur les défauts de l'ami le plus cher. « Or donc, Philothée, il faut bien prati-
« quer en ce sujet la parole que le Sauveur de nos
« âmes soulait dire, ainsi que les anciens nous ont ap-
« pris. Soyez bon changeurs et monnoyeurs : c'est-à-
« dire, ne recevez pas la fausse monnoye avec la bonne,
« ny le bas or avec le fin or ; séparez le précieux d'avec
« le chétif : ouy, car il n'y a presque celuy qui n'ait
« quelque imperfection [2]. »

Voilà bien, dans ces derniers mots, quoique un peu atténuée, la même pensée que « omnis perfectio in hac
« vita quamdam imperfectionem habet sibi annexam; »
mais, dans ce qui précède, l'image est changée, et au lieu des *ténèbres*, obscurcissant le jour, ou plutôt *le regard de l'homme*, *speculatio nostra*, c'est la fausse monnaie qui vient se mêler à la bonne, comme dans le passage fameux où le poète comique ne veut pas que l'on voie

> . . . rendre même honneur au masque qu'au visage,
> Egaler l'artifice à la sincérité,
> Confondre l'apparence avec la vérité,
> Estimer le fantôme autant que la personne
> Et la fausse monnoie à l'égal de la bonne [3].

[1] Omnis speculatio nostra quadam caligine non caret.

[2] Introduction à la vie dévote, troisième partie, chapitre XXII.

[3] *Tartufe*, I, VI.

Je ne prétends pas que saint François de Sales se soit inspiré de l'*Imitation*. Je suis encore bien plus éloigné de croire que Molière ait fait un emprunt au Fénelon de Genève; mais je n'en trouve pas moins qu'il est curieux de voir ainsi penser et s'exprimer à peu près de la même manière trois écrivains dont un surtout semble si peu devoir parler la même langue que les deux autres.

On serait assurément beaucoup moins surpris de trouver ensemble Molière et l'auteur de *Mélite* et du *Menteur* que l'auteur du *Misanthrope* avec le traducteur de l'*Imitation;* cependant nous allons voir que cette seconde rencontre n'est pas impossible.

Corneille, développant avec bonheur cette fois son modèle, décrit ainsi les effets de l'amour de Dieu :

> Connais-tu bien l'amour, toi qui parles d'aimer ?
> L'amour est un trésor qu'on ne peut estimer ;
> Il n'est rien de plus grand, rien de plus admirable;
> Il est seul à soi-même ici-bas comparable ;
> Il sait rendre légers les plus pesants fardeaux,
> Les jours les plus obscurs, il sait les rendre beaux,
> Et l'inégalité des rencontres fatales
> Ne trouve point en lui de forces inégales ;
> Charmé qu'il est partout des beautés de son choix,
> Quelque charge qu'il porte, il n'en sent point le poids,
> Et son attachement au digne objet qu'il aime
> Donne mille douceurs à l'amertume même.
>
> (III, v, 207).

Deux vers seulement, tout au plus,

> Et l'inégalité des rencontres fatales
> Ne trouve point en lui de forces inégales,

déparent un peu ce beau morceau.

Lorsque, douze ans après, Molière insérait dans le *Misanthrope* un fragment de la traduction de Lucrèce qu'il avait autrefois commencée, il n'avait certainement pas l'intention d'appliquer à l'amour profane ce que Corneille avait dit de l'amour de Dieu. Toutefois il y a un singulier rapport entre ces vers :

Il sait rendre légers les plus pesants fardeaux,
Les jours les plus obscurs, il sait les rendre beaux ;
. . . . . .
Charmé qu'il est partout des beautés de son choix,
Quelque charge qu'il porte, il n'en sent point le poids,
Et son attachement au digne objet qu'il aime
Donne mille douceurs à l'amertume même ;

et ceux-ci :

L'amour, pour l'ordinaire, est peu fait à ces lois,
Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix.
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur paraît aimable ;
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms [1].

Mais on ne peut pas être tenté de pousser plus loin le rapprochement, quand Corneille complète sa pensée par ces autres vers, non moins beaux que ceux qui les précèdent, malgré quelques tours et termes vieillis :

Cet amour de Jésus est noble et généreux ;
Des grandes actions il rend l'homme amoureux ;
Et les impressions qu'une fois il a faites
Toujours de plus en plus aspirent aux parfaites.

[1] Le *Misanthrope*, II, VI.

Il va toujours en haut chercher de saints appas,
Il traite de mépris tout ce qu'il voit de bas,
Et dédaigne le joug de ces honteuses chaînes
Jusqu'à ne point souffrir d'affections mondaines,
De peur que leur nuage enveloppant ses yeux
A leurs secrets regards n'ôte l'aspect des cieux.

. . . . . .

Je te dirai bien plus ; sa douceur et sa force
Sont des cœurs les plus grands la plus illustre amorce ;
La terre ne voit rien qui soit plus achevé ;
Le ciel même n'a rien qui soit plus élevé :
En veux-tu la raison ? en Dieu seul est sa source ;
En Dieu seul est aussi le repos de sa course ;
Il en part, il y rentre, et ce feu tout divin
N'a point d'autre principe et n'a point d'autre fin.
(III, v, 207 et 208).

Tout à l'heure, Messieurs, je terminerai en plaçant Corneille pour ainsi dire en regard de lui-même ; mais auparavant, souffrez qu'avec toute la réserve commandée par ce grand nom je hasarde, entre lui et un nom beaucoup plus modeste, un rapprochement qui aura pour nous Angevins une sorte d'intérêt de famille.

Dans toute la traduction de l'*Imitation*, il n'y a rien de plus admirable, rien peut-être qui le soit autant, que cette poétique définition de l'amour de Dieu :

C'est d'une vive flamme une heureuse étincelle,
Qui, pour se réunir à sa source immortelle,
Au travers de la nue et de l'obscurité
Jusqu'au plus haut des cieux s'échappe en sûreté.
(III, v, 209).

Ces vers sont dignes d'être comptés au nombre des plus beaux qui soient sortis de la plume de Corneille.

Je ne ferai donc pas, j'ose le dire, un médiocre honneur à notre compatriote et ami M. Daillière en leur comparant ceux-ci, tirés d'un de ses poèmes couronnés par l'Académie française [1] :

Il ne sent plus le poids des chaînes corporelles :
Quand elle prend l'essor sur l'aile de la foi,
L'âme vers les hauteurs des sphères immortelles
Emporte tout l'homme avec soi ;

puis, en concurrence à la fois avec la muse de Corneille et avec le pinceau d'Ary Scheffer :

Quelles félicités inondent tout son être,
Quand, le soir, contemplant cette voûte d'azur,
Il écoute Monique au bord de la fenêtre
Qui s'ouvre sur la mer au flot limpide et pur!
Sur ses ailes de feu l'amour, qui les embrase,
Les enlève à la terre, et, du cœur et des yeux,
Ils peuvent savourer dans leur divine extase,
Toutes les voluptés des cieux!

Je viens d'indiquer que je finirais par une lutte de Corneille avec lui-même. On pourrait qualifier ainsi un grand nombre de passages de l'*Imitation*. J'en citerai deux. Dans l'un, le poète est neuf en se répétant ; dans l'autre, il est sublime en se contredisant.

Dans une strophe dont j'ai déjà cité le premier vers, Corneille, après avoir dit

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute,

[1] *Les restes de saint Augustin rapportés à Hippone.*

poursuit ainsi :

> Je dis ton serviteur, car enfin je le suis ;
> Je le suis, je veux l'être, et marcher dans ta route
> Et les jours et les nuits.
> (III, II, 191).

Quand il imprima pour la première fois cette strophe, il y avait quinze ans que, dans la plus admirable de ses tragédies, il avait prêté à Auguste ce langage vraiment digne du maître du monde, pardonnant la trahison de ceux qu'il a *comblés* de bienfaits et qu'il veut, comme il dit lui-même, *en accabler :*

> En est-ce assez, ô Ciel ! et le sort pour me nuire
> A-t-il quelqu'un des miens qu'il veuille encor séduire ?
> Qu'il joigne à ses efforts le secours des enfers :
> Je suis maître de moi comme de l'univers ;
> Je le suis, je veux l'être [1].

Tout autre poète eût été inexcusable s'il se fût emparé de ce bel hémistiche, *je le suis, je veux l'être.* Quant à Corneille, il avait bien le droit de reprendre son bien, non pas où il le trouvait, mais où il l'avait mis, et il le reprit pour en faire un nouvel usage. Châteaubriand dit, en parlant du rossignol, qui chante après avoir perdu ses petits : « C'est encore l'air du temps du bon-« heur qu'il redit, car il n'en sait qu'un ; mais, par un « coup de son art, le musicien n'a fait que changer la « clef, et la cantate du plaisir est devenue la complainte « de la douleur [2]. » Corneille aussi a changé la clef, et

[1] *Cinna,* V, III.

[2] *Génie du Christianisme,* première partie, livre V, chap. V.

je le suis, je veux l'être, qui, dans la bouche d'Auguste, était l'élan d'une sublime clémence, mais aussi l'affirmation d'un suprême orgueil, est devenu, pour le chrétien soumis à son Dieu, l'ardent soupir d'un cœur plein d'humilité, de confiance et d'amour.

Ajoutons que Corneille aimait cette idée de l'action des hommes sur leurs passions se confondant avec l'idée du pouvoir souverain. Il l'a reproduite, une première fois, sans qu'elle lui fût donnée par l'auteur de l'*Imitation*, en parlant du sage,

> Il agit sur soi-même en véritable roi,
> (III, III, 322).

une seconde, en traduisant littéralement son modèle,

> Il triomphe ici-bas de soi-même et du monde,
> (II, III, 146).

et une troisième fois, en modifiant à peine légèrement le texte latin :

> Tout le reste aisément avouera sa défaite,
> Si tu sais de toi-même aisément triompher ;
> Le combat est fini, la victoire est parfaite,
> Quand l'amour-propre fuit, ou se laisse étouffer.
> Qui se dompte à ce point qu'il tient partout soumise
> Sa chair à sa raison, et sa raison à moi,
> Ne craint plus aucune surprise,
> Et demeure le maître et du monde et de soi.
> (III, LIII, 397).

Dans ces divers passages, c'est bien la reproduction de la fière pensée et à peu près de la magistrale pa-

role d'Octave devenu Auguste, s'affirmant son empire sur lui-même :

Je suis maître de moi comme de l'univers.

Voilà comment Corneille met à profit sa propre opulence ; nous allons voir comment il s'en dépouille.

Tant que notre langue vivra, rien ne pourra diminuer l'admiration due au *Cid*, à ce chef-d'œuvre dans lequel le génie de Corneille, faisant soudainement explosion et d'un seul jet se révélant tout entier, apprit à la France qu'elle avait enfin un véritable poète tragique. Il est cependant regrettable que l'intérêt de ce bel ouvrage se rattache à la barbare et insensée coutume du duel, posée avec une si farouche concision en loi d'honneur par ces mots d'un des principaux personnages de la pièce : *Meurs ou tue.* Tout l'éclat chevaleresque du sujet, tout l'art du poète dans le développement de son drame, toute la magie d'un style sans exemple jusqu'alors, et que depuis ni aucun autre poète ni Corneille lui-même n'a jamais surpassé, tout cela ne rend que plus dangereuses ces maximes où les plus nobles affections du foyer domestique se confondent avec la coupable soif du sang, excitée par le délire de l'orgueil :

Viens, mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte.
Viens me venger. . . . . .
. . . Ce fer que mon bras ne peut plus soutenir,
Je le remets au tien pour venger et punir.
. . . . . .
Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage ;
Meurs ou tue. . . . . .
. . . . . Venge-moi, venge-toi.

Montre-toi digne fils d'un père tel que moi.
. . . . . Va, cours, vole, et nous venge.

Si Corneille n'a été que trop éloquent en se faisant l'interprète de cette sanguinaire ardeur de vengeance, il ne l'a pas été moins quand il en a donné la contre-partie en exposant, d'après l'*Imitation*, la divine doctrine du pardon des injures. Qu'on retranche de la tirade suivante quelques termes impropres ou surannés, elle ne sera pas inférieure aux plus beaux morceaux du *Cid*, où d'ailleurs se trouvent bien aussi des inégalités de langage :

Maintenant ton travail peut être fructueux,
Tes douleurs maintenant peuvent être écoutées,
Tes larmes jusqu'au ciel être soudain portées,
Tes soupirs de ton juge apaiser la rigueur,
Ton repentir lui plaire et nettoyer ton cœur.
Oh! que la patience est un grand purgatoire
Pour laver de ce cœur la tache la plus noire!
Que l'homme le blanchit lorsqu'il le dompte au point
De souffrir un outrage et n'en murmurer point;
Lorsqu'il est plus touché du mal que se procure
L'auteur de son affront que de sa propre injure,
Lorsqu'il élève au ciel ses innocentes mains
Pour le même ennemi qui rompt tous ses desseins,
Qu'avec sincérité promptement il pardonne,
Qu'il demande pardon de même qu'il le donne,
Que sa vertu commande à son tempérament,
Que sa bonté prévaut sur son ressentiment,
Que lui-même à toute heure il se fait violence
Pour vaincre de ses sens la mutine insolence,
Et que pour seul objet partout il se prescrit
D'assujettir la chair sous les lois de l'esprit!
(I, XXIV, 111).

Je ne crois pas me tromper, Messieurs, en disant que ces vers, où l'on sent le souffle du génie, respirent encore plus le souffle de la foi. Mais nulle part la foi, servie par le génie, n'éclate mieux que dans un autre passage qui sera ma dernière citation. Quand vous l'aurez entendue, vous ne me blâmerez pas, j'en suis sûr, de l'avoir ajoutée à tant d'autres.

L'auteur latin, dans une fervente prière, demande qu'aucune gloire ne s'attache à son nom mortel, et que toute gloire soit rendue au seul nom immortel par essence, au nom adorable de Dieu. Corneille s'empare de cette idée, il se l'approprie, et il en fait une application singulièrement heureuse à sa traduction même, dans ces vers, pleins d'élan, d'onction et de force, malgré quelques imperfections de détail :

Je le veux, ô mon Dieu, si je fais quelque bien,
Pour en louer ton nom qu'on supprime le mien.
Que l'univers entier par de communs suffrages
Sur le mépris des miens élève tes ouvrages,
Que même en celui-ci mon nom soit ignoré
Afin que le tien seul en soit mieux adoré,
Que ton Saint-Esprit seul en ait toute la gloire,
Sans que louange aucune honore ma mémoire,
Et que puisse à mes yeux s'emparer qui voudra
De la plus douce odeur que mon vers répandra.
. . . . . .
La gloire que je cherche, et l'honneur où j'aspire,
C'est celle, c'est celui que fait ton saint empire,
Qu'à tes vrais serviteurs départ ta seule main,
Et qui ne peut souffrir aucun mélange humain.
. . . . . .
O Vérité suprême et toujours adorable !
Miséricorde immense et toujours ineffable !

Je ne réclame point dans ma fragilité
D'autre miséricorde, ou d'autre activité.
A toi, Trinité sainte, espoir du vrai fidèle,
A toi pleine louange, à toi gloire immortelle.
Puisse tout l'univers, puisse tout l'avenir,
Toute l'éternité te louer et bénir!
Ce sont là tous mes vœux, c'est là tout l'avantage
Que mes faibles travaux demandent en partage :
Trop heureux si l'éclat de mon plus digne emploi
Laisse mon nom obscur pour rejaillir sur toi!
(III, XLI, 344 et 345).

Il ne fallait pas moins que la sincère et toute chrétienne humilité de Corneille pour lui faire dire, comme nous l'avons vu, en parlant d'un ouvrage qui contient beaucoup de pareils vers : « ..... Cette sainte morale, « par la fermeté de son style, ferme la porte aux plus « beaux ornements de la poésie, et bien loin d'aug- « menter ma réputation, semble sacrifier à la gloire « du Souverain auteur tout ce que j'en ai pu acquérir « en ce genre d'écrire. »

Non, doublement immortel écrivain, génie également apte à deux gloires si différentes, non, votre muse dramatique ne doit pas renier votre muse religieuse; elle peut sans rougir l'appeler sa sœur [1].

[1] Une muse... les muses!... On est maintenant presque obligé de demander grâce quand on ose employer ces vieilles locutions, tout au plus tolérées désormais au fond des colléges. C'est ce qu'a très-spirituellement exprimé naguère un écrivain qui a le droit de vouloir qu'on n'enlève à la langue des poètes aucune de ses élégances. En défendant cette cause il plaide, comme on dit encore en style classique, *pro domo sua*. « La muse... Quel mot vient ici sous ma plume? « *La muse*, *la lyre* sont des vocables démodés. Les expressions « mêmes par lesquelles la poésie s'affirmait sont presque ridicules

Plus juste envers Corneille que Corneille lui-même, plus juste surtout que Voltaire, qui marchandait un peu ses hommages au véritable père de la tragédie française et les refusait complétement au traducteur de l'*Imitation*, le rigide janséniste Arnauld ne scindait pas son admiration pour le grand poète. Nécessairement, par la nature des sujets, la traduction de l'*Imitation*, celle des *Louanges de la sainte Vierge*, de différents *Psaumes* et *Hymnes* de l'Eglise, devaient avant tout lui plaire; mais, en considération des nobles sentiments qui règnent dans les tragédies de Corneille, il le rassurait, dit-on, contre les scrupules que ses triomphes de théâtre éveillaient dans son âme de chrétien. Sans doute la tolérance de l'austère théologien de Port-Royal s'adressait à l'auteur de *Polyeucte* ou même de *Cinna*, plutôt qu'à l'auteur du *Cid*. Quoi qu'il en soit, terminons en remarquant, Messieurs, que ce fut une belle époque de littérature, d'héroïsme et de foi, que celle où le grand Arnauld, comme on disait alors, le grand Arnauld pardonnait au grand Corneille de faire pleurer le grand Condé.

J. Sorin.

« aujourd'hui, et ne serviraient qu'à faire prendre la fuite au lecteur,
« qu'on ne monte plus sur ce ton là. Il faut changer ces façons de parler
« et toutes celles qui sentent leur idéal. Il ne faut plus dire *Pégase*,
« il faut dire *le cheval*. A la bonne heure! On comprend cela, et
« *cheval* fait penser à *Gladiateur*. Je n'ai jamais beaucoup aimé *les*
« *flammes* et *les délires* d'autrefois, et je ne les regrette pas; ils ex-
« primaient pourtant les passions et l'enthousiasme poétique. Qui
« oserait s'en servir aujourd'hui? Lamartine même ferait sourire. »

M. Louis Ratisbonne. Article sur *Les Voix du silence* de M. de Laprade. *Journal des Débats* du 18 février 1866.

LA MORICIÈRE

IL SE SACRIFIA LUI ET SA GLOIRE.

Traduction de la légende inscrite sur la médaille romaine qui lui fut décernée :

Se et ante actos triumphos libenter devovit.

On sait encor se battre et mourir pour la gloire,
Assez d'éclat remplit notre moderne histoire,
Pour croire intact toujours ce vieil honneur français
Qui peut être trahi, mais ne faillit jamais.
Une ardeur généreuse anime encor les âmes,
Les cœurs pour la patrie ont de brûlantes flammes,
Du Tessin à l'Alma, du Levant au Midi,
D'assez récents exploits le disent aujourd'hui.
Atride hésiterait où nous prenons des villes,
Le siége d'Ilion, les vieilles Thermopyles
Pour nos jeunes conscrits seraient des jeux d'enfants,
De la tombe entr'ouverte ils sortent triomphants,
Rien ne peut arrêter nos soldats héroïques,
On ne calcule plus les obstacles physiques,
Où Pélissier commande, Achille dirait : Non,
Et César pâlirait où vole Mac-Mahon !

Du courage moral est-il toujours de même?
Le danger que l'on cherche et le péril qu'on aime
Est celui qui de loin parle à l'ambition
Et la mort a parfois sa spéculation :
Elle peut envier d'humaines renommées.
De revivre après soi que d'ombres sont charmées,
Et qu'on affronterait et de feux et de coups
Si notre nom toujours résonnait après nous!
Mais dans ces temps confus et d'orgueil et de doute
Que le siècle blasé quitte la bonne route;
Que la foule s'éprenne et d'honneurs et d'argent;
Que pour la vertu seule on reste indifférent;
Qu'un principe sacré, puissant, auguste, antique,
Nécessaire, divin, que la foi catholique,
Espoir des temps anciens, astre des temps nouveaux,
Grâce au fiévreux vertige errant dans les cerveaux,
Que ce principe pur qui berce et qui féconde,
Un moment oublié, méconnu par le monde,
Par ce peuple qu'il a de tant d'amour bercé,
Que ce drapeau pieux semble un jour menacé,
Qui donc pour délivrer sa puissance enchaînée
A la fois saisira la parole et l'épée?
Sans honte quelle main relèvera le gant
Du sarcasme cruel et du rire insultant?
De nos jours cependant voilà ce qui se passe;
A cette heure où de tout l'on s'ennuie et se lasse,
De la règle surtout et de l'autorité,
Le vicaire du Christ lui-même est insulté :
Chacun se tait... La foi n'est-elle donc qu'un rêve?

Mais voilà qu'un accent prophétique s'élève,

Prodige inattendu de la religion !
Sur ces flots ténébreux l'Esprit jette un rayon.
Cet Esprit qui versa sur le front de saint Pierre
Et des autres pêcheurs la force et la lumière
Nous tiendra dans ce jour un langage nouveau,
Mais son enseignement ne sera pas moins beau;
Des pauvres autrefois il a fait des apôtres,
Les pauvres ont compris, il faut parler aux autres;
Des humbles autrefois il a fait des savants,
Le moment est venu d'humilier les grands.
Insondables décrets ! et c'est un grand lui-même
Qui va donner aux siens cette leçon suprême.
Tournez votre regard vers cette sommité,
Contemplez ce guerrier à l'œil plein de fierté,
Dont le soldat connaît le regard magnétique,
Illustré par l'exil et le soleil d'Afrique;
C'est un de nos héros, un de nos vétérans;
L'histoire a recueilli son nom depuis longtemps.

D'une taille autrefois à faire un connétable,
Avec ce cœur bouillant et ce bras redoutable,
Brave comme Roland, Clisson ou Duguesclin,
Qui pourrait aujourd'hui l'arrêter en chemin ?
Avec un mot, un souffle émané vers le trône,
Il monterait encore et ceindrait la couronne
De comte ou de baron, de duc ou de marquis,
Son manteau montrerait vingt soleils en ses plis ;
S'il voulait profiter de cette heure opportune,
Il pourrait d'un coup centupler sa fortune,
Devenir sénateur et ministre d'Etat,
Prince même; mais non, il veut rester soldat,

Soldat ou chevalier ; c'est le moins qu'on peut dire.
Non..., un vieillard est là, menacé du martyre,
A charge aux grands, à charge au vulgaire étonné,
Pour tous rempli d'amour, de tous abandonné ;
C'est vers lui qu'il ira séduit par sa faiblesse,
Il ira protéger ses ans de sa prouesse,
Il lui dira : « Mon père, on veut vous faire affront,
« Je serai votre enfant et votre Gédéon. »

Il est vrai, ce vieillard est le pivot du monde,
Il est vrai que courbé sous cette insulte immonde,
Avec ses yeux baissés et ses traits soucieux,
Il est le maître encore et tient la clef des cieux.
Sans appui, sans soutien, vers ce trône qui sombre
Ainsi s'acheminer avec un petit nombre
De croyants comme lui, lutter contre un torrent
Que rien n'arrête plus, c'est le fait le plus grand.
Si ce n'est le plus fou, que produira notre ère,
C'est un exemple encore inouï sur la terre,
C'est un fait gigantesque, un acte de chrétien
Auprès duquel encor tout le reste n'est rien.
Ah! c'était grand jadis et c'était beau, sans doute,
Jusqu'au tombeau du Christ de frayer une route
Aux peuples à travers brigands et spadassins,
Pour lutter corps à corps avec les Sarrasins ;
C'était beau de courir à la sainte mêlée,
De cueillir à l'Oronte, ou bien à Dorylée,
Le laurier du vainqueur, ou, pris de repentir
Au Calvaire divin de tomber en martyr.
Mais Godefroy, Baudouin, ces frères des archanges,
Sous leurs ordres guidaient de nombreuses phalanges ;

S'ils semaient dans ces champs l'honneur, la charité
Ils recueillaient la gloire avec la royauté.
Ils vivaient dans un temps qui croyait au délire
De cet amour sacré que le Ciel vous inspire ;
Sans doute ils combattaient de cœur comme des preux,
Mais ils avaient les forts et le siècle avec eux.

Fils d'un saint, de ferveur avoir l'âme nourrie,
Etre fils de son temps, de la chevalerie,
Au prix d'un peu de sang remporter quelque exploit,
C'est accomplir sa tâche et payer ce qu'on doit...
Mais, lorsque l'univers comme un volcan s'agite,
Quand le sol sous vos pas se dérobe et vous quitte,
Quand du devoir chacun se joue et que ce mot
Dans les cœurs affadis n'éveille plus d'écho,
S'indigner et vouloir tirer de cet abîme
Le monde malgré lui ; pour déjouer le crime,
Toujours de l'ordre ami, du bien toujours charmé,
Lutter seul sans effroi contre le siècle armé ;
A ce gouffre entr'ouvert calme livrer sa tête,
Ne rêver rien pour soi, ni renom, ni conquête,
Entrevoir la défaite, et loin d'être loué,
De tous, presque de tous se sentir bafoué;
Voir méconnu l'éclat d'une brillante aurore,
Se le dire sans cesse et s'avancer encore,
Plein d'abnégation, de vigueur et d'amour...
Cela n'aura de nom que dans le ciel un jour !
Oui, c'est d'un insensé si ce n'est d'un prophète.
Cet homme est fou, voilà ce que chacun répète...
Qu'on le dise..., pour nous, nous ne le dirons pas...
Heureux qui peut entrer dans de pareils combats,

Dans cette lice heureux qui peut rompre une lance !
Non, il n'est point atteint de trouble et de démence
Le cerveau dans lequel ce prodige germa;
Non : d'une argile à part un jour Dieu le forma.
Il est de ceux sur qui rayonne une auréole.
A sa façon aussi Jeanne d'Arc était folle.
Qu'il batte ou soit vaincu, l'affaire n'est pas là ;
Suivre comme un enfant la voix qui lui parla,
Obéir et laisser le Ciel faire le reste,
Il ne veut rien de plus, il le dit, il l'atteste ;
Pourvu que le mandat soit pur, grand et sacré,
A tout événement il se sent préparé!

Or, il sait quelle cause à ses mains se confie
Et si le sujet vaut qu'on y risque sa vie ;
Pour marcher en avant, sa lumière et sa loi,
Son moyen, son principe et son but, c'est la foi !
C'est la foi, désormais sans qui rien ne demeure,
Sans qui la liberté même n'est plus qu'un leurre;
Sans elle il sait que rien ne doit rester debout
Et qu'arts, vertus, progrès, repos, on lui doit tout.
Avec cela l'on peut seul faire dix campagnes ;
La Foi!... rien que ce mot soulève des montagnes...
C'est là le talisman, le pouvoir du chrétien ;
Du martyr en l'arène elle fut le soutien,
Du Sicambre elle a su fléchir l'orgueil sauvage,
Et par elle la France a grandi d'âge en âge ;
Les grands et les petits ont en elle un lien ;
S'il est quelque mérite et s'il est quelque bien,
Il découle toujours de cette source pure ;
Il n'est pas un chagrin et pas une blessure

Pour lesquels elle n'ait un dictame enchanté,
Une larme... Elle a fait la sœur de charité !
A travers les périls, la mort ou le naufrage,
Elle passe du Louvre aux huttes du sauvage,
Elle marche à travers le fer, les éléments,
Elle a tous les ressorts et tous les dévouements,
Sans la foi désormais nous ne pouvons plus vivre !
Voilà la vérité qui le charme et l'enivre...,
Il va partir, il vole, il est déjà rendu,
La charge va sonner, que Dieu l'ait entendu !

Au fait que risque-t-il si ce n'est pour sa vie?
Mais la ménageait-il avec cette énergie,
Sur tout autre terrain, sous son propre drapeau ?
D'ailleurs la vie, allez, il sait ce qu'elle vaut,
Malgré tout ce qu'il trouve autour de lui de tendre.
La mort il l'a toujours bravée, il doit l'attendre.
Serait-ce la défaite? il est vrai qu'aujourd'hui
Il n'a rien de semblable à voir derrière lui.
Demain il peut fort bien s'affaisser sous le nombre,
Mais pur, mais glorieux... Cela n'a rien de sombre :
Il combat dans un champ où le juste avenir
Pour lui garde toujours une palme à cueillir !

. . . . . .

. . . . . .

Eh bien! il fut vaincu, mais pour grandir encore...
Il lui reste la vie : à ce Dieu qu'il implore
Jusqu'à sa renommée il aura tout donné!
Jamais aux yeux du Ciel il ne fut plus orné
De mérite et d'éclat; il est tombé, qu'importe ?
Vers un monde éthéré son âme le transporte.

Chrétien il a compris qu'ici bas tout est vain
Il a voulu trouver un triomphe certain.

Sur la terre il n'a plus que le silence et l'ombre,
Mais autre part il voit un cortége sans nombre
De guerriers et d'amis, invincibles héros,
De l'arène sanglante à l'immortel repos
Parvenus sous l'éclat d'une pure auréole,
Dont le glaive a du Christ soutenu la parole,
Saint Maurice, Raymond, Tancrède et saint Louis,
Et l'archange Michel sur des trônes assis;
Il s'enivre déjà de leur mâle sourire,
Sur le livre de vie il voit leur main l'inscrire,
Et frère de ces preux et de ces triomphants,
Il voit déjà de loin pour lui s'ouvrir leurs rangs.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Et l'heure enfin sonna qui ferma cette lice,
Où luttait sa belle âme avec le sacrifice,
Avec l'amer regret, avec l'injuste oubli ;
Et, lorsque pauvres fous, nous disions: c'est fini,
Quand nous disions tout bas : sa vie est achevée,
Dans le ciel pour toujours Dieu dressait son trophée
Et le faisait entrer parmi ces légions
Qui puisent leurs splendeurs dans ses propres rayons.

P. Belleuvre.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1865.

Présents au bureau : MM. Adolphe Lachèse, président ; Biéchy, secrétaire-général ; Chollet, secrétaire.

A sept heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; ce procès-verbal est adopté avec une légère modification.

La correspondance dans le dernier mois n'offre rien de remarquable, M. le président donne lecture seulement d'une lettre de M. le président de la Société d'accclimatation, qui annonce la réception d'une quantité considérable de graines du ver à soie du Japon, et qui en met à la disposition des personnes qui pourraient s'occuper de sériciculture.

M. le président donne ensuite lecture d'une lettre de M. de Sourdeval, qui a bien voulu joindre à sa *Notice sur le passage de Louis XIII à Angers, en 1614, et l'affaire des Ponts-de-Cé, en 1620*, la copie d'un journal de *l'Expédition de Louis XIII contre Soubise, en*

avril 1622, dans l'île de Riez. M. Lemarchand est prié de faire un rapport sur cette brochure et sur le journal envoyés par M. de Sourdeval.

M. Affichard continue la lecture de son travail sur *Maine de Biran*, commencée à la dernière séance. Le philosophe est arrivé à sa cinquantième année ; convaincu par une longue expérience de la nécessité de chercher ailleurs qu'en lui-même un point d'appui, il en arrive à reconnaître que la *religion résout seule les problèmes que la philosophie pose.* C'est reconnaître que pour trouver la vérité, la réalité absolue, il faut l'aller puiser aux sources de la foi ; et cette foi, c'est la foi catholique, parce que en dehors d'elle on se perd dans la mêlée des dissidents et des sectes, on se jette dans l'indécision philosophique et l'incertitude religieuse.

Mais ce n'est pas seulement l'esprit qui a besoin d'une boussole. L'homme doit encore conformer sa vie à sa croyance pour arriver à sa fin dernière ; et cette fin dernière, c'est la religion seule qui la lui fait connaître d'une manière certaine ; en dehors des croyances religieuses, tout est indéterminé, fugitif et mobile dans l'esprit ; et la décadence de la morale, la dégénération des âmes, l'affaiblissement des caractères datent de l'époque où on a commencé à vouloir tout connaître, tout rabaisser dans l'ordre des choses surnaturelles.

En suivant l'habile et consciencieux interprète, je dirais même commentateur des pensées de Maine de Biran, nous voyons le philosophe toujours altéré de vérité s'approcher de Dieu chaque jour davantage. Il lui a fallu un point d'appui ; ce point d'appui, il ne le trouve qu'en Dieu ; il lui faut maintenant un soutien, ce

soutien c'est Dieu... L'homme est né pour le progrès... Mais ce progrès il ne peut l'obtenir qu'en sortant de lui-même, qu'en renversant *l'idole*, *le moi*, *ce terrible ennemi de Dieu et de l'homme.*

A toutes les grandes époques de la religion, le retour des solennités catholiques remuait l'âme de Maine de Biran. Son Journal intime renferme des réflexions, des méditations qui prouvent que s'il était encore en dehors du corps de l'Église, il adhérait du moins très-fortement par les côtés essentiels de lui-même à son esprit. Ainsi, il reconnaît sa faiblesse, il proclame bien haut la nécessité de la prière.

En mars 1824, pour la première fois, la plume de Maine de Biran trace le nom de Jésus-Christ ! Il parcourt la vie, la doctrine du Sauveur et il trouve bien naturel que « Jésus-Christ soit en haine au monde, « parce que sa doctrine n'est pas de ce monde. » Maine de Biran est malade, il sent, dit-il, l'homme extérieur qui se détruit, et pour lui l'homme intérieur se renouvelle. Toutes ses aspirations le portent vers la vie spirituelle ; les besoins, les nécessités de la vie charnelle ne sont rien pour lui. Que Dieu lui rende la santé du corps, si son état présent fait obstacle à la sérénité de l'âme, ou qu'il veuille bien l'élever au-dessus des faiblesses et des misères de l'organisme ! Enfin, de jour en jour, il sent, il exprime le besoin de l'union de l'âme avec Dieu, et dans la dernière page de son Journal, il reconnaît que c'est un malheur pour l'homme d'être seul, c'est-à-dire sans la grâce de Dieu. « Le stoïcien, « dit-il, est seul, ou avec sa conscience, de force propre « qui le trompe ; le chrétien ne marche qu'en présence

« de Dieu, et avec Dieu *par le médiateur* qu'il a pris « pour guide et compagnon de sa vie présente et fu- « ture. »

M. Affichard conclut de la lecture de ce Journal intime, que Maine de Biran a dû mourir en chrétien, en catholique. La philosophie séparée, ne pouvant conduire à une certitude spirituelle, parce qu'elle est dépourvue de contrôle, la religion chrétienne seule, par la révélation, mène l'homme à Dieu et résout le problème de nos destinées. Et dire que Maine de Biran est mort chrétien, c'est dire qu'il est mort catholique. Ses aspirations, les méditations que lui inspirent les cérémonies du culte catholique, ce mot même de religion, qui dans la bouche d'un Français signifie catholicisme, tout concourt à le prouver.

En admettant une hésitation dans l'âme du philosophe, il se fût trouvé en face des trois grands aspects religieux du christianisme : le despotisme russe, l'anarchie protestante et l'ordre catholique; or, une âme droite et altérée de vérité comme la sienne, une âme qui avait passé tant d'années à chercher un *point d'appui*, une *base fixe*, ne pouvait s'arrêter ni à la première ni à la seconde de ces deux religions : en devenant chrétien, il devenait catholique.

Cette lecture terminée, M. le Président se fait auprès de M. Affichard l'interprète de la Société, en le remerciant de lui avoir fait part de ce travail, qui fait connaître une fois de plus chez l'auteur une vaste et solide érudition, un vrai mérite littéraire, et un cœur rempli des plus purs sentiments de la charité chrétienne.

Invités à présenter leurs observations sur cette lec-

ture, les membres présents expriment les mêmes pensées que M. le Président, et M. Biéchy, par quelques détails qu'il veut bien donner sur des personnes qui ont approché le plus Maine de Biran, et qu'il a personnellement connues, confirme les observations de M. Affichard.

L'heure trop avancée ne permet pas à M. Victor Pavie de lire à la Société les fragments d'un *Voyage en Normandie;* cette lecture est remise à la prochaine réunion. — La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire, M. Chollet.

SÉANCE DU 25 MARS 1865.

Présents au bureau : M. le docteur Lachèse, président, et Biéchy, secrétaire.

M. le Président lit une lettre de M. Sorin, demandant le concours de la Société à l'*Écho des provinces*, dont il a bien voulu accepter le titre de correspondant à Angers, sous la réserve qu'il trouvera des collaborateurs l'acceptant comme intermédiaire.

M. le Président fait connaître que M. le Maire, disposé à accepter les offres de la Société d'horticulture, qui se charge de replanter le Jardin fruitier au moyen de dons nombreux que beaucoup de membres de la Société se proposent de faire, n'a pas voulu accepter ces offres sans demander l'agrément de la Société d'agriculture, qui a eu jusqu'à ce jour la jouissance et le soin de ce jardin. La Société, n'étant ni propriétaire ni locataire,

et considérant que la salle de ses séances n'est point menacée, ne peut qu'exprimer le désir de voir respecter les plus beaux arbres fruitiers du jardin si richement doté par l'ancien comice horticole.

La Société ajourne d'ailleurs au mois de juin prochain, la décision relative au service interne et externe de ses séances, et au changement dans le personnel de la conciergerie.

M. le Trésorier rend compte des recettes et des dépenses de la Société et du projet de budget pour l'année suivante. La Société témoigne sa satisfaction de l'état de la caisse et vote des remerciements à M. le Trésorier pour le soin et le dévouement qu'il veut bien consacrer à ses finances.

M. Lemarchand fait un rapport sur un document relatif aux séjours faits par Louis XIII en Anjou, pendant les années 1614 et 1620. Ce document lui a été communiqué par M. de Sourdeval, qui l'a recueilli à la Bibliothèque impériale ; c'est le journal tenu par le médecin du roi, nommé Hérouard. Il diffère en quelques détails seulement du journal de Roger et de Pontchartrain ; il est purement médical et ne contient que des menus propos, des détails : l'auteur déclare ne rien savoir des faits politiques.

M. le conseiller Lachèse fait observer que M. P. Lachèse a déjà fait précédemment une communication sur ce sujet.

La Société décide que le journal sera publié dans son bulletin, sous la réserve que M. Lemarchand voudra bien le faire précéder d'une note où le document sera apprécié, et où il sera constaté qu'elle ne le reproduit

que par condescendance pour le goût du temps pour ces détails, et malgré l'insignifiance reconnue de la plupart des renseignements fournis par ce document.

M. le Président lit quelques passages d'un mémoire de M. l'abbé Barbier de Montault, inséré dans les Revues de sociétés savantes de novembre et décembre 1864, et relatifs à M. Auguste Leprévost.

M. Lemarchand fait connaître qu'il a reçu à la Bibliothèque sir Henri Wilberforce, fils du célèbre chancelier d'Angleterre, qui vient à Angers, chargé par la Revue d'Édimbourg, de visiter les monuments de cette ville pour en rendre compte dans la revue.

M. Victor Pavie lit un fragments d'un *Voyage en Normandie.*

Il y trace, de la cathédrale et du panorama de Rouen, un tableau vivement coloré, enrichi de détails historiques et anecdotiques et de réflexions religieuses et morales, notamment sur la régénération matérielle des cités. Autrefois, dit-il, les villes étaient nos mères ; aujourd'hui, elles deviennent nos filles. Il proteste énergiquement contre les démolitions et les reconstructions faites aux dépens des monuments les plus respectables du passé. On ne tient nul compte des traditions, de l'harmonie des monuments avec la conformation du pays, des souvenirs qui rattachent la population au pays, bien mieux que les squares et les trottoirs. Le positif et l'uniformité dominent dans notre architecture. Isolés du passé, nous nous ennuyons dans un présent qui ne nous dit rien.

L'un des monuments les plus intéressants de Rouen, la maison de Corneille, a été démoli.

Sur l'une des places publiques, se voit la statue du grand poète faite par David.

Boïeldieu et Jeanne d'Arc ont été moins heureux. La statue du compositeur se fût reconnue tout d'abord si elle eût été faite par le célèbre sculpteur angevin. Quant à la vierge héroïque de Domrémy, trahie par le roi Charles VII, brûlée par Bedfort, insultée par Voltaire, travestie par Schiller, elle a été fort mal représentée à Rouen.

M. Victor Pavie ajoute d'autres détails sur l'histoire de la sculpture, très-variée autrefois et fort souple, raide et spécialisée aujourd'hui.

Il décrit ensuite avec les plus riches couleurs la basilique de Saint-Ouen, dont le bénitier reproduit tout l'intérieur. Le monument paraît tremblant, frémissant, dans l'eau agitée par les mains pieuses.

Il parle des verrières du douzième siècle, de l'architecture du palais de l'Echiquier, construit sous Louis XII, du bâtiment de la cour d'assises, du musée archéologique et du musée de peinture.

Il blâme la promiscuité des sujets, des genres et des styles dans les musées. Un tableau a sa place marquée par son sujet : dans un musée, c'est une abstraction.

De belles pages sont consacrées ensuite à Jouvenet, peintre qui brilla à Rouen comme Rubens à Anvers, par la vigueur de son coloris bien plus que par l'élévation de ses conceptions.

Le mémoire se termine par une magnifique description d'un tableau représentant l'histoire de Trajan, partant pour la guerre et arrêté dans sa marche par une femme qui vient faire appel à sa justice.

M. Sorin demande à M. Victor Pavie la permission d'envoyer à l'*Écho des provinces* un résumé et quelques extraits de ce beau mémoire.

M. le docteur Lachèse propose d'en voter l'impression dans le Bulletin de la Société. L'impression, à laquelle M. Victor Pavie s'oppose seul, est votée à l'unanimité et avec le plus vif empressement. La Société décide, dans les mêmes sentiments, que cette publication sera complétée, et qu'à la partie du mémoire lue aujourd'hui, on joindra la première partie, lue antérieurement, et relative à Delacroix.

M. Affichard lit ensuite une nouvelle très-intéressante intitulée : *Un coup de mer à Pierre percée,* récit de Bretagne, et dans laquelle l'auteur trace un tableau animé des mœurs des marins bretons, des descriptions des côtes, des tempêtes et des scènes émouvantes.

La Société vote à l'unanimité que ce récit à la fois charmant et touchant, sera inséré dans son Bulletin.

M. Sorin termine la séance en communiquant à la Société une lettre qu'il a reçue de M. Daillière, dans laquelle le poète populaire de l'Anjou rend compte d'un voyage qu'il a fait à Meaux et à Château-Thierry. Il y décrit successivement la tombe de Bossuet, la patrie et la maison de La Fontaine ; cette maison, située au haut d'une rue escarpée, et qui est encore telle qu'il l'habita, avec le cabinet et la bibliothèque du bonhomme. Un gros chat, petit-fils de Rominagrobis, en était le seul gardien le jour de la visite de M. Daillière. De la maison à l'église, le chemin est de trois minutes, ce qui explique pourquoi La Fontaine n'eut pas le temps d'attendre. Le propriétaire actuel de ce monument his-

torique et national en a le plus grand soin et l'a achet pour en prévenir la démolition.

La Société remercie M. Sorin de cette très-intéressante communication.

Le secrétaire, Biéchy.

SÉANCE DU 2 JUIN 1865.

A 7 heures et demie, la séance est ouverte. M. Chollet lit le procès-verbal de l'avant-dernière séance qui n'avait pas été donné; M. le secrétaire s'excuse de ce retard involontaire et de son absence à la dernière séance; il n'avait pas reçu sa lettre de convocation. Le procès-verbal est adopté. Celui de la dernière séance ne peut non plus être lu aujourd'hui : M. Biéchy, retenu chez lui par ses nombreuses occupations, n'a pu le faire remettre.

M. le président donne à la Société, connaissance de nombreuses lettres et brochures qu'il a reçues, notamment :

Une circulaire de la Société de viticulture de Dijon;

Une lettre de M. le secrétaire de l'Institut, qui remercie le président de l'envoi de plusieurs cahiers des mémoires de la Société;

Une lettre du directeur d'un journal bi-mensuel, *La Vie à la campagne*, qui propose à la Société un abonnement, et envoie un numéro comme spécimen : M. Léon

Cosnier veut bien se charger de faire un rapport sur cette publication.

Une brochure de M. de Mortillet, ayant pour titre : *Les mystifiés de l'Académie des sciences*, à propos des nombreux silex découverts il y a quelques années dans le département d'Indre-et-Loire, est remise à M. Farge, avec prière de faire un rapport sur cette brochure.

La Société d'agriculture du Var a envoyé à la Société d'Angers un exemplaire d'une pétition qu'elle adresse au gouvernement pour obtenir l'exonération du service militaire *des fils uniques ou fils aînés* de cultivateurs, à la condition pour ces jeunes gens de s'engager à demeurer eux-mêmes agriculteurs pendant dix ans. M. Sorin se charge de faire un rapport sur cette pétition.

Une lettre du président des congrès scientifiques de France annonce l'ouverture de la 32e session à Rouen, pour la fin de juillet 1865, et invite les membres de la Société d'Angers à y assister.

La Société d'agriculture de Nancy s'est émue à la nouvelle du projet de loi sur la vente des forêts de l'État, et elle a adressé contre ce projet au gouvernement une requête dont elle a envoyé une copie à la Société d'agriculture d'Angers. M. le président Lachèse est prié d'écrire à M. le président de la Société de Nancy et de lui exprimer l'adhésion de la Société d'Angers. M. Léon Cosnier promet aussi d'écrire à M. Louvet, député de Maine-et-Loire, que la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers est unanime dans le désir de voir ce projet abandonné.

Une brochure ayant pour titre : *Cartulaire de l'église*

d'Autun, est confiée à M. d'Espinay, avec prière d'en faire l'objet d'un rapport.

M. le ministre de l'Instruction publique a envoyé à la Société un exemplaire du discours qu'il a prononcé à la dernière réunion des Sociétés savantes. M. le président se charge de remercier le ministre de cet envoi.

La Société protectrice des animaux a envoyé à la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, un mémoire sur l'hippophagie; cette question, à l'ordre du jour, depuis quelque temps surtout, excite l'intérêt de la Société, et M. Léon Cosnier est chargé de donner à la prochaine séance un compte-rendu de ce mémoire.

Un bulletin de la Société d'agriculture du département de la Sarthe a été également envoyé et déposé aux archives.

M. Eliacin Lachèse, conseiller, lit un travail intéressant sur le son des instruments et son influence sur les compositions qu'on leur destine. L'auteur a d'autant plus le droit de traiter ce sujet, que lui-même est instrumentiste distingué, et que son talent et son goût donnent le plus grand poids à ses observations.

A la dernière exposition angevine, un facteur de notre ville, M. Lefèvre, a obtenu pour deux hautbois, et pour un système de clefs destinées aux instruments à vent, soumis à l'appréciation du Jury, une médaille d'argent. M. Lachèse n'aurait rien à ajouter à la décision du jury, s'il ne s'agissait ici que du plus ou moins de sonorité de l'instrument, du plaisir plus ou moins grand qu'il procure à l'auditeur; mais il est amené par des observations de longue date, faites particulièrement sur le hautbois modifié comme il l'est aujourd'hui, à se de-

mander si l'altération dans le timbre des instruments ne doit pas amener lentement, mais certainement, une modification dans le style des compositions artistiques, et ses remarques particulières et constantes lui font craindre de ne s'être pas trompé. Il fait ici une description charmante du chant de deux oiseaux, la fauvette et le rossignol. Supposons, dit-il, que l'organe du premier reçoive plus de largeur et de puissance, qu'au contraire, les mêmes raisons fassent perdre au second une partie de sa force et de son ampleur; dans ce cas, le caractère des accents de chacun d'eux se modifiera aussi; ils ne diront plus les mêmes choses, parce qu'ils n'auront plus les mêmes moyens de les dire... Passant des voix naturelles aux voix artificielles créées par l'homme, aux voix des instruments, M. Lachèse établit ce principe : que chaque instrument a son caractère particulier; le violon, par sa richesse et sa puissance, peut parler tous les langages; le violoncelle est plus propre à exprimer les sentiments nobles, tristes, graves; à la flûte appartiennent les caprices brillants, les chants mélodieux et légers, au hautbois les accents tendres, les champêtres refrains... Que les propriétés des instruments soient modifiées, on verra bientôt paraître de nouvelles œuvres appropriées aux modifications nouvelles, et on laissera dans l'oubli les chefs-d'œuvre plus anciens des grands compositeurs. Déjà même, un des instruments les plus gracieux, le hautbois, si recherché et si applaudi autrefois, ne produit plus, dans les compositions actuelles, malgré le talent des artistes, que des effets pâles et sans relief dans les grands orchestres. Dans les salons, cet instrument modifié comme il l'est aujourd'hui, peut

produire un effet suffisant sans doute; mais pour les œuvres écrites avant cette modification, le calcul des compositeurs se trouve en partie trompé, et l'affaiblissement de l'un des timbres importants sur lesquels ils ont compté, porte atteinte aux proportions de l'harmonie.

Soit donc, dit en terminant M. Lachèse, que l'on se préoccupe de maintenir pour le hautbois le style de nos premiers artistes, soit que l'on songe au fâcheux effet produit dans un orchestre, par un instrument, ne répondant plus complétement à l'attente des compositeurs, l'œuvre de M. Lefèvre, qui a rendu au hautbois les proportions de Delusse, mérite encouragement et a justement trouvé sa récompense.

La lecture de ce travail a été écoutée avec le plus grand plaisir, et l'impression en a été votée avec empressement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures et demie.

Le secrétaire, M. Chollet.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1865.

A 7 heures et demie, la séance est ouverte par M. le président, assisté au bureau de M. le secrétaire général Biéchy et de M. Chollet, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été oublié par M. le secrétaire général, la lecture en est remise à

la séance suivante. M. le président demande à la Société qu'elle veuille bien approuver une dépense de 100 francs qu'il a faite pour la mise en ordre de la bibliothèque de la Société, travail qui a duré presque deux mois. La Société ne peut que remercier M. le président d'avoir bien voulu se charger de faire exécuter ce travail long et minutieux, et vote les 100 francs demandés.

M. Bonneau-Avenant écrit à M. le président pour lui annoncer que, ne pouvant, depuis plusieurs années, assister aux séances de la Société, il se voit à regret obligé de donner sa démission de membre de la Société. Cette démission, acceptée aussi avec regret, sera mentionnée au procès-verbal.

M. Paul Ratouis, de Saumur, prie M. le président de présenter à la Société sa candidature comme membre correspondant. Il appartient à une société littéraire de Paris et a reçu, en 1865, une récompense honorifique comme président d'une Commission de statistique agricole. Il envoie, pour en faire hommage à la Société, une petite brochure intitulée : *Chroniques saumuroises*. Cette offrande, aussi bien que la demande de M. Ratouis, est accueillie favorablement par la Société. Son ouvrage est remis à M. Eliacin Lachèse, qui veut bien se charger d'en faire le rapport.

M. Ch. de Lavau, président de la Société archéologique du Vendômois, écrit à M. le président de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers pour lui demander au nom du bureau de la Société qu'il préside, l'échange entre les deux Sociétés des bulletins publiés par chacune d'elles. Cette proposition es

adoptée. Une collection de tous nos bulletins sera envoyée à la Société archéologique du Vendômois. Un mémoire de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, est adressé à M. d'Espinay, avec prière de vouloir bien faire un rapport sur ce mémoire.

Lecture est faite à la Société d'une circulaire de M. le Ministre des travaux publics qui invite les Sociétés savantes à prêter leur concours à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Paris en 1867.

Un ouvrage du docteur Jules Guyot, sur la viticulture du centre de la France, est envoyé à la Société par M. Béhic, ministre de l'agriculture et du commerce, et déposé à la bibliothèque.

Une note de M. d'Espinay, sur le cartulaire de l'église d'Autun, est déposée aux archives de la Société, et l'impression en est votée.

La lecture de deux compositions : *Un marin angevin*, *le Commandant Moucousu*, et un morceau de poésie par M. Belleuvre, est remise à la prochaine séance.

Cette séance, où doit se faire le renouvellement du bureau, est fixée au jeudi 28 décembre.

La séance est levée à 8 heures.

Le secrétaire, M. Chollet.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1865.

A 7 heures et un quart, M. le président Adolphe Lachèse, assisté au bureau de M. le secrétaire général

Biéchy, de M. le secrétaire Chollet, et du trésorier M. Rondeau, ouvre la séance. M. Chollet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance; ce procès-verbal est adopté.

M. le président lit à la Société une lettre de M. Henri Meauzé, par laquelle ce dernier, à cause des nombreuses occupations qui l'empêchent d'assister aux réunions, donne sa démission de membre de la Société. Cette démission est acceptée avec regret par tous les membres présents.

M. le président donne ensuite lecture d'une notice biographique de M. Paul Lachèse, intitulée : *Un marin angevin, le commandant Moucousu*. M. Lachèse, en tirant de l'oubli ce nom à peu près inconnu jusqu'ici, et en écrivant la vie de cet homme, qui, du rang le plus infime, s'éleva au grade de capitaine de vaisseau, et mérita les éloges et les regrets du premier consul lui-même, a fait plus qu'un article littéraire digne d'éloges sous le rapport du style et de l'intérêt; il a fait une bonne œuvre, il a voulu élever comme un monument à son héros dans le pays même qui l'a vu naître, payer au nom de l'Anjou une dette de reconnaissance à un vrai brave, à un martyr du devoir et de l'honneur. Il a dignement atteint son but. La Société a été unanime pour le remercier de ce travail et en voter l'impression; et la lecture de ces pages, de cette vie si bien remplie ne peut qu'inspirer de beaux sentiments, et contribuera peut-être à développer dans les jeunes cœurs une noble émulation, une vocation ignorée.

Issu d'une famille de laboureurs, dans une position voisine de la misère, à Bauné, près Baugé, le jeune

Moucousu, poussé par une vocation irrésistible, s'embarquait en 1773 en qualité de matelot, et nous le voyons, après avoir passé par tous les degrés inférieurs, officier bleu ou auxiliaire en 1779. En 1780, il reçoit une gratification, comme récompense de sa bravoure à un abordage; une notice imprimée à Nantes nous le montre assistant et payant de sa personne au glorieux combat de la *Sémillante* et de l'*Expédition* contre le *Québec* et le *Rembler*, près de l'île d'Ouessant. Désespérant d'arriver jamais aux grades supérieurs dans la marine militaire, il embrasse la marine marchande, se distingue dans plusieurs expéditions, est fait prisonnier par les Anglais, s'échappe et revient à Nantes où il épouse la fille de son armateur. En 1793, la révolution a brisé les anciens priviléges, Moucousu est chargé d'un commandement important; il est élevé au grade de capitaine de vaisseau. Le récit des mille combats auxquels il a pris part est tiré de ses lettres mêmes. Le brave commandant raconte ses expéditions, les périls qu'il a courus, les services signalés qu'il a rendus par son expérience, par sa bravoure et par ses conseils avec la simplicité d'un historien qui écrit des faits auxquels il a été complétement étranger. Appelé plusieurs fois à donner son avis dans de grandes questions maritimes, il est toujours modeste, toujours prêt à obéir. Ses lettres, sa vie tout entière nous le montrent comme le mari le plus affectueux, le père le plus tendre, mais aussi comme le soldat le plus soumis et le plus dévoué; avant d'être époux et père, il est français, il est marin, il ne connaît que la voix du devoir. Sa femme est mourante; il entend le signal du départ, il s'arrache aux cruelles

émotions de sa famille, s'embarque sur l'*Indomptable*, vaisseau de quatre-vingt-dix canons, et trouve au combat d'Algésiras un noble trépas. L'opinion publique, le gouvernement, le premier consul lui-même donnèrent à ce brave et modeste marin des regrets et des éloges mérités ; une décret assura une pension aux quatre orphelins que laissait Moucousu, et leur éducation aux frais de l'État, quand ils seraient en âge d'entrer au Prytanée. L'aîné, en 1815, était aspirant de marine et se trouvait à l'île d'Aix quand l'empereur Napoléon Ier y fut amené de Rochefort. Le jeune Moucousu a reconnu son bienfaiteur, il essaie, avec quelques officiers, de le sauver. Efforts inutiles ! Rayé des cadres de la marine, brisé de douleur, le fils du héros d'Algésiras s'embarque sur un vaisseau du commerce et va trouver une mort obscure à la Guadeloupe.

M. Belleuvre lit à la Société une pièce de vers de sa composition sur le général La Moricière. Ce n'est point le héros de nos guerres d'Afrique, l'homme d'État, l'intrépide général dont l'énergie contribua à sauver la France de l'anarchie, que célèbre le poète ; à ses yeux, il est une gloire plus grande, un mérite supérieur, le dévouement, l'abnégation de soi-même, le triomphe de la foi dans un vaillant cœur. Le guerrier oublie ses exploits, sacrifie sa vie, sa renommée elle-même à sa foi, à la défense du trône chancelant d'un vieillard qui l'appelle. Les héros d'un autre âge,

> Les Godefroy, les Baudouin, ces frères des archanges,
> Sous leurs ordres guidaient de nombreuses phalanges ;
> S'ils semaient dans ces champs l'honneur, la piété,
> Ils recueillaient la gloire avec la royauté.

La Moricière, dans sa noble et sainte entreprise, ne voit que des difficultés, et n'ose espérer le succès. Seul contre son siècle, bafoué de tous, il avance, il marche, il obéit, il n'a qu'un but : la foi! Il est vaincu, il tombe, mais sa chute le grandit encore, il meurt. Ce n'est plus un homme, c'est l'émule de saint Maurice, de Tancrède et de saint Louis qui va s'asseoir avec eux dans l'immortalité.

Cette poésie où la noblesse, la grandeur des idées, la délicatesse du sentiment, la foi du chrétien sont si heureusement alliées à un style toujours élevé, poétique et gracieux, est accueillie avec la plus grande faveur par tous les membres présents, et l'insertion au bulletin de la Société en est votée à l'unanimité.

M. le conseiller Lachèse rend compte de la mission qui lui avait été confiée de faire un rapport sur la présentation de M. Ratouis de Saumur, comme membre correspondant. Le rapport verbal est de tous points on ne peut plus favorable à M. Ratouis; aussi ce dernier est-il admis à l'unanimité. M. Lachèse veut bien en outre promettre pour une prochaine séance un compte-rendu sur divers autres ouvrages pleins d'intérêt que M. Ratouis offre à la Société.

M. Rondeau, trésorier, rend compte de sa gestion pendant l'exercice 1865.

Au premier janvier 1865, l'actif de la Société était de 980 fr. 03 c., et, d'après le budget de l'année qui commence, la caisse de la Société aura à la fin de l'année 1866, un excédant en actif de 1,292 fr. 60 c. Cet état prospère permettra de continuer la publication si inté-

ressante du *Répertoire archéologique*, auquel M. Godard donne tant de soins.

M. le président se fait l'interprète de la Société et remercie en son nom M. le trésorier des soins et de l'habileté qu'il a déployés dans sa gestion.

D'après le règlement de la Société, le bureau était en entier soumis à un renouvellement. Il est donc procédé au scrutin et sont nommés, à partir du 1er janvier 1866, après le dépouillement des votes :

MM. Adolphe Lachèse, président,
Victor Pavie, vice-président,
Biéchy, secrétaire général,
Chollet, secrétaire,
Rondeau, trésorier,
Paul Lachèse, archiviste.

La séance est levée à 9 heures et un quart.

Le secrétaire, M. Chollet.

ERRATA.

Page 219, ligne 19, au lieu de *mille genre*, lisez *genres*.
Page 258, ligne 2, au lieu d'*activité*, lisez *vérité*.

TABLE DES MATIÈRES.

Quinze jours en Normandie (fragments). — M. Victor Pavie.
I. Rouen 1
II. Jumièges, Duclair, Barentin 122
Du son des instruments et de son influence sur les compositions qu'on leur destine. — M. El. Lachèse 20
De quelques institutions militaires chez les Romains. — M. Paul Lachèse 27
Un coup de mer à Pierre-Percée. — M. Em. Affichard 45
Mouvement provincial en 1789, par M. Bougler. Compte-rendu de la 1re partie. — M. El. Lachèse 59
Passage de Louis XIII à Angers. — M. Ch. de Sourdeval 74
Note sur le Cartulaire d'Autun. — M. G. d'Espinay 88
Des vivisections, à propos de trois affaires criminelles, M. Ad. Lachèse 95
Exposition universelle de 1867 : lettre du commissaire général, Extraits du règlement 106
Etudes de législations comparées. Le droit païen et le droit chrétien, par M. Charles Carpentier. — M. Em. Affichard. 139
Un marin angevin. Le commandant Moucousu. — M. Paul Lachèse 171
Rectification à propos d'une inscription gallo-romaine 193
Notes sur un ouvrage de Corneille trop peu connu. — M. J. Sorin 195
La Moricière. Poésie. — M. Paul Belleuvre 260
Procès-verbaux des séances 268

Angers, Imp. P. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.